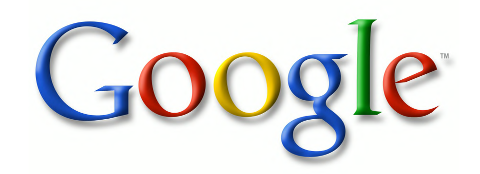
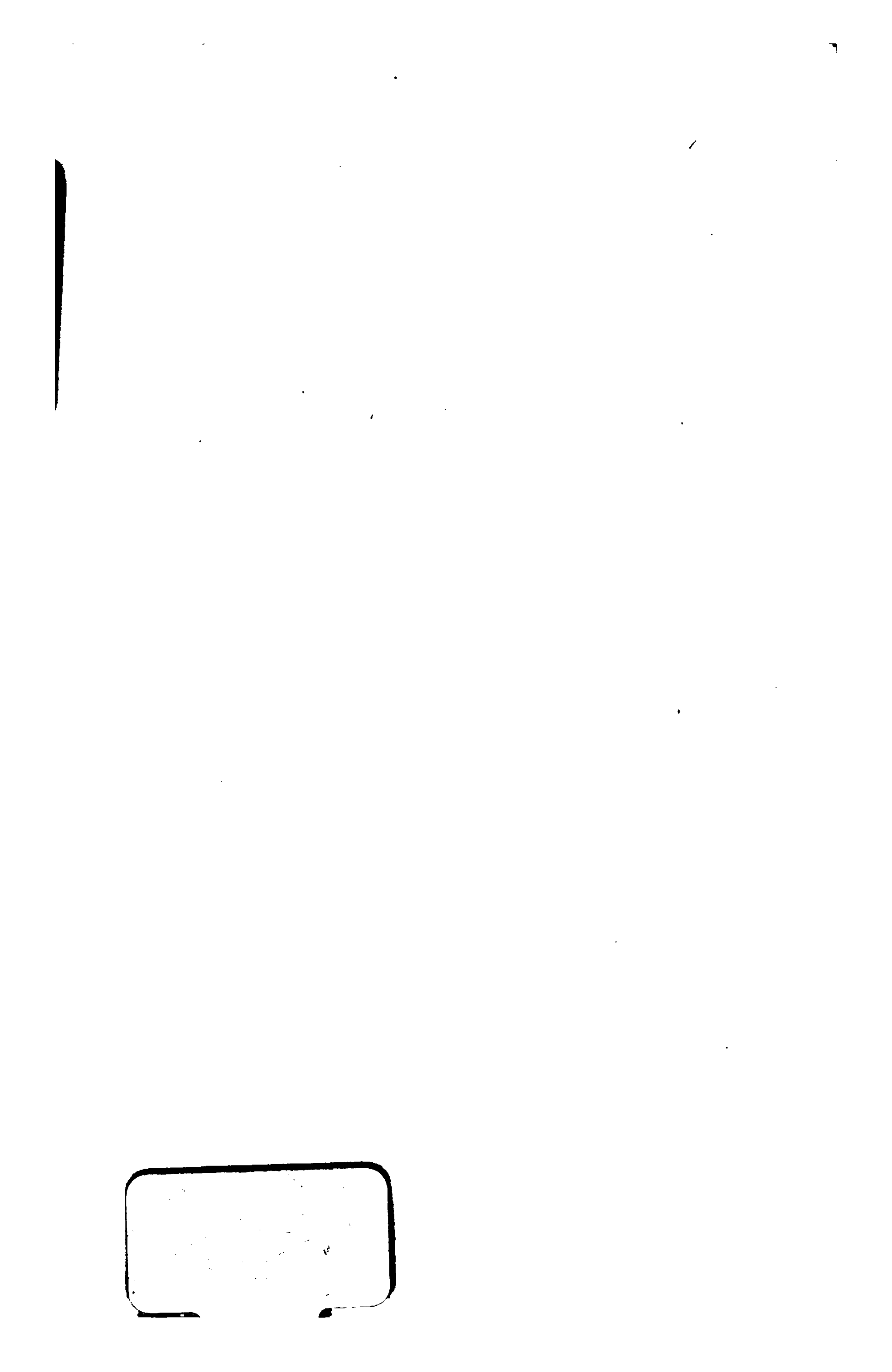
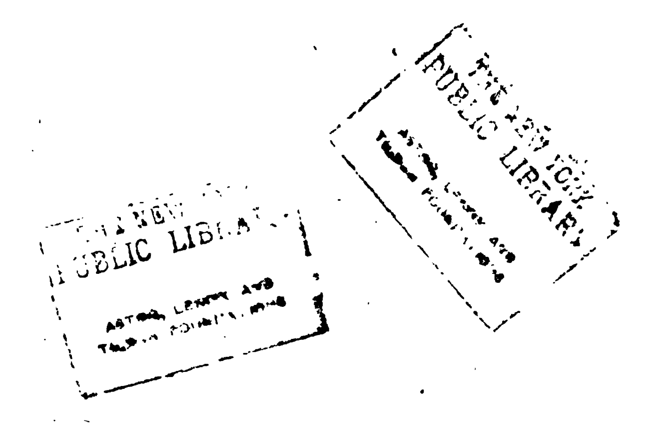






QUATRIÈME QUARTIER.

LE LOUVRE,

OU

S. GERMAIN-L'AUXERROIS.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS.
JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

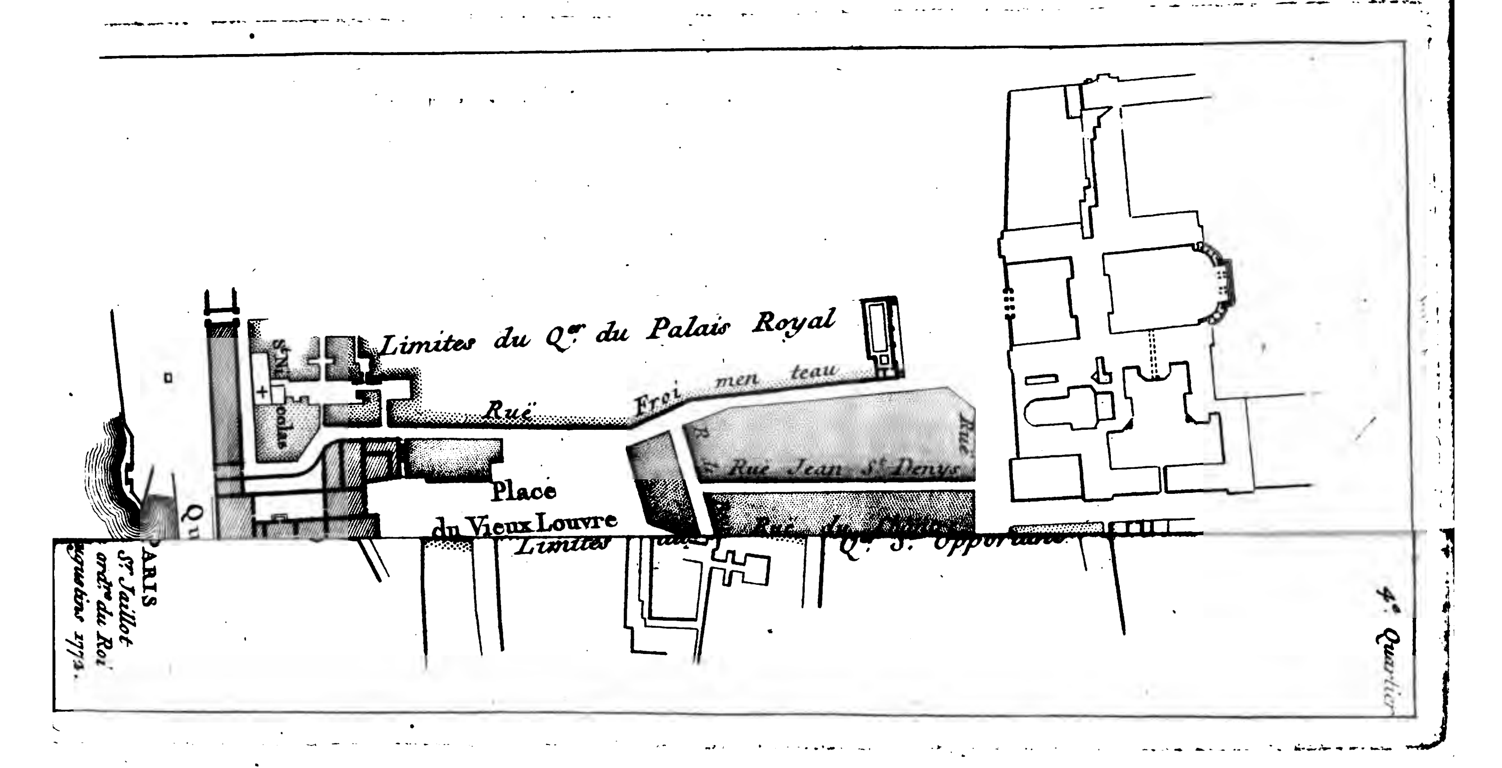
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M.DCC.LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.



Limites du Qer. du Palais Royal
Rue Froi men teau
Rue Jean St. Denys
Rue
Place
du Vieux Louvre
Limites
Qr. S. Opportune
St. Ni colas
Qu
PARIS
Sr. Jaillot
ordre. du Roi
ugustins 1772.
4e. Quartier



RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

IV. QUARTIER.
LE LOUVRE,
ou *S. GERMAIN-L'AUXERROIS.*

CE QUARTIER eſt borné à l'orient par le carrefour des trois Maries & par les rues de la Monnoie & du Roule, incluſivement ; au ſeptentrion, par la rue S. Honoré, y compris le Cloître S. Honoré, incluſivement, à commencer depuis les coins des rues du Roule & des Prouvaires, juſqu'au coin de la rue Froi-manteau ; à l'occident, par la rue Froi-manteau juſqu'à la rivière incluſivement ; & au midi, par les Quais, auſſi incluſivement, depuis le premier guichet du Louvre juſqu'au carrefour des trois Maries.

On y compte dix-huit rues, trois cul-de-ſacs, trois Places, trois Egliſes Paroiſſiales, dont une eſt Collégiale, & une Communauté d'hommes.

RUE DE L'ARBRE-SEC. Elle aboutit à la Place de l'Ecole & à la rue S. Honoré. Guillot l'appelle *de l'Arbresel* : c'est une double faute ; il devoit écrire *de l'Arbrissel*, pour rimer avec *Ruissel*, qui termine le vers suivant ; ou pour mieux dire, il falloit la nommer *de l'Arbre-sec*, qui est son vrai nom ; elle le portoit au XIII[e] siécle (*a*), *vicus Arboris siccæ*. Ce nom lui vient de l'enseigne d'une maison (*b*) située près de l'Eglise, & que Sauval (*c*) dit qu'on voyoit encore de son temps. L'Evêque de Paris avoit dans cette rue une Grange & un Four, entre le Cloître de S. Germain & le cul-de-sac de Court-bâton : il étoit appelé *le Four-l'Evêque*, *le Four-franc*, que l'on nommoit en 1372 *le Four-Gauquelin*.

Il y a dans cette rue trois cul-de-sacs : 1° celui *des Provençaux*. Il doit son nom à une enseigne qui subsiste encore : on l'appeloit anciennement rue *Arnoul de Charonne* ; elle est ainsi indiquée dans les Titres du XIII[e] siécle (*d*), & devoit son nom à Arnoul de Charonne, qui y demeuroit en 1293. On la retrouve dans le Rôle de 1313 sous celui de *Raoul de Charonne*; en 1399, elle est nommée rue *Arnoul le Charron* (*e*) ; Sauval (*f*) la cite, sans savoir où elle étoit située : dans un Compte de recette de S. Germain-l'Auxerrois de 1524, on lit rue Arnoul de Charonne, autrement appelée rue *du Chartier* ; les Plans de Gomboust & de Bullet la nomment rue *d'Anjou*, & la Liste de celles du

(*a*) Pet. Cart. fol. 163, C. 223.
(*b*) Cens. de l'Evêc. 1489.
(*c*) Tom. 1, p. 109.
(*d*) Cart. S. Germ. Autissiod. fol. 38 & 39.
(*e*) Cens. de l'Evêc.
(*f*) Tom. 1, p. 170.

XVᵉ siécle *rue d'Antain*, qui me paroît une faute de Copiste.

2° Le cul-de-sac *de la petite Bastille*. Les Censiers de l'Evêché ne lui donnent aucun nom, ils indiquent simplement en 1499 une ruelle sans bout : dans une Déclaration du fief de Garges, en 1540, on nomme ce cul-de-sac ruelle *Jean de Charonne*; & comme la rue Arnoul de Charonne y est indiquée, il n'est pas possible de les confondre. Le nom de la petite Bastille vient de l'enseigne d'un Cabaret qui subsiste encore au fond de ce cul-de-sac.

3° Le cul-de-sac *de Court-bâton*. Sauval (*g*), de Chuyes & la Caille ne le distinguent pas de celui de Sourdis, qui est dans la rue des Fossés S. Germain, & ils ont raison ; ces deux cul-de-sacs formoient une rue qui aboutissoit dans celle de l'Arbre-sec & sur le Fossé ; on la nommoit *Chardeporc*. (*Voyez ci-après* Rue des Fossés S. Germain.) Je ne doute point qu'elle ne dût son nom à Adam Chardeporc, qui avoit plusieurs maisons sur le fossé S. Germain en 1251 (*h*); & comme l'on appeloit anciennement un porc *Bacco*, & *Bacon*, quand il étoit salé, on donna à cette rue le nom de rue *de Bacon*; elle le portoit en 1340 (*i*), suivant un Ensaisinement du Chapitre de S. Germain fait à Robert de Saint-Denys. On voit cependant par le dire de Guillot & le Rôle de 1313, que dès-lors cette rue s'appeloit du *Col de Bacon*, vraisemblablement d'une enseigne. On altéra, ou plutôt on changea ce nom en celui de *Cop* ou *Coup de bâ-*

(*g*) Tom. 3, p. 284.

(*h*) Cart. S. Germ. Autissiod. fol. 72.

(*i*) Reg. 1. fol. 13.

ton, qu'on trouve dans la Liſte du XVe ſiécle & dans Corrozet; on a dit enſuite de Court-bâton: c'étoit la maiſon du coin de cette rue & de celle des Foſſés qu'on appeloit ainſi (*k*), qui lui fit donner ce nom.

J'ai dit que la rue de l'Arbre-ſec commençoit à la PLACE DE L'ECOLE. Cette Place & le Quai qui commence au carrefour ou Place des trois Maries, & finit à la rue du petit Bourbon, doivent ce nom à l'Ecole qui s'y tenoit, & qui étoit une des plus anciennes de Paris. Au XIIIe ſiécle, ce Quai s'appeloit *la grand rue de l'Ecole*, *magnus vicus Scole S. Germani* 1290, *vicus qui dicitur Scola S. Germani* 1298 (*l*). Il y avoit alors ſur ce Quai une rue qui aboutiſſoit devant l'Egliſe; (c'eſt le paſſage à côté du Cabaret:) elle s'appeloit *ruella de Fabrica S. Germani* (*m*). L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* s'eſt trompé, en diſant (*n*) qu'en 1560 la Place de l'Ecole étoit rue du Port-au-foin: cette ruelle, élargie depuis, forme aujourd'hui la Place des trois Maries. La Place de l'Ecole s'appeloit anciennement *la Place aux Marchands* (*o*), elle portoit encore ce nom en 1369 & 1372; mais en 1413 on la trouve indiquée ſous celui de *Place de l'Ecole* (*p*).

J'ai déja obſervé qu'avant que l'Univerſité ſe formât, les premières Ecoles ſe tinrent au Parvis Notre-Dame. Les principaux Monaſtères & les grandes Egliſes en avoient établi pour l'inſtruc-

---

(*k*) Reg. des Enſaiſ. de l'Archev. 1636.
(*l*) Cart. S. Germ. Autiſſ. fol. 14 & 61.
(*m*) Ibid.
(*n*) Page 52.
(*o*) Enſaiſ. de S. Germ. Reg. 2, fol. 36 & 64.
(*p*) Ib. Reg. 3, fol. 54.

tion des jeunes gens qui se destinoient à l'état ecclésiastique : celles de S. Germain furent des plus considérables ; l'origine n'en est pas connue, mais il est certain qu'elles n'existoient plus vers le milieu, ou du moins à la fin du XIII[e] siécle, parce que ce fut dans ce temps-là qu'on forma au midi tous ces établissements destinés à l'instruction de la Jeunesse, ce qui leur fit donner le nom d'*Université*.

A l'égard du Quai qui porte le même nom, il avoit été dressé, élargi & pavé sous le régne de François I (*q*), & il le fut de nouveau en vertu de Lettres-Patentes du 25 Mars 1719 (*r*).

A l'autre extrémité de la rue de l'Arbre-sec est une Fontaine, & une Croix appelée *du Tiroir.* On n'a jamais tant varié sur l'étymologie & sur l'orthographe d'un nom, que sur celles de celui-là ; on le trouve écrit *Traihouer*, *Traihoir*, *Trayoir*, *Trahoir*, *Triouer*, *Trioir*, *Tirauer*, *Tyroer*, *Tirouer*, *Tiroir*, *Tiroi*; les uns le font venir du mot Latin *Trahere*, tirer ; d'autres (*s*) de celui de *Trier:* ceux-ci prétendent qu'on y tiroit les draps; ceux-là, que c'étoit un Marché (*t*) où l'on vendoit & où l'on trioit les animaux. Sauval se persuadoit que ce nom venoit du fief de Thérouenne (*u*), qu'on appeloit par corruption *Tiroie*; & feu M. Bonami, très-versé dans nos antiquités, adoptoit la même étymologie. Je ne balancerois pas à suivre l'opinion de ce savant Académicien, si je la trouvois fondée sur quelques preuves ; la conformité du nom de *Tiroie*,

(*q*) Sauval, t. 1, p. 242.

(*r*) Reg. de la Ville.

(*s*) Lebeuf, t. 1, p. 59. — Corrozet, fol. 6.

(*t*) *V.* Du Cange. Gloss. *verbo* Tiratorium.

(*u*) Sauval, t. 2, p. 606.

Tiroi & *Tiroir*, me paroît d'autant moins mériter ce titre, que le fief de Thérouenne ne s'étendoit point jusque là; il s'en faut de beaucoup que ses limites aient été si reculées, il se borne aux rues du Cygne, de Maudetour & de la Truanderie; ainsi je ne vois pas qu'il ait pu influer sur le nom de la Croix du Tiroir. Si ce nom venoit du fief de Thérouenne ou Tiroie, on lui eût vraisemblablement donné la même dénomination en Latin: Thérouenne se dit *Tarvanna* & *Tarvenna*; & comme c'étoit la Capitale des peuples appelés *Morins*, ce Fief est nommé dans tous nos anciens Titres *Terra Morinensis*: la Croix du Tiroir, au contraire, est toujours nommée *Crux Tractorii*, *Crux Tiratorii* (*x*).

Je ne devrois peut-être pas rappeler ici l'opinion de du Breul (*y*), ni celle de Malingre, &c. qui disent que cette Croix fut ainsi appelée depuis que la Reine Brunehaud y fut tirée à quatre chevaux en 622. On sait que cette Princesse fut mise à mort par ordre de Clotaire II, près de Challon-sur-Saone, en 613. Malingre n'auroit pas dû, pour étayer son systême, réclamer le témoignage de Grégoire de Tours, qui certainement n'en a rien dit, ni pu dire, puisqu'il étoit mort plus de 17 ans avant Brunehaud.

Toutes ces étymologies sont dénuées de preuves, & ne sont appuyées que sur des conjectures. Je crois que le seul parti que j'aie à prendre, dans cette incertitude, est de laisser au Public la liberté d'apprécier les différents sentiments,

(*x*) Arch. de Notre-Dame, Compte de 1407.

(*y*) Liv. 1, p. 5. — Malingr. Ann. de Par. p. 36. — Favin, Hist. de Navarre, liv. 1, ch. 37. — Lemaire, t. 3, p. 329.

& d'embrasser celui qui lui paroîtra le plus vraisemblable.

La Place où la Croix du Tiroir se trouvoit, étoit beaucoup plus large autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. François I y fit construire une Fontaine en 1529; quelques Bouchers placèrent des étaux tout autour, & les Marchandes d'herbes & de fruits étaloient leurs denrées sur les marches de cette Croix. La voie publique se trouvoit ainsi très-embarrassée, & l'on avoit plusieurs fois porté des plaintes à ce sujet. En 1636, la Croix fut ôtée, & replacée à l'angle d'un réservoir des eaux d'Arcueil, que M. Miron, Prevôt des Marchands, avoit fait construire en 1606, au coin de cette rue & de celle de S. Honoré. Sauval (z) a pensé qu'on n'avoit mis cette Croix en cet endroit, que parce que c'étoit un lieu patibulaire, afin d'y servir de consolation aux criminels qu'on y faisoit mourir. J'ignore en quel temps cette Place a pu être destinée pour le lieu du supplice des criminels : il étoit bien naturel de leur offrir, dans ces tristes & derniers moments, l'instrument où, pour sauver des coupables, Dieu fait homme a voulu souffrir la mort, ce signe auguste de notre Rédemption & de notre salut, comme le seul moyen qui, dans cet instant terrible, pût soutenir leur foi, & ranimer leur espérance. Au reste, la piété des Chrétiens avoit placé des Croix dans tous les Carrefours, dans les Places publiques, & sur les grands chemins, afin que par-tout les Chrétiens se rappelassent, à cet aspect, ce qu'ils doivent à un Dieu qui a tout fait pour eux.

(z) Loc. suprà cit.

Bourbon : elle fut ouverte en 1583. Il paroît que cet Hôtel fut bâti peu de temps après que Philippe-Auguste eût fait augmenter le Louvre. Sauval (*e*) avance cependant que ce ne fut que sous le régne de Charles V, & que les lettres C & V sculptées sur la croisée qui étoit au-dessus du portail de la Chapelle, ne permettent pas d'en douter : il avoit sans doute oublié que lui-même avoit dit (*f*) auparavant, que les Ducs de Bourbon commencèrent à y loger dès le temps de Philippe le Bel ; & j'ai lu un Ensaisinement de S. Germain-l'Auxerrois, d'un contrat de vente en 1348 (*g*) d'une maison au Fossé S. Germain, tenant au Duc de Bourbon & à Madame d'Alençon. Ainsi l'époque citée par Sauval ne doit s'entendre que d'un rétablissement, ou de quelques augmentations qui furent faites sous le régne de Charles V : en effet, le même Auteur rapporte (*h*), que pour agrandir son Hôtel le Duc de Bourbon y joignit en 1385 la maison du Noyer, qu'il avoit acquise du Prieur & des Religieux de la Charité. J'ai aussi trouvé dans les Archives de l'Archevêché, qu'il acheta en 1390 la Voirie de l'Evêque ; & Sauval (*i*) dit que depuis 1303 jusqu'en 1404 ces Princes achetèrent de plus de 300 personnes les maisons qui couvroient l'espace sur lequel cet Hôtel fut construit : elles n'avoient pas sans doute 10 toises chacune, car tout l'emplacement du petit Bourbon n'en contenoit guère plus de 2800. La révolte & l'évasion du Connétable de Bourbon en 1523, donnèrent lieu à la confiscation

(*e*) Tom. 2, p. 209.
(*f*) Ib. p. 51 & 114.
(*g*) Reg. 1. fol. 70.
(*h*) Sauval, ibid. p. 115.
(*i*) Ibid. p. 114.

de ses biens, & en conséquence cet Hôtel fut démoli en partie en 1527 : on en conserva la Chapelle ; & la Galerie, qui étoit fort vaste, a servi de salle pour les Spectacles que la Cour fit représenter à l'occasion du mariage de Louis XIII, & pour les Ballets & la Comédie sous Louis XIV. Ce fut aussi dans cette Galerie que se tint l'Assemblée des Etats du Royaume en 1614 & 1615.

Une partie de cet Hôtel est entrée dans la construction du Louvre, & il n'y a pas long-temps qu'il en subsistoit encore des restes, où étoient les Ecuries de la Reine & le Garde-meuble de la Couronne, qu'on a démolis depuis quelques années, pour découvrir la superbe Colonnade du Louvre, qui fait à juste titre l'admiration des plus grands Connoisseurs.

Le Louvre. La véritable origine de ce Château est ignorée, & l'étymologie de son nom n'est pas mieux connue ; la plus vraisemblable est celle qu'on tire du mot Saxon *Loüer*, qui en François signifie *Château*. Presque tous nos Historiens font honneur de sa fondation à Philippe-Auguste ; mais il n'est pas difficile de prouver qu'il n'a fait que le réparer & l'augmenter. La Tour *Neuve* qu'il fit bâtir, & dont parle Rigord (*k*), n'est ainsi nommée que pour la distinguer de celles qui étoient construites auparavant ; & si ce Prince eût fait édifier ce Château en entier, Rigord, Guillaume le Breton & Jean de Saint-Victor n'auroient pas manqué d'en faire mention. Je dois observer que l'expression *Neuve*, dont s'est servi

(*k*) Duch. t. 5, p. 64.

Rigord, pourroit peut-être embarrasser ceux qui lisent nos Historiens, & les porter à la mal placer. Rigord entend la grosse Tour bâtie au milieu du Louvre; & s'il l'appelle *Neuve*, c'est qu'elle n'étoit bâtie que depuis dix ans, & à la place d'une autre Tour à laquelle on avoit donné le même nom : l'on en trouve la preuve dans un Cartulaire de S. Denys-de-la-Chartre, qui contient des Lettres de Philippe-Auguste, du mois d'Août 1204, par lesquelles il donne 30 s. à cette Eglise pour l'indemnité du terrein où cette Tour a été construite; on y voit que la Tour du Louvre, dite *grossa Turris*, est située où étoit anciennement *Turris Nova*. Sous le régne de Louis le Jeune, on trouve des Actes où le Louvre est nommé *Louvrea*, sans indiquer si ce nom venoit du Château déja bâti, ou du territoire sur lequel on l'avoit construit.

Je ne parlerai point des étymologies peu vraisemblables qu'on a données du Louvre *, & que des Auteurs modernes ont adoptées; je ne répéterai rien de ce que Sauval & M. Piganiol, qui l'a copié presque mot pour mot, ont dit sur ce Château; j'observerai seulement que dans différents endroits ils en ont confondu la forme avec l'enceinte, telles qu'elles ont été sous Philippe-Auguste & sous Charles V. Nos Rois y ont demeuré, & l'ont successivement augmenté ou embelli. François I commença un nouveau bâtiment en 1528, qui ne fut achevé que vingt ans après, sous le régne d'Henri II. Louis XIII le fit augmenter : on y posa la première pierre au mois

* *V.* Blondel, Arch. liv. 6, p. 3.

de Juillet 1624 ; mais Louis XIV en a fait élever la plus grande partie. Ce Monarque, dont tant de monuments annoncent la magnificence & la grandeur, agréa un Plan plus vaste & plus riche, donné par le Cavalier Bernin, & sur ses dessins on jeta, le 17 Octobre 1665, les fondements de ce superbe édifice. La somptuosité, la majesté & le bon goût qui y régnent, ne laissent rien à desirer que de le voir entiérement achevé. Germain Brice & M. Piganiol en ont donné des *Descriptions*, auxquelles les Curieux peuvent avoir recours.

C'est dans ce Château que Louis XIV & son auguste Successeur, qui se sont disputé la gloire de protéger les Sciences & les Arts, d'encourager les talents, ~~& de les~~ récompenser, ont destiné des Salles pour les Assemblées de ceux qui se sont distingués dans ces deux genres, & dont l'unique objet est d'éclairer & d'instruire.

L'*Académie Françoise* a pris naissance vers l'année 1630 : ce ne fut d'abord qu'une Société de neuf personnes, que l'amitié & le goût des Belles-Lettres avoient liées ensemble. Elles convinrent de s'assembler un jour fixe de chaque semaine chez M. Conrart, Secrétaire du Roi, qui demeuroit rue S. Denys. Le Cardinal de Richelieu, toujours grand & juste dans ses vues, connut d'abord toute l'utilité & les avantages qu'il pourroit retirer de cette Société ; il s'en déclara le Protecteur, & lui obtint des Lettres-Patentes au mois de Janvier 1635, par lesquelles le Roi en fixe le nombre à quarante, sous le titre d'*Académie Françoise* : elles furent vérifiées & enregistrées le 10 Juillet 1637. Après la mort du Cardinal, le Chancelier Séguier ayant été élu Protecteur, les Assemblées se tinrent en son Hôtel rue de

Grenelle, où est aujourd'hui celui des Fermes. Louis XIV fit à l'Académie l'honneur d'accepter ce titre, & lui assigna, le 28 Août 1673, l'ancienne Salle du Conseil, au Louvre, pour y tenir ses Séances; ce qui a toujours continué depuis.

L'*Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres* commença en 1663 : dans son origine ce ne fut qu'un démembrement de l'Académie Françoise, dont M. Colbert choisit quatre à cinq personnes pour composer les Inscriptions qui devoient être mises aux monuments consacrés à la gloire du Monarque & à l'ornement de la Ville & des Maisons Royales, inventer des Types & des Légendes pour les Médailles; des devises pour les Jetons, &c. Cette Assemblée, que le Roi appeloit *la petite Académie*, se tenoit dans la Bibliothéque de M. Colbert, rue Vivienne : on l'appella ensuite *Académie Royale des Inscriptions & Médailles.* Son état fut fixé par un Réglement du 16 Juillet 1701, & le nombre des Académiciens fut déterminé à quarante : elle fut confirmée par des Lettres-Patentes du mois de Février 1713; mais comme le nom qu'on lui avoit donné ne renfermoit pas tous les objets de ses occupations, Sa Majesté, par ses Lettres-Patentes du 4 Janvier 1716, en changea le titre en celui d'*Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

L'*Académie Royale des Sciences* commença à s'assembler en 1666 par les ordres du Roi, mais sans aucun acte émané de l'autorité Royale. Elle reçut une forme réguliere en 1699 par le Réglement que Sa Majesté lui accorda. Ses Séances se tinrent d'abord à la Bibliothéque du Roi; mais Sa Majesté lui a donné depuis un Appartement au Louvre, & a confirmé cette Académie par ses

Lettres

Lettres - Patentes données à Marly au mois de Février 1713, enregistrées le 3 Mai suivant.

L'*Académie Royale de Peinture & de Sculpture* doit son origine aux contestations qui s'élevèrent entre les Maîtres Peintres & Sculpteurs de Paris, & ceux qui professoient ces mêmes Arts dans les Maisons Royales, sous le titre de *Privilégiés*. Ceux-ci, à la tête desquels étoit le célèbre le Brun, appuyés du crédit & de la protection de M. le Chancelier Séguier, formèrent le dessein d'établir une Académie Royale de Peinture & de Sculpture, & y furent autorisés par un Arrêt du Conseil Privé du 20 Janvier 1648; en conséquence ils dressèrent des Statuts sur lesquels ils obtinrent des Lettres-Patentes. Le Roi, à la sollicitation du Cardinal Mazarin, Protecteur de cette Académie, lui en accorda de nouvelles en 1655, & lui affecta la Galerie du Collége Royal. Elle ne put alors profiter de cette grace; mais elle en fut amplement dédommagée par les glorieuses marques de bonté, par les priviléges & les revenus que Sa Majesté lui donna en 1663, & par le logement qu'elle a eu depuis au vieux Louvre. Je ne dois point omettre que l'Académie Romaine ayant souhaité de former une société avec celle de Paris, le feu Roi accorda, au mois de Novembre 1676, des Lettres pour la jonction de ces deux Académies. Celle de Rome avoit été établie en 1665, par les soins de M. Colbert: les Eléves qu'on y envoie sont entretenus par le Roi, & conduits par un Directeur qui est membre de l'Académie de Paris.

L'*Académie Royale d'Architecture* fut projetée par M. Colbert en 1671; elle prit dès ce temps, la même forme que les autres Académies, mais

jusqu'à la fin du XVe siécle : on l'a appelée depuis *du Demi-Saint*, parce qu'à son entrée on avoit mis une statue à moitié rompue, pour en interdire le passage aux chevaux.

RUE FROI-MANTEAU. Elle va d'un côté à la rue S. Honoré & à la Place du Palais Royal, de l'autre au Quai du Louvre, vers le premier Guichet. Je n'ai pu découvrir l'étymologie de ce nom, qui n'a varié que dans la prononciation ou dans l'orthographe. En 1290, on lit *vicus de Frementel* & *de Frigido mantello* (*p*); en 1313 jusqu'à présent, on a dit *Froit-mantel*, *Froid-manteau*, *Froit-mantyau*, *Frémanteau* & *Fromenteau* (*q*) : ces deux derniers sont les plus usités dans les Actes & sur les Plans de Paris.

RUE DES FOSSÉS S. GERMAIN. Elle commence au coin des rues du Roule & de la Monnoie, & finit au bout des rues des Poulies & du petit Bourbon. Au milieu du XIIIe siécle, on disoit simplement *le Fossé*, *in Fossato*; dans les suivants, on a dit rue *des Fossés S. Germain* : ce nom venoit des fossés que les Normands creusèrent autour de l'Eglise de S. Germain, lorsqu'ils y établirent leur camp en 886 (*r*). Cette rue ne s'étendoit que jusqu'à celle de l'Arbre-sec, où commençoit celle de Béthisi; mais par la Déclaration du Roi de 1702, on a donné à celle-ci, jusqu'à la rue du Roule, le nom *des Fossés S. Germain*, afin que la rue Béthisi ne se trouvât pas dans deux

(*p*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 67 & 68.

(*q*) Arch. de l'Archev. & de S. Honoré.

(*r*) Abbo, lib. , V. 174 & seq.

Quartiers différents. Quoique Corrozet ait mal-à-propos distingué les rues Baillet & Gloriette, l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* en a conclu sans fondement, que la partie de la rue des Fossés entre celles de l'Arbre-sec & du Roule, s'appeloit *Gloriette*; lui-même étoit convenu que c'étoit le nom de la rue Baillet. Il paroît par le Plan de S. Victor, qu'on la nommoit en cette partie rue *du Borel*; je ne l'ai point trouvé ailleurs indiquée sous ce nom : sur ceux de Gomboust & de Bullet, elle porte le nom de *Béthisi*. En parlant de cette rue, j'ai observé que dans les anciens Titres elle se nommoit en cette partie, *rue au Cuens de Pontis*, *au Comte de Ponti* & *Ponthieu* : je vois aussi par plusieurs Titres de l'Archevêché (*s*) qu'on la nommoit *la Fosse aux chiens*, autrement la rue *de Béthisi*.

Dans cette rue est une petite Place ou cul-de-sac appelé *de Sourdis*, d'un Hôtel de ce nom qui subsiste encore. J'ai déja remarqué que c'étoit une rue qui aboutissoit dans celle de l'Arbre-sec, & qui se nommoit rue *Chardeporc*. Vis-à-vis ce cul-de-sac est la Poste aux chevaux.

Rue des Prêtres & Cloître de S. Germain-l'Auxerrois. On entre dans ce Cloître, 1° par la rue de l'Arbre-sec & par celle du petit Bourbon; 2° par celle des Prêtres, (on donnoit indifféremment à ces trois rues le nom de *rues* ou *ruelles du Cloître*, *ruelle par laquelle on va à l'Eglise*, *& y aboutissant*;) 3° par la rue du Demi-

(*s*) Cens. de l'Evêc. de 1372, 1374, 1399 & 1489.

Saint, & par la ruelle *de la Fabrique*, dont j'ai parlé ci-dessus. La rue des Prêtres doit ce nom à ceux de S. Germain, qui y demeuroient. Elle se bornoit autrefois à la Place de l'Ecole; mais dans la division qui fut faite en 1702, on a donné son nom à une partie de la rue S. Germain jusqu'au carrefour des trois Maries, afin que cette dernière rue ne se trouvât pas dans deux Quartiers différents.

Il y a dans le Cloître un cul-de-sac appelé au XVe siécle, rue *de la Treille*, ensuite ruelle *du Puits du Chapitre*. Je crois que c'est elle qui est désignée dans un Titre de 1271 (*t*) sous le nom de *ruella Guidonis de Ham*; elle a repris le nom de cul-de-sac *de la Treille*.

A côté du passage qui conduit à la Place du Louvre, est une maison appelée *le Doyenné*. Elle est connue dans notre Histoire par deux traits qui annoncent que sa destination primitive étoit bien changée. Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, y mourut en 1599, ou du moins elle y fut exposée après sa mort. Elle a été ensuite occupée long-temps par le Grand-Conseil, qui y tenoit ses Séances; mais elle doit sa véritable célébrité à M. Bignon, qui y a demeuré plusieurs années en qualité de Doyen de S. Germain: il l'avoit fait réparer & embellir, mais il en faisoit lui-même le plus grand ornement; il y recevoit des Savants en tout genre, qu'il ne protégeoit pas moins par son crédit, qu'il les éclairoit par ses lumières.

(*t*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 27 & seq.

L'EGLISE ROYALE ET PAROISSIALE DE S. GERMAIN-L'AUXERROIS. Il y a peu d'Eglises aussi anciennes & aussi remarquables que celle-ci, dont la véritable origine soit moins connue. Tout ce dont nos Historiens conviennent, c'est qu'elle existoit au VIIe siécle, puisque S. Landri, Evêque de Paris, mort vers l'an 655 ou 656, y fut inhumé; cependant presque tous sont d'accord pour attribuer la fondation de cette Eglise à Childebert & à Ultrogothe, & ils disent unanimement qu'elle fut bâtie en l'honneur de S. Vincent: telle est l'opinion de du Breul, de Malingre, de Belleforest, (*u*) &c. Cette origine n'est appuyée sur aucune preuve, car je ne mets dans ce rang ni une Inscription qui est sous le Portail de cette Eglise, & qui porte: *c'est Childebert II, Roi Chrétien, & Ultrogothe sa femme qui fondèrent cette Eglise*; ni l'usage où l'on a été long-temps de fêter S. Vincent comme Titulaire. Les statues d'un Roi & d'une Reine ne conviennent pas plus à Childebert & à Ultrogothe qu'à tous autres; ces figures, ainsi que l'inscription qui a été mise après coup, n'ont pas 400 ans d'antiquité, le Portail sous lequel elles sont ayant été reconstruit en 1435. A l'égard de la dévotion à S. Vincent, l'Abbé Lebeuf a prouvé si évidemment que cette Eglise n'a jamais été sous l'invocation de ce saint Diacre, que, malgré la tradition & l'usage, on s'est réformé dans le Propre de cette Paroisse, imprimé en 1745. Il est étonnant, après cela, que dans

---

(*u*) Du Breul, p. 785. — Malingre, p. 521. — Belleforest, p. 542.

les affiches imprimées où l'on annonce chaque année la Fête de ce Saint, il soit encore qualifié de *premier Titulaire* & Patron. C'est sans doute en supposant cette fondation faite par Childebert, que Corrozet (*x*), Belleforest, la Caille, &c. en placent l'époque en 542; les Auteurs de la Gaule Chrétienne la reculent vers l'an 581 (*y*), sur la foi d'un Manuscrit qu'ils citent sans l'indiquer; d'autres Auteurs, tels qu'Adrien de Valois (*z*) & Sauval, n'en parlent que comme d'un monument du VIII[e] ou du IX[e] siécle. L'Abbé Lebeuf (*a*) lui donne avec raison une plus haute antiquité, il la fait remonter jusqu'à l'épiscopat de S. Germain, Evêque de Paris; mais son opinion n'est que conjecturale : la discussion où il est entré dans une *Dissertation* particulière sur cette Eglise (*b*), & dans son *Histoire du Diocèse de Paris*, me dispense de répéter ce qu'il a dit, pour prouver que S. Vincent n'a jamais été le Titulaire de cette Eglise; mais comme il ne se fonde que sur des conjectures pour prouver le temps où elle a été bâtie & dédiée sous le nom de S. Germain d'Auxerre, je crois pouvoir aussi hazarder les miennes à ce sujet, & inviter par-là les Savants à approfondir ce fait historique. J'ose donc leur proposer une opinion nouvelle, contraire à celle de tous nos Historiens, & soumettre à leur jugement les raisons qui m'ont engagé à m'écarter de la route qu'ils ont suivie. Je pense que la Basilique de S. Germain n'est l'ouvrage ni de Childebert, ni d'Ultrogothe, mais de Chilpéric I, &

(*x*) Corrozet, p. 40.
(*y*) Gall. Christ. t. 7, col. 252.
(*z*) Val. discept de Basil. p. 468 & seq. — Sauval, t. 1, p. 299 & seq.
(*a*) Tom. 1, p. 37.
(*b*) Differt. t. 1, p. 11 & seq.

que ce Prince la fit ériger sous le nom de S. Germain, Evêque de Paris, & non sous celui du saint Evêque d'Auxerre. 1° On voit dans le testament de Bertichram ou Bertchram, (que nous appelons Bertram ou Bertrand) Evêque du Mans, que Chilpéric I fit bâtir une nouvelle Eglise en l'honneur de S. Germain de Paris, c'est-à-dire, sous son invocation, & que son dessein étoit d'y faire transférer le Corps de ce saint Evêque. Voici les termes de cet acte (*c*) : *Basilicæ Domni ac peculiaris Patrini mei Germani Episcopi qui me dulcissime enutrivit, & suâ sanctâ oratione, ac si indignum, ad Sacerdotii honorem perduxit, si* SUPERSISTIT *in Basilicâ Domni Vincentii, ubi sanctum ejus Corpusculum requiescit, dono inibi in honore sepulturæ suæ, Villam Bobanæ quæ est in territorio Stampense super fluvio Colla, quam mihi gloriosus Domnus Chlotarius Rex suo munere contulit : quod jubeo eâ conditione ut si sanctum Corpus ejus* IN BASILICA NOVA *quam inclitus Chilpericus quondam Rex construxit, si convenerit, ut inibi transferatur, Villa ipsa ubi semper ejus Corpus fuerit, semper ibi deserviat, & ipse sanctus Pontifex pro meis facinoribus deprecari dignetur. . . . . Die* VI *Kal. Aprilis Anno* XXII *regnantis gloriosissimi Domini Chlotarii Regis.*

Voilà donc une Eglise *neuve* bâtie par Chilpéric, pour y placer le Corps de S. Germain. On sait qu'il s'opéroit journellement à son tombeau une multitude de miracles, dont Fortunat & Grégoire de Tours font mention. Chilpéric, pénétré de dévotion, fit lui-même l'épitaphe du

---

(*c*) Corvaisier, Hist. des Evêques du Mans, p. 194.

Saint (*d*), qu'Aimoin nous a conservée, & voulut signaler sa piété en faisant bâtir une Eglise sous son nom. Je ne dissimulerai pas que Dom Mabillon (*e*) a inféré du testament de Bertram, que Chilpéric fit rebâtir l'Eglise de S. Vincent ; que le Père Dubois (*f*) croit qu'il faut lire Childebert, & non Chilpéric ; & que Dom Bouillart (*g*) a pensé que c'étoit simplement l'Oratoire ou Chapelle de S. Symphorien, dans laquelle S. Germain avoit été enterré, que Chilpéric avoit fait rebâtir & agrandir. Ces opinions me paroissent hazardées. Dom Mabillon ne se rappeloit pas sans doute qu'il n'y avoit pas dix-huit ans que l'Eglise de S. Vincent étoit bâtie, lorsque S. Germain mourut, & que dans un si court espace de temps elle ne pouvoit avoir besoin d'être rebâtie. L'opinion du P. Dubois n'est fondée sur aucune preuve, & ne peut balancer l'autorité d'un Auteur grave & contemporain ; de plus, il n'est pas possible de la concilier, ni celle de D. Bouillart, avec les termes du testament de Bertram : il distingue la Basilique de S. Vincent, dont la Chapelle de S. Symphorien faisoit partie, & *la Basilique neuve* que Chilpéric avoit fait bâtir. S'il n'eût été question que d'agrandir cette Chapelle, la crainte ou l'idée de Bertram, qu'on pouvoit en enlever le Corps de S. Germain, eût été sans fondement ; mais il s'agissoit de procurer à ce saint Evêque une sépulture plus convenable à la piété de Chilpéric, & au concours du peuple que les

(*d*) Du Breul, p. 335.
(*e*) Ann. Bened. t. 1, lib. 6, n° 69.
(*f*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 129.
(*g*) Hist. de l'Abb. S. Germ. p. 9.

miracles y attiroient. Une simple Chapelle, telle que celle de S. Symphorien, ne pouvoit contenir facilement une si grande multitude; c'est dans cette vue que Chilpéric fait bâtir une Basilique: il étoit naturel que le Corps de S. Germain y fût transporté, ce qui ne pouvoit avoir lieu s'il n'eût été question que d'agrandir la Chapelle dans laquelle il étoit enterré: c'est pourquoi Bertram, qui prévoit cette translation, veut que sa donation suive le Corps de S. Germain: *Si sanctum Corpus ejus in Basilicâ novâ .... si convenerit ut inibi* TRANSFERATUR, *villa ipsa ubi semper ejus Corpus fuerit, semper ibi deserviat.* Je ne crois pas qu'on puisse indiquer plus clairement une Eglise construite pour y révérer S. Germain, Evêque de Paris, différente de celle de S. Vincent & de la Chapelle où S. Germain fut inhumé: or qu'est devenue cette Basilique, si ce n'est celle qu'on appelle aujourd'hui S. Germain-l'Auxerrois?

2° Tous nos Historiens, tous les Diplômes, en parlant de cette Eglise, ne lui donnent aucun surnom; elle est simplement appelée l'Eglise de S. Germain. Vandemir & Ercamberte, dans la Charte de 690 que j'ai déja citée, distinguent l'Eglise de S. Germain de celle de S. Vincent ou S. Germain; S. Ouen, dans la Vie de S. Eloi, (*h*) la nomme la Basilique de S. Germain Confesseur: dans le IX[e] siécle, on disoit S. Germain le Rond, à cause de la figure ronde de cette Eglise; c'est sous ce nom qu'elle est désignée dans le Poëme d'Abbon (*i*):

Germani Teretis contemnunt littora sancti.

(*h*) Lib. 1, cap. 26.

(*i*) Lib. 1, vers. 173; & Lib. 2, vers. 35.

& dans les Bulles de Benoît VII, en 983; & d'Alexandre III, en 1165; elle est nommée *Abbatia S. Germani Rotundi.*

On m'objectera peut-être que le nom de S. Germain sans addition, ou de S. Germain le Rond, ne prouve pas que ce soit S. Germain de Paris : j'en conviens, mais je dis aussi que cela ne prouve pas non-plus que ce soit S. Germain d'Auxerre ; j'avoue même qu'Abbon semble les distinguer, en ajoutant que les Normands abandonnant le rivage de S. Germain le Rond, furent se placer de l'autre côté, où est l'Eglise d'un Saint du même nom, à laquelle il étoit attaché (*k*) :

Æquivocique legunt cujus factis bene vescor.

L'identité du nom ne prouve pas celle de la personne, mais ici elle peut servir à confirmer les inductions que j'ai tirées du testament de Bertram, & les conséquences qui en résultent. Il ne me reste donc qu'à examiner quelles sont les autres autorités sur lesquelles est fondée la tradition, qui veut que cette Eglise ait été bâtie sous le nom de S. Germain d'Auxerre : si on les analyse sans prévention, l'on verra qu'elles se réduisent à de simples conjectures, & à un Diplôme de Charles le Chauve, qui est au moins suspect en cette partie. L'Abbé Lebeuf (*l*) a fait une *Dissertation* particulière sur l'antiquité de cette Eglise : « Je croirois, dit-il, qu'il en faut attri» buer la première origine à une Chapelle qui

(*k*) Abb. ibid.

(*l*) Diss. t. 2, p. xiv & suiv.

» aura été construite peu de temps après la
» mort de S. Germain, Evêque d'Auxerre, en
» mémoire de quelque miracle qu'il aura opéré
» en allant de Paris à Nanterre, dans l'un ou
» l'autre des deux voyages qu'il fit dans la Gran-
» de-Bretagne ; qu'au VI[e] siécle, l'Evêque de
» Paris, qui portoit son nom, ne fut pas indif-
» férent pour l'Autel érigé sous l'invocation de
» ce grand Prélat, & que ce pourroit bien être
» sous son épiscopat que fut bâtie la Rotonde
» qui fit désigner dans la suite cette Eglise sous
» le nom de S. Germain le Rond. »

On ne voit dans ce passage que les doutes & les conjectures d'un Savant qui hésite, mais qui hazarde une opinion dont il n'apporte aucune preuve. Je sais que la sainteté de l'Evêque d'Auxerre, & les miracles sans nombre opérés à sa prière, sont constatés par les Historiens les plus dignes de foi, & qu'au rapport d'Héric, on avoit planté des Croix ou des *Mémoriaux*, ou bâti des Oratoires dans les différents endroits où le passage de S. Germain avoit été signalé par ses prédications ou par quelque miracle. Constance, Prêtre de Lyon, qui nous a donné la Vie de ce Saint, & qui étoit contemporain, ne parle ni de miracle opéré à l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise qui porte son nom, ni de Mémorial pour en perpétuer le souvenir: il y a même quelque apparence que ces Mémoriaux, qui subsistoient encore au IX[e] siécle, temps auquel écrivoit Héric, n'avoient été placés que long-temps après la mort de S. Germain, & lorsque l'Idolâtrie eut été totalement détruite ; ce qui n'est arrivé que sous le régne

des fils de Clovis, & environ un siècle après le décès de ce saint Evêque, mort en 448. S'il eût existé une Chapelle ou Oratoire de S. Germain d'Auxerre, Grégoire de Tours, Constance, & nos anciens Historiens n'en auroient-ils pas fait mention ? La dévotion qu'eut pour lui l'Evêque de Paris qui portoit le même nom, n'est point une preuve de l'opinion de l'Abbé Lebeuf; on voit au contraire, & lui-même en convient, que *la Manica* que ce Saint légua à Ste Geneviève comme une marque de son estime particulière pour elle, fait partie des Reliques qui sont au trésor de Notre-Dame. On ne bâtissoit point alors de Chapelle ou d'Oratoire sous le nom d'un Saint, sans avoir de ses Reliques, c'est-à-dire, de ses vêtements, ou quelque chose qui eût touché à son tombeau ; ainsi, en supposant cette Chapelle bâtie, il étoit plus naturel d'y déposer cette Relique, qu'à la Cathédrale. Il y a plus, l'Evêque de Paris qui engagea Childebert à bâtir l'Eglise de S. Vincent, & qui y déposa tant de Reliques, n'y mit aucune parcelle de celle-ci; & si sa piété & sa dévotion envers S. Germain l'eussent engagé à augmenter le culte religieux qu'on lui rendoit, il en avoit un moyen bien facile, en érigeant sous son nom l'Oratoire qu'il fit bâtir sous celui de S. Symphorien. Il faut donc convenir que l'Eglise ou Chapelle qui a porté son nom, n'existoit pas encore sous son épiscopat. S. Germain ne fut pas moins grand aux yeux de Dieu & des hommes; le nombre des miracles qui s'opéroient à son tombeau, y occasionnoit un concours prodigieux de Fidèles, que la Chapelle de S. Symphorien

ne pouvoit contenir, il n'en falloit pas davantage pour engager Chilpéric à faire bâtir une Basilique sous son nom: son dessein étoit sans doute d'y faire transférer le Corps de ce Saint, c'est ce que prévoyoit Bertram; mais le peu de temps que ce Prince survécut à S. Germain, ne lui permit pas de mettre la dernière main à son ouvrage. Destinée à conserver un dépôt si précieux, cette Basilique devoit naturellement être, comme elle a toujours été, dans la dépendance de l'Eglise de Paris; elle a servi de Baptistère & d'Ecole pour soulager celle de la Cathédrale, & le nom en est resté au Quai & à la Place où elle se tenoit.

On pourra me demander pourquoi le projet que j'attribue à Chilpéric n'eut pas son exécution, pourquoi le Corps de S. Germain ne fut pas transféré dans l'Eglise bâtie sous son nom. Je répondrai que le silence des Auteurs contemporains, & de ceux qui ont écrit depuis, nous prive de toutes lumières à cet égard, qu'ainsi on ne peut donner que des conjectures, & non des assertions positives. Je présume donc que Chilpéric n'ayant survécu que huit ans à S. Germain, ne put faire finir la Basilique qu'il avoit commencée; que Frédégonde, soit par caractère, ou par impuissance, ne s'empressa pas de la faire continuer; & que, d'un autre côté, les Religieux de S. Germain, jaloux de conserver les précieuses dépouilles de ce Saint, firent naître tous les obstacles qui pouvoient en empêcher ou en retarder la translation dans une autre Eglise. La foiblesse des Rois de la première Race, les guerres domestiques ou étrangères, les fac-

tions qui partagèrent les Grands, les projets d'ambition qui animoient les Maires du Palais, toujours occupés du soin d'augmenter leur puissance ou de maintenir une autorité usurpée, toutes ces circonstances purent rassurer les Religieux de S. Germain sur les craintes bien fondées qu'ils pouvoient avoir : elles cessèrent entiérement sous le régne de Pépin. Le 25 Juillet 754, ce Prince, assisté de ses Fils & des Grands du Royaume, fit faire avec la plus grande pompe la translation du Corps de S. Germain de la petite Chapelle de S. Symphorien dans le Chœur de la grande Eglise de S. Vincent, qui depuis fut appelée *de S. Germain*, ou *de S. Vincent & S. Germain*. Ce fut vraisemblablement vers ce temps que pour distinguer ces deux Eglises dédiées sous le nom du même Saint, on appela la dernière *S. Germain le Rond*, nom qu'elle a porté long-temps après, comme je l'ai dit plus haut. Ainsi, l'on ne peut guère ajouter foi à un Titre solitaire de l'an 870; c'est un Diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'Eglise de Paris, dans lequel celle de S. Germain est qualifiée, *quod à priscis temporibus Autissiodorensis dicitur* (*m*). L'Abbé Lebeuf pense avec raison que cette addition a été faite après coup, & qu'elle a été insérée dans les Copies qu'on en a faites. Il est certain que c'est le seul Titre où cette qualification soit donnée à l'Eglise de S. Germain, & que dans le même siécle on ne lui donnoit point de surnom, comme on le voit (*n*) dans l'Echange

(*m*) Baluze, t. 2, Capit. col. 1491.

(*n*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 304.

d'Etienne

d'Etienne, Comte de Paris, & d'Amaltrude sa femme, en 811; mais dans les deux suivants, on la nommoit *S. Germain le Rond*, soit à cause de la forme ronde de cette Basilique, ou de la configuration du Cloître, & des fossés dont elle étoit environnée.

Je tire encore une autre preuve en faveur de S. Germain de Paris, d'un titre cité par l'Abbé Lebeuf (*o*); c'est un Diplôme de Louis VI, en 1110, au sujet de la Voirie de l'Evêque dans le Bourg S. Germain : *On ne peut entendre en cette occasion*, dit-il, *que celui qu'on a appelé l'Auxerrois*. Cela est vrai, & je conviens que c'est de cette Eglise qu'on a voulu parler; mais les termes de cette même Charte portent à croire qu'on la regardoit comme fondée en l'honneur de S. Germain de Paris (*p*) : *Solebant propterea Parisienses Episcopi ex antiquo Ecclesiasticæ consuetudinis usu, tàm suos quàm suarum Ecclesiarum servos vel ancillas, scilicet S.* GERMANI PARISIENSIS, *S. Marcelli, S. Clodoaldi, &c.* Eh d'où pouvoit naturellement venir cette supériorité de la Cathédrale sur les Eglises de S. Germain & de S. Marcel, si ce n'est de ce que leurs fondateurs avoient cru devoir les assujettir à l'Eglise mère, à laquelle avoient présidé les saints Evêques Titulaires de ces Eglises ? On trouve néanmoins dans la Vie du Roi Robert, qui fit rebâtir celle dont il s'agit, qu'on la nomma *S. Germain-l'Auxerrois* : on put se déterminer à lui donner ce titre, parce qu'alors l'Abbaye de S. Vincent

(*o*) Hist. du Dioc. de Par. t. 1, p. 40.

(*p*) Hist. Eccl. Par. t. 1, p. 559.

portoit le nom de S. Germain de Paris, dont le Corps y reposoit. Au reste, je le répéte, mon opinion ne doit pas faire loi, je ne la propose que comme une conjecture très-vraisemblable; c'est aux Savants à l'approfondir, à discuter, & à décider; je n'ai d'autre droit que celui de leur proposer mes doutes, je dois attendre leur jugement, & m'y conformer: *Nobis autem obsequii gloria relicta est.*

L'Eglise de S. Germain se ressentit de la fureur des Normands, ils ne l'épargnèrent qu'autant qu'elle leur fut utile pour s'y défendre; ils la fortifièrent en conséquence, en l'environnant d'un fossé dont on retrouve la trace dans la rue à laquelle on en a donné le nom: mais lorsqu'ils furent obligés de quitter Paris, ils la détruisirent. Helgaud (*q*), Moine de Fleury, nous apprend que le Roi Robert la fit rebâtir: comme il se sert du terme *Monasterium*, quelques Auteurs, même modernes, en ont conclu qu'il y avoit anciennement des Religieux à S. Germain-l'Auxerrois. A la vérité, les Auteurs du *Gallia Christiana* (*r*) disent qu'en 581 il y avoit quatre Abbayes aux Portes de Paris, S. Laurent vers l'orient, Ste Géneviève au midi, S. Germain-des-Prés à l'occident, & S. Germain-l'Auxerrois au nord; ils pouvoient, à la place d'un manuscrit dont ils ne donnent aucune indication, substituer la Charte de Vandemir, dont j'ai parlé, qui légue *à la Basilique de S. Germain, dont le vénérable Landebert est Abbé, la Terre, &c.* Et quoique le savant Dom Ma-

(*q*) Duchesne, t. 4, p. 77. | (*r*) Tome 7, p. 252.

billon ait pensé qu'on ne qualifioit anciennement de *Basiliques* que les Eglises des Moines, & qu'on entende encore aujourd'hui par les mots de *Monastère* & d'*Abbé*, un lieu habité par des Religieux & par un Supérieur qui les commande, j'aurai plus d'une occasion de faire remarquer que ce nom se donnoit également aux Eglises Collégiales & Paroissiales, parce qu'alors les Chanoines & les Prêtres qui les desservoient vivoient ensemble & en commun : ils sont ainsi appelés, dit du Breul (*s*), *propter convictum communem quem primitùs habebant.* Le nom de *Monastère* s'est conservé long-temps pour les Paroisses dans le vieux mot *Montier* & *Moutier* : *Mener la mariée au Moutier.* Dans la Chronique de Cambrai, que cite l'Abbé Lebeuf (*t*), la Cathédrale d'Arras est appelée *Monasterium S. Mariæ Atrebatensis.* Je sais qu'il y a plusieurs Eglises Cathédrales ou Collégiales qui ont été autrefois desservies par des Religieux, mais je puis aussi assurer qu'on a donné le même nom à plusieurs autres où il n'y en a jamais eu. S[te] Magdeleine dans la Cité, S. Josse, &c. sont qualifiées *Monastères ;* & je ne crois pas qu'on puisse trouver aucun Titre qui prouve que ces Eglises aient jamais été administrées par des Religieux. Il en est de même du nom d'*Abbé*, qui dans sa véritable étymologie signifie *Père*, & qui depuis a été affecté spécialement aux *Archimandrites* ou Chefs & Supérieurs des Maisons Religieuses. Du Breul (*u*) convient avec

(*s*) Pag. 786.

(*t*) Tom. 1, p. 51.
(*u*) Ibid.

raiſon que l'Egliſe de S. Germain-l'Auxerrois n'a jamais eu d'Abbé, mais un Doyen & un certain nombre de Chanoines. En ſuppoſant même que cette Baſilique eût été deſſervie dans ſon origine par des Moines, ſon état auroit changé ſous le Roi Robert, malgré la qualification de Monaſtère; puiſque, dans une Charte d'Imbert, Evêque de Paris, donnée en 1030, confirmée par celle de Galon un de ſes ſucceſſeurs, en 1108, il eſt dit (x) que *les Chanoines* de S. Germain ont droit de nommer aux Prébendes de l'Egliſe de Sainte-Opportune. Il paroît donc vraiſemblable que, dès ſon origine, cette Egliſe a été deſſervie par des Chanoines dépendants de la Cathédrale, & non par des Religieux qui, dans ces temps-là, étoient même affranchis de la Juriſdiction épiſcopale. Ces Chanoines adminiſtroient le Baptême & les autres Sacrements, & étoient chargés tour-à-tour des fonctions du ſaint Miniſtère. Cette partie de la Ville s'étant conſidérablement peuplée, ſur-tout ſous le régne de Philippe-Auguſte, les Chanoines choiſirent un Vicaire pour remplir ces fonctions ſous leurs yeux; par-là, cette Collégiale fut érigée en Cure, mais l'époque en eſt incertaine: la Caille & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* diſent ſimplement qu'elle étoit Paroiſſe avant 1400; ce qui ne ſignifie rien, puiſque, dès ſon inſtitution, les Chanoines étoient chargés du ſoin des ames. S'ils ont prétendu parler de l'érection d'une Cure ſpécia-

(x) Hiſt. Eccl. Par. t. 1, p. 514. — Hiſt. de Paris, t. 3, p. 17.

lement dite, & distincte du Chapitre, l'expression est bien vague, & suppose la Cure moins ancienne de beaucoup qu'elle ne l'est effectivement; puisqu'en 1202 on voit un Decret d'Eudes, Evêque de Paris (*y*), qui accorde 10 s. à l'Eglise de S. Germain, pour indemnité, à cause de l'érection de la Chapelle de la Croix de la Reine (la Trinité); savoir, 3 sols au Doyen, 2 sols au Curé, & 5 sols au Chapitre. On trouve, en 1205 & 1207, d'autres Actes (*z*) où le Prêtre, c'est-à-dire, le Curé de S. Germain, est nommé & distingué des Chanoines. Il y eut, en 1216 (&), une Sentence arbitrale rendue entre le Doyen, & Gautier Curé de S. Germain, pour les droits Curiaux que celui-ci prétendoit sur les Chapelles de Ste Agnès & de la Tour (aujourd'hui S. Eustache & S. Sauveur); & en 1224, il y eut un Réglement entre le Chapitre & le Curé, pour les droits honorifiques & curiaux aux principales Fêtes de l'année.

Cette Eglise, bâtie & rebâtie par nos Rois, en prit le titre de *Royale*; il lui fut confirmé lorsque le Louvre devint leur Palais. On sait que Jean, fils posthume de Louis Hutin, y fut baptisé en 1316, ainsi qu'Isabelle de France, fille de Charles VI, en 1389, & Marie-Isabelle de France, fille de Charles IX, en 1573. On rebâtit une partie de cette Eglise sous le régne de Charles VII. Les différentes reconstructions

(*y*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 18 verso.

(*z*) Hist. de Paris, t. 3, p. 74.

(&) Arch. de S. Germ. l'Aux.

de la Nef, du Portail, &c. se trouvent marquées dans Sauval (*a*) & dans l'Abbé Lebeuf.

Le Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois fut réuni à celui de la Cathédrale en 1744. Les Marguilliers profitèrent de cette circonstance pour faire abattre le Jubé & décorer le Chœur, tel que nous le voyons aujourd'hui : il y a beaucoup de richesse & de goût dans ces embellissements.

RUE S. HONORÉ. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, commence au coin de celles du Roule & des Prouvaires, & finit à celui des rues des Bons-enfants & Froimanteau. J'ai déja remarqué (*Voyez* Quartier Sainte-Opportune) qu'une partie de cette rue, jusqu'à celle de l'Arbre-sec, s'appeloit rue *de Château-fêtu.* Ce que l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* dit d'après Sauval, qu'anciennement cette rue se nommoit *la Chaussée S. Honouré* & rue *S. Honoré*, n'est pas absolument exact : depuis la rue Tirechape, jusqu'à celle de l'Arbre-sec (*b*), c'étoit, comme je viens de le dire, la rue Château-fêtu ; de-là, jusqu'à la Porte construite entre le cul-de-sac de l'Oratoire & la rue du Coq, on la nommoit, aux XIIIe & XIVe siécles, rue *de la Croix du Tirouer*, & au-delà de la Porte, *la Chaucièe S. Honoré.* Les agrandissements de Paris, & la nouvelle enceinte que fit faire Charles V, lui firent donner dans toute cette partie jusqu'à la nouvelle Porte qui étoit

(*a*) Tom. 1, p. 303. — Hist. du Dioc. de Par. t. 1, p. 44.

(*b*) Ensaif. de S. Germ. l'Aux. Reg. 1. fol. 56.

près les Quinze-Vingts, le nom de *rue S. Honoré*; & depuis cette Porte, on l'appeloit *grand rue S. Louis*, comme je le dirai en ſon lieu. A l'égard du nom de *Château-fêtu*, l'Abbé Lebeuf (*c*) a penſé, que comme le nom de la Croix du Tiroir venoit de ce qu'on y tiroit les draps & les étoffes, il étoit naturel d'avoir en cet endroit un lieu pour les dépoſer, & que c'étoit une Halle ou Pavillon de charpente, conſtruit à la légère, & couvert de branchages ou de chaume, d'où on lui aura donné le nom de *Château-fêtu*. J'avoue que cette deſcription ne reſſemble guère à un Château, & qu'un ſimple appentis couvert de paille ne mérite pas d'en porter le nom. Il y avoit encore en 1348 (*d*), entre l'Egliſe S. Landri & la Rivière, une maiſon appelée *le Château-fêtu*, & l'on n'y expoſoit point de marchandiſes ni en vente, ni en magaſin. Sans approfondir cette ſavante étymologie, ne ſeroit-il pas plus ſimple, & peut-être plus vrai, de dire que ce nom étoit celui d'une enſeigne, ou celui d'un Particulier qui ſans doute y demeuroit ? A la place du Château-fêtu, qui étoit la quatriéme maiſon de la rue S. Honoré avant la rue Tirechape, il y en a une qui porte pour enſeigne le Château d'Or; & dans le manuſcrit des Coutumes de la Marchandiſe, il eſt fait mention, à l'an 1268, de Jehan Popin de Château-fêtu comme d'un notable Bourgeois & Membre du Conſeil de la Ville, dont il a été depuis Prevôt des Marchands.

(*c*) Tom. 1, p. 58 & 59.

(*d*) Arch. du Chapitre de Notre-Dame.

Il y a dans cette rue un cul-de-sac nommé *cul-de-sac des PP. de l'Oratoire*, qui aboutit au Louvre, & qui n'est plus aujourd'hui fermé. Dès le XIIIe siécle & jusqu'au dernier, c'étoit une rue qui se prolongeoit jusqu'au Quai, & qui s'appeloit rue *d'Autriche*. Les Copistes ont bien défiguré ce nom : dans Guillot, on le trouve écrit *Osteriche*; dans la Liste des rues du XVe siécle, *d'Aultraiche*; *d'Autruche* en 1421 & dans Corrozet; *d'Austruce*, sur le Plan de l'Abbaye S. Victor; *de l'Autruche* ou *du Louvre* dans le Procès verbal de 1636; ensuite, suivant Sauval & les Plans de Gomboust & de Bullet, *rue du Louvre*; enfin, *cul-de-sac de l'Oratoire*. L'Abbé Lebeuf (*e*), qui sans doute ne se rappeloit pas la position de cette rue, ni qu'elle eût été nommée *du Louvre*, dit que la rue d'Osteriche est apparemment celle de S. Thomas-du-Louvre, ou quelque autre, remplacée par les bâtiments du Louvre. Il ne se seroit pas mépris, s'il eût fait attention que Guillot ne parle que des rues renfermées dans l'enceinte de Philippe-Auguste, & que la rue S. Thomas, ni même le Louvre, n'y étoient pas compris.

Cette rue, comme voisine du Palais & des Jardins du Louvre, étoit remarquable par différents Hôtels, dont le plus considérable étoit celui d'Alençon. Je remets à en parler, ainsi que de quelques autres, à l'article de la rue des Poulies. De l'autre côté de cette rue & vis-à-vis l'Hôtel d'Alençon, étoit celui de Cléves; du

(*e*) Tom. 2, p. 583.

temps de la Ligue, il s'appeloit l'Hôtel d'*Aumale*, & étoit occupé par Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Marquis de Mayenne : je n'ai pu découvrir comment il est venu dans cette Maison. La plus ancienne notice que j'aie trouvée de cet Hôtel, est qu'il fut bâti par les ordres de Louis de France, fils de Philippe le Hardi, qui fut le Chef de la maison d'Evreux. Catherine de Cléves, Duchesse Douairière de Guise, s'y retira après la mort de son mari : il a passé ensuite à M. Antoine de Grammont, Duc, Pair & Maréchal de France.

A côté de cet Hôtel & vis-à-vis de celui d'Autriche, Sauval dit qu'il y en avoit un autre, où logeoit Robert de France, Comte de Clermont & Sire de Bourbon, qui appartenoit auparavant à la Comtesse de Xaintonge & au Prevôt de Bruges. Valeran de Luxembourg, Comte de Saint-Pol, Connétable de France, l'acheta en 1396 : c'est sur l'emplacement & sur celui des maisons adjacentes jusqu'à la rue du Coq, que sont bâties l'Eglise & la Maison des PP. de l'Oratoire. Dans cette dernière rue & dans celle du Louvre étoit situé l'Hôtel de Joyeuse ; il avoit autrefois appartenu à la Maison de Montpensier, dont il portoit le nom. Henri, dernier Duc de Montpensier, le vendit à François de Joyeuse, Cardinal, qui le fit appeler l'Hôtel *du Bouchage*, du nom de sa Famille, qu'il portoit avant d'être revêtu de la Pourpre Romaine. La proximité du Louvre engagea Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, à le louer, ce qui le fit nommer l'Hôtel *d'Estrées* : elle y demeuroit en 1594. Si l'on en croit

Sauval (*f*), qui cite pour garant un Regiſtre de l'Hôtel de-Ville, ce fut dans ce même Hôtel que Henri IV, revenant de Picardie, deſcendit le 27 Décembre, & qu'il y fut bleſſé par Jean Châtel. Le Chancelier de Chiverni dit dans ſes Mémoires, que ce malheur arriva dans l'Hôtel de Schomberg, dit depuis l'*Hôtel d'Aligre*, ſitué rues S. Honoré & Bailleul, dans lequel le Grand-Conſeil a long-temps tenu ſes Séances; d'autres Hiſtoriens avancent que ce fut au Louvre : Sauval dit même que l'Hôtel Schomberg eſt le même que celui d'Eſtrées, dont il eſt queſtion; & une tradition conſtante parmi les Prêtres de l'Oratoire, eſt que cet événement arriva dans la Maiſon qu'ils occupent aujourd'hui. Elle avoit repris le nom d'Hôtel du Bouchage, & elle le portoit en 1616, lorſque Henriette-Catherine de Joyeuſe, Ducheſſe de Guiſe, niéce & héritière du Cardinal de Joyeuſe, le vendit à M. de Bérulle, pour y placer la Congrégation qu'il avoit inſtituée depuis quelques années.

LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE L'ORATOIRE DE N. S. J. C. Elle fut formée en France, à l'inſtar de celle que S. Philippe de Néri avoit inſtituée à Rome. L'objet que ſe propoſa M. de Bérulle, ſon Inſtituteur, fut de s'aſſocier quelques vertueux Eccléſiaſtiques, qui puſſent l'aider à former à la ſcience & à la piété ceux qui ſe deſtinent au miniſtère des ſaints Au-

(*f*) Tom. 1, p. 27 & 431; & t. 2, p. 237 & 260.

tels. Les malheurs des derniers régnes avoient introduit dans le Clergé des abus, dont les conféquences funeftes ne faifoient pas moins de tort à la Religion, qu'à fes Miniftres. M. de Bérulle crut que le moyen le plus propre pour y remédier, étoit de former une pépinière de jeunes Eccléfiaftiques, qui, fous les yeux & l'autorité des Evêques qui voudroient les employer, puffent remplir dignement toutes les fonctions du Sacerdoce ; inftruire la Jeuneffe, foit dans les Colléges ou dans les Séminaires dont la direction leur feroit confiée ; annoncer la Parole de Dieu ; rappeler les Chrétiens à leurs devoirs quand ils auroient eu le malheur de s'en écarter, &c. Cette Congrégation ne devoit être diftinguée des autres Prêtres féculiers, que par la réunion de fes membres, & par une vie commune & édifiante ; ils ne devoient être liés à leur corps que par une dépendance libre & volontaire, fans y être jamais aftreints par aucun Vœu : c'eft ce qui a fait dire à un des plus grands Evêques que la France ait produits, (le célèbre Boffuet), que cette Congrégation eft un Corps *où tout le monde obéit, & où perfonne ne commande*. Un projet auffi utile, & autorifé par M. de Gondi, alors Evêque de Paris, ne pouvoit trouver d'obftacles à fon exécution : les deux Puiffances concoururent à la faciliter. M. de Bérulle avoit raffemblé cinq Prêtres vertueux & favants, & le 11 Novembre 1611 il s'étoit logé avec eux au Fauxbourg St. Jacques, à l'Hôtel du petit Bourbon, où eft fitué aujourd'hui le Val-de-Grace. Dès le mois de Décembre fuivant, Marie de Médicis fit expédier des

Lettres-Patentes pour l'érection de cette Congrégation ; &, sur le consentement de l'Evêque du 15 Octobre 1612, elles furent enregistrées au Parlement le 4 Septembre suivant. L'année d'après, le Pape Paul V l'autorisa par une Bulle du 6 des Ides de Mai (le 10) 1613 ; & en conséquence des Lettres de relief adressées à la Cour des Aydes le 16 Décembre 1618, celles de 1611 y furent enregistrées le 18 Février 1619, & à la Chambre des Comptes le 10 Avril 1629, en exécution de semblables Lettres qui lui avoient été adressées au mois de Janvier précédent. Marie de Médicis, qui protégeoit cette Congrégation, la déclara de fondation Royale par Lettres-Patentes du 2 Janvier 1612. M. de Bérulle, qui voyoit le nombre de ses disciples s'augmenter chaque jour, chercha le moyen de leur procurer un logement dans la Ville : il obtint l'Hôtel de la Monnoie, qu'on devoit transférer à l'Hôtel de Lyon, rue de Bussy (S. André-des-Arcs), & l'on promit même une indemnité à ce sujet à l'Archevêque de Lyon ; mais ce projet n'eut point d'exécution, & le 20 Janvier 1616 M. de Bérulle acquit, comme je l'ai dit, de Madame la Duchesse de Guise, l'Hôtel du Bouchage. La Chapelle qu'on y construisit alors fut bientôt détruite. Plusieurs acquisitions que les Prêtres de l'Oratoire firent dans les rues S. Honoré, du Coq, & d'Autruche, autrement dite du Louvre, en 1619, 1620 & 1621, leur procurèrent le moyen de faire construire l'Eglise que nous voyons : la première pierre fut posée au nom du Roi, le 22 Septembre 1621 par M. le Duc de Montbazon, Gouverneur de Paris ;

& le 23 Décembre 1623, le Roi leur accorda un Brevet, par lequel il les déclare ses Chapelains, & qualifie leur Eglise de son *Oratoire Royal.* Elle fut finie en 1630, & a été décorée depuis, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur : on y a élevé, en 1745, un Portail qui est estimé, & l'on reconstruit encore actuellement une partie des bâtiments.

Cette Congrégation, quoique formée à l'instar de celle de la Vallicelle à Rome, n'en dépend en aucune manière ; elle est gouvernée par un Général à vie, qui fait sa résidence dans la Maison dont il s'agit. Elle a toujours été florissante & célèbre par le grand nombre de Sujets qu'elle a produits, qui se sont distingués dans la Théologie, la Controverse, l'Histoire Sainte & Profane, les Sciences, les Belles-Lettres, & l'Eloquence de la Chaire : ils n'ont pas fait moins d'honneur à leur siécle, qu'à leur Congrégation ; la Religion, objet principal de leur zèle & de leurs talents, a applaudi à leurs travaux, & souvent la dignité Episcopale a été la preuve de leur piété & la récompense de leurs vertus. M. de Bérulle, que son mérite éleva au Cardinalat, & que Louis XIII choisit pour être un de ses Ministres, mourut dans cette Maison le 2 Octobre 1629 : la piété & la reconnoissance lui ont érigé dans cette Eglise un Mausolée de marbre qui mérite attention.

L'EGLISE DE S. HONORÉ. Elle fut projetée dès l'année 1204 par Renold Chereins ou Cherei, & Sybille sa femme ; ils destinèrent à cet effet neuf arpents de terre qu'ils avoient près des murs de Paris, sur le chemin qui conduit à

Clichy (*g*). Ils obtinrent le consentement d'Eudes de Sully, Evêque de Paris, & celui du Chapitre & du Curé de S. Germain-l'Auxerrois en 1205 (*h*). La même année, ils y joignirent un arpent qu'ils acquirent dans la Censive des Prieurs de S. Martin-des-Champs & de S. Denys-de-la-Chartre, pour y bâtir l'Eglise, un Cimetière, & une maison pour le Prêtre qui desserviroit leur Chapelle : ils y en ajoutèrent encore trois autres en 1209 (*i*); & l'Eglise étant finie, ils déclarèrent que leur intention étoit d'y placer des Chanoines, & de fonder les Prébendes dans le terme de sept années, après lequel temps l'Evêque se réserva d'en fixer le nombre. Par les mêmes Lettres (*k*), datées du mois d'Octobre 1208, l'Evêque dispense de la résidence les premiers Chanoines qui auront fondé leurs Prébendes. Il paroît par cet Acte, que la Collation en appartenoit au Doyen & au Chapitre, & qu'en 1257 il y en avoit vingt-une de fondées: en 1258, Renaud, Evêque de Paris, les réduisit à douze. (*l*) On convint alors que la Collation en appartiendroit alternativement à l'Evêque & au Chapitre de S. Germain, ainsi qu'il avoit déja été réglé par une Sentence arbitrale de 1228 (*m*). Afin d'éviter les contestations qui survenoient pour la nomination, il fut accordé

(*g*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 16.

(*h*) Ibid. & du Breul, pag. 802.

(*i*) Hist. S. Mart. de Campis, p. 200.

(*k*) Hist. de Paris, t. 5, p. 602.

(*l*) Parvum Past. fol. 86, Cartâ 103.

(*m*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 77.

qu'à l'avenir l'Evêque nommeroit aux cinq Prébendes du côté droit, & le Chapitre de S. Germain aux cinq du côté gauche; que le Chantre de S. Honoré, élu par les Chanoines de cette Eglise, présenteroit pour la sixiéme à droite, & que la dernière seroit conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de S. Germain. Cette convention fût confirmée à Rome, & autorisée par Lettres-Patentes homologuées au Parlement en 1566. La dignité de Chantre est la seule qu'il y ait dans ce Chapitre. Les Chanoines desservent tour-à-tour la Cure, qui ne s'étend que sur les maisons du Cloître.

Cette Eglise est trop basse; mais comme on l'a augmentée de près de moitié en 1579, on s'est conformé à la hauteur de l'ancienne Chapelle. A l'entrée de cette Eglise est le Mausolée du Cardinal Dubois, premier Ministre, qui en avoit été Chanoine, & qui mourut le 10 Août 1723.

Dans cette rue est situé l'Hôtel d'Aligre, auparavant appelé l'Hôtel de Schomberg, où le Grand-Conseil a long-tems tenu ses séances.

Rue Jean-Saint-Denys. Elle commence à la rue S. Honoré, & aboutit à celle de Beauvais. Je ne trouve point qu'elle ait porté d'autre nom que celui-ci. On voit, dans les Archives de l'Archevêché, un Bail à cens fait d'une maison située dans cette rue en 1267; & dans l'acte de réduction des Prébendes de S. Honoré, du mois de Décembre 1258, il est fait mention de Jacques de Saint-Denys, Chanoine

de cette Eglise, dont la Famille a pu faire donner le nom à cette rue.

RUE JEAN-TISON. Elle donne d'un bout dans la rue des Fossés-Saint-Germain, & de l'autre dans la rue Bailleul. Elle doit son nom, comme la précédente, à une Famille notable, & étoit connue sous ce nom avant le XIII[e] siécle (*n*). Roger de Mante, Receveur du Roi, vendit, au nom de Sa Majesté, au mois de Février 1205, au Chapitre de S. Germain 24 s. Parisis & 3 den. de rente sur une maison rue Jehan-Tison, & il en est plusieurs fois fait mention (*o*) dans les Archives de ce Chapitre. Dans la Liste des rues de 1450, elle est appelée rue *Philippe Tyson*, & mal-à-propos *Jean Tiron* dans Corrozet.

PLACE DES TROIS MARIES. Elle est située au bout & en face du Pont-neuf, ce qui la faisoit appeler, au commencement du siécle passé, *rue du Pont-neuf.* Il y avoit anciennement en cet endroit un port où abordoient les bateaux chargés de foin; une ruelle qui y aboutissoit, en prit le nom de rue *au Fain*, & du temps de Corrozet on l'appeloit encore rue *du Port au foin*: elle est désignée sous le premier nom dans un Registre des Ensaisinements de S. Germain-l'Auxerrois en 1340. J'ai remarqué, en parlant du Pont-neuf, qu'on élargit cette rue par la démolition de quelques maisons, ce qui forma la

(*n*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 52 verso.

(*o*) Ibid. fol. 19 & 28.

Place

Place que nous voyons aujourd'hui. Elle a pris son nom actuel d'une maison qui avoit pour enseigne les trois Maries en 1564, suivant un Titre nouvel du 24 Octobre de cette même année (*p*) : c'étoit la troisiéme des cinq qui formoient la gauche de cette Place, du côté de S. Germain-l'Auxerrois.

Rue de la Monnoie. Elle est située entre la rue du Roule & la Place des trois Maries ; & doit son nom à l'Hôtel de la Monnoie, qui y est situé. Au XIII[e] siécle, on l'appeloit rue *o Cerf*; elle est ainsi nommée dans un échange du mois de Mai 1245 (*q*), *vicus Cervi in Censiva S. Dionysii de Carcere.* Je n'ai pu découvrir en quel temps l'Hôtel de la Monnoie y fut transféré, & lui fit prendre ce nom. Les anciens bâtiments, qui subsistoient encore il y a quelques années, annonçoient le régne de S. Louis ou celui de Philippe le Hardi. On trouve encore en 1440 cette rue désignée sous le nom de rue *du Cerf*; cependant elle est énoncée dans un Censier de S. Denys-de-la-Chartre en 1387, sous celui de rue *de la Monnoie*, anciennement dite *du Cerf.* Sauval (*r*) a rapporté un Compte de 1434, où l'on indique une maison sise rue de la Monnoie, tenant d'une part à la rue du Cerf; ce qui annonce deux rues parfaitement distinctes, & paroît contredire ce que je viens

(*p*) Arch. de l'Evêché.
(*q*) Cart. de Sorbonne, fol. 145 verso. — Cart. Episcop. 1281.
(*r*) Tom. 3, p. 566.

d'avancer. Il est facile de concilier ces deux énonciations, en remarquant qu'il y avoit entre l'Hôtel de la Monnoie & la rue Béthisi une rue ou ruelle, à laquelle on a quelquefois donné les noms de *rue de la Monnoie* & de *petite rue de la Monnoie*, parce qu'elle régnoit le long de cet Hôtel: elle s'appeloit anciennement rue *Alexandre Langlois*; en 1300, *Gilbert Langlois*. Au siécle passé, ce n'étoit plus qu'un cul-de-sac, nommé rue *Gui d'Auxerre*: il est ainsi désigné sur les Plans de Gomboust & de Bullet. Sauval, qui connoissoit le premier de ces Plans, n'auroit pas dû être embarrassé pour savoir où étoit la rue Gui d'Auxerre.

La Monnoie se fabriquoit autrefois dans le Palais de nos Rois, & les Officiers qu'ils y préposoient, les suivoient dans leurs voyages. Je ne sais pas précisément quand ni dans quel endroit fut construit le premier Bâtiment affecté à cet usage. Saint Louis établit les Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie dans une maison où l'on avoit frappé la Monnoie. Le nom de la rue de la vieille Monnoie annonce qu'elle y a été placée anciennement. Sous Henri II, le Moulin de la Monnoie étoit placé sur la Rivière, presque vis-à-vis de l'endroit où est située aujourd'hui la rue de Harlai. On a aussi frappé des espéces dans la rue du Mouton, à l'Hôtel de Nesle, & dans d'autres endroits. Le Roi Louis XIII transféra la Monnoie aux Galeries du Louvre, au même endroit où est aujourd'hui celle des Médailles; & il y a grande apparence que l'intention de ce Prince étoit de l'y fixer pour toujours, puisqu'en 1619

il disposa du Jardin de la Monnoie en faveur du sieur Cotignon, afin d'y faire bâtir une maison pour lui & ses héritiers : les Lettres de don expédiées à ce sujet au mois de Juin de la même année, furent enregistrées au Parlement le 18 Février 1623. Cependant la Monnoie fut de nouveau transférée dans cette rue, où elle est encore, jusqu'à ce que le nouvel Hôtel qui lui est destiné, & qu'on bâtit actuellement sur l'emplacement de celui de Conti, près le Collége des Quatre-Nations, soit achevé. Il y a dans cet Hôtel un passage public qui perce dans la rue Thibaut-aux-dés, mais qui est fermé la nuit.

Rue des Poulies. Elle aboutit à la rue S. Honoré, à la nouvelle Place du Louvre, & au coin de la rue des Fossés S. Germain-l'Auxerrois. Sauval (*s*) prétend qu'elle doit son nom aux Poulies de l'Hôtel d'Alençon, & que ces Poulies étoient un Jeu ou exercice qu'on ne connoît plus, mais qui subsistoit encore en 1343. M. Piganiol (*t*) & son nouvel Editeur ont adopté cette opinion. J'avois pensé que ce nom pouvoit venir d'Emond de Poulie ou de quelqu'un de ses ancêtres : il y avoit une grande maison & un jardin qu'il vendit au Comte de Poitiers Alphonse, frère de S. Louis. On voit dans le Thrésor des Chartes que depuis 1254 jusqu'en 1261, ce Prince acquit dix maisons dans cette rue & dans celle d'Autriche. Mais j'ai trouvé cette rue indiquée en François sous

(*s*) Tome 1, p. 159. | (*t*) Tom. 2, p. 275.

un Compte rapporté dans Sauval (a), qu'en 1421 cet Hôtel étoit vuide, ruiné & inhabitable. René Duc d'Alençon le vendit en 1470: ce fut peut-être alors que partie du petit Hôtel fut acquise, & réunie à l'Hôtel de Bourbon, dont j'ai parlé. Il passa ensuite à M. de Villeroi, qui le possédoit en 1552, & le vendit (b) le 15 Mai 1568 à Henri III, alors Duc d'Anjou: ce fut sans doute en 1573, lorsque ce Prince fut appelé au Thrône de Pologne, qu'il le laissa à la Reine, qui en fit don au sieur Castelan, son premier Médecin. Albert de Gondi, Duc de Rets & Maréchal de France, l'acheta des enfants de ce dernier en 1578, & lui donna son nom, qu'il portoit encore plusieurs années après, puisque l'Histoire nous apprend que ce fut dans cet Hôtel *de Rets* que fut conduit l'exécrable Ravaillac, après l'horrible attentat qu'il commit le 14 Mai 1610. Comme cet Hôtel étoit fort vaste, malgré les démembrements qui en avoient été précédemment faits, Marie de Bourbon, Duchesse de Longueville, en acheta une partie en 1581, sur laquelle elle fit bâtir l'Hôtel qui a porté son nom, & que Henri de Longueville vendit à Louis XIV en 1665, pour agrandir la Place du Louvre. Ce dessein n'eut pas pour-lors son exécution, & cet Hôtel fut réparé en 1709 pour servir de logement à M. le Marquis d'Antin, Directeur-Général des Bâtiments, ce qui le fit appeler *l'Hôtel de la Surintendance*. En 1738, on en reconstruisit une par-

(a) Tome 3, p. 294.

(b) Registre de la Ville.

tie, qu'on dispofa pour servir de Bureau général des Postes : l'autre partie étoit prise sur l'Hôtel de Rets. Louise de Lorraine, seconde femme du Prince de Conti, acheta la moitié de cet Hôtel ; & sur l'emplacement elle en fit bâtir un, qui porta son nom, & dont une partie fut vendue au Roi par le Duc de Guise ; l'autre fut acquise par M. de Villequier, & a porté le nom *d'Hôtel d'Aumont*. Ces Hôtels ont été revendus, rebâtis, & occupés de nos jours par MM. Rouillé & de Roissy ; enfin ils ont été abattus pour former la Place qui est devant le Louvre. A côté des maisons qui couvrent les anciens emplacements des Hôtels de Rets & de Longueville, est l'Hôtel de Créqui, qui perce de la rue des Poulies dans le cul-de-sac des PP. de l'Oratoire, & qui fut bâti pour Charles de Créqui, Maréchal de France, en 1622 (*c*) : il avoit appartenu à Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France.

Enfin, une portion considérable de l'Hôtel d'Alençon, du côté du Louvre, a formé, au milieu du siécle passé, l'Hôtel de la Force & les Jardins de l'Hôtel de Longueville, & est aujourd'hui représentée par la maison qui fait face à celle des PP. de l'Oratoire, & par celle qu'on appelle *la Capitainerie du Louvre*.

RUE DU ROULE. Elle est située entre les rues des Prouvaires & de la Monnoie, dont elle fait la continuation. L'Abbé Lebeuf (*d*), en parlant de la rue *au Cuens de Pontis*, dit que ce peut être

(*c*) Archit. Fr. liv. 6, ch. 15. | (*d*) Tome 2, p. 582.

la rue du Roule ; & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, en se conformant à cette idée, semble la donner pour certaine. Un peu de réflexion, ou un simple coup-d'œil jeté sur les Plans de Gombouſt & de Bullet, les auroit détrompés : sur le premier, cette rue n'est pas marquée, & ne pouvoit l'être, puisqu'elle n'existoit pas : sur le second, publié en 1676, elle n'est tracée que comme une rue projetée ; on ne la trouve pas même sur le Plan de Gérard Jollain, qui, quoique sans date, fut certainement gravé en 1687. En effet, ce ne fut qu'au mois de Juillet 1691 (e) qu'on ouvrit cette rue sur l'emplacement de quelques maisons vieilles & caduques, lesquelles faisoient partie d'un ancien Fief appelé *le Roule*, qui a donné le nom à la rue, & dont le Chef-lieu, situé au coin de cette rue & de celle des Fossés S. Germain, est encore appelé *Maison* ou *Hôtel du Roule*.

(e) G. Brice, t. 4, p. 180.

Fin du quatrième Quartier.

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce IVe Quartier.

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Recherches critiques, historiques & topographiques sur la Ville de Paris, &c. Quartier du Louvre.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuses & intéressantes, accompagnées d'une critique sage, judicieuse & éclairée, m'a paru très-digne de l'impression. A Paris, le 3 Septembre 1772.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi se trouve à la fin du premier Quartier.

CINQUIÈME QUARTIER.

LE PALAIS ROYAL.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS. JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

Quid verum... curo &rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Libr. I, Epist. I.*



A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.

PLAN

QUARTIE

DU

IS ROY

la Corderie

stache



RECHERCHES
CRITIQUES, HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

V. QUARTIER. *LE PALAIS ROYAL.*

CE QUARTIER est borné à l'orient par les rues Froi-manteau & des Bons-Enfants exclusivement; au septentrion, par la rue neuve des Petits-Champs aussi exclusivement; à l'occident, par les extrémités des Fauxbourgs S. Honoré & du Roule inclusivement; & au midi, par les Quais depuis le premier guichet du côté de la Place de l'Ecole, aussi inclusivement.

On y compte quarante-six rues, quatre cul-de-sacs, trois Places, deux Palais, un Hôpital, un Chapitre, trois Eglises Paroissiales, deux Couvents d'hommes, trois Couvents & une Communauté de filles.

RUE DE L'ANGLADE. Elle va de la rue Traversine à celle de Ste Anne; ce n'est que dans le siécle

dernier qu'elle a été ouverte. Louis le Barbier vendit, le 7 Septembre 1639, une place rue des Moulins à Gilbert Anglade ; & depuis ce chemin fut appelé *rue Gilbert* : dans un Censier de l'Archevêché de 1663, elle est nommée *Anglas*. Si ce nom n'étoit pas une altération de celui d'*Anglade*, on pourroit admettre l'étymologie de Sauval, qui dit (*a*) que quelques Languedociens pensent qu'il vient d'un Bourg près de Nîmes, appelé *Langlade*. Il n'en existe point de ce nom, mais on connoît *le Mas & Tour d'Anglas*. Cet Auteur rejette comme *suspecte* une autre étymologie qui le fait venir de Jean Anglade, Maître Cartier. C'est pourtant la véritable, c'est-à-dire que cette rue doit son nom à un particulier nommé *Gilbert Anglade*, & non pas *Jean Anglade*. Elle n'est désignée sous aucun nom sur les Plans de Gomboust & de Jouvin : je ne sais sur quel fondement elle est indiquée dans de Chuyes sous celui de rue *neuve S. Antoine*.

RUE D'ANJOU. Elle aboutit à la rue du Fauxbourg S. Honoré & à celle de la Ville-l'Evêque. Elle étoit bâtie & connue sous ce nom en 1649. J'ai vu un Plan manuscrit sur lequel elle est indiquée sous la dénomination suivante, rue *des Morfondus dite d'Anjou*.

RUE SAINTE-ANNE. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, commence au carrefour des quatre Cheminées, & finit à la rue neuve des Petits-Champs. Charles IX avoit projeté, en 1562, de réunir les Fauxbourgs S. Honoré & de Montmartre, & de les renfermer dans la Ville. Ce

(*a*) Tom. 1, p. 109.

dessein, qui n'avoit pu avoir alors son entière exécution, fut repris en 1633; & l'on commença en conséquence du traité qui fut pour-lors arrêté au Conseil, à bâtir & à percer des rues dans cet endroit. Celle-ci fut appelée rue *Sainte-Anne*, en l'honneur d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII. Elle n'alloit encore, en 1663, que jusqu'à la rue Clos-Georgeau, au-dessus de laquelle étoient deux moulins qui l'avoient fait appeler rue *des Moulins* & *du Terrein aux Moulins*. Auparavant, cet endroit est nommé dans les anciens Titres de l'Archevêché (*b*) *la Place au sang*, & *la basse Voirie*, parce qu'on y déposoit les boues & les immondices. Le 15 Juin 1622, il fut affermé pour trois ans, *pour y voiturer des gravois & terres massives jusqu'à six pieds près de la hauteur de la Butte*. Le 15 Septembre 1667 (*c*), quatre particuliers obtinrent un Arrêt du Conseil, qui leur permettoit d'applanir cette butte, & d'y tracer douze nouvelles rues : elles furent couvertes de maisons dans les années suivantes, & tout cet endroit étoit bâti en 1677. C'étoit à l'entrée de cette rue qu'étoit le Marché aux Pourceaux, qu'on y avoit placé en 1528, & qui subsistoit encore en 1609. Je remarquerai ailleurs que la Butte S. Roch étoit ancienne, & qu'elle existoit avant que l'excavation des terres, lorsqu'on fit une nouvelle enceinte sous le régne de Charles IX, l'eût fait exhausser, comme elle l'étoit au siécle dernier.

(*b*) Arch. de l'Archev.

(*c*) Traité de la Pol. t. 1. p. 88.

RUE DE L'ARCADE OU DE LA POLOGNE. Elle va de la rue de la Magdeleine à celle de S. Lazare, vulgairement dite *des Porcherons*. Elle doit le premier nom à une arcade ou voûte qui sert à faciliter la communication des jardins des Religieuses de la Ville-l'Evêque, & le second à une maison & terrein appelé *la petite Pologne*, où elle conduit. Cette rue se trouve indiquée dans quelques Titres de l'Archevêché sous le nom de rue *d'Argenteuil*.

RUE D'ARGENTEUIL. Elle aboutit d'un côté à la rue des Frondeurs, de l'autre à la rue neuve S. Roch, & est ainsi nommée parce qu'elle est bâtie sur l'ancien chemin qui conduit à Argenteuil. Je n'ai pas trouvé qu'elle ait porté d'autre nom. Entre cette rue & celles des Moineaux & des Orties, étoit placé au siécle passé le Marché aux Chevaux; il y est resté jusqu'en 1667. Anciennement cet endroit s'appeloit *la haute Voirie du Fauxbourg S. Honoré*; il est ainsi énoncé dans un Titre nouvel du 12 Mars 1564 (*d*). En 1678, on proposa de transférer le Marché qui se tenoit rue S. Honoré près la Boucherie, & qui gênoit le passage. Il intervint Arrêt en conséquence le 19 Février de cette même année, mais il n'eut point d'exécution. L'utilité publique engagea les Marguilliers de S. Roch à proposer d'établir ce Marché rue d'Argenteuil, & de percer deux rues qui aboutiroient dans la rue neuve S. Roch & dans celle de S. Honoré. Un Arrêt du Conseil du 2 Mars 1686 renvoya cette

(*d*) Arch. de l'Archevêché.

demande à M. de la Reinie, Lieutenant-Général de Police; &, ſur ſon avis, il y eut des Lettres-Patentes expédiées au mois de Décembre 1688, qui permirent cet établiſſement. J'ignore quel obſtacle a pu en retarder l'effet juſqu'à préſent.

Il y a dans cette rue un paſſage qui communique à la rue S. Honoré; il régne le long de l'Egliſe S. Roch, & y conduit: c'étoit anciennement un cul-de-ſac ſous le nom de *S. Roch*, qui aboutiſſoit à une des Portes de cette Egliſe avant ſa reconſtruction: il y en avoit un ſemblable du côté de la rue S. Honoré.

Rue des Boucheries. Elle va de la rue S. Honoré dans celle de Richelieu. On la nommoit ainſi dès 1638, & les Regiſtres des Enſaiſinements de l'Archevêché à cette même année, portent qu'elle étoit nouvellement faite. Ce nom lui vient de la Boucherie des Quinze-Vingts, qui eſt vis-à-vis, & que l'on conſtruiſit lorſqu'on démolit la Porte S. Honoré pour la reconſtruire plus loin. C'eſt ſans doute ſur la foi d'un Plan de De Fer, publié en 1692, que l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* l'indique ſous le nom de rue *des Fontaines*: je n'ai point vu ailleurs qu'elle l'ait jamais porté. Sur le Plan de Gomboust en 1652, ſur ceux de Bullet en 1676, de Nolin en 1699, &c. elle eſt toujours nommée rue *de la Boucherie*. De Fer, qui s'étoit trompé ſur le nom de cette rue, n'a pas été plus exact ſur un autre Plan, où il la confond avec celle du Rempart.

Rue du Carrousel. Elle eſt ainſi nommée de la Place qui eſt devant le Château des Tuileries, & elle aboutit à la rue de l'Echelle. On ſe rap-

pelle sans doute que l'enceinte que fit faire Charles V régnoit le long de la rue S. Nicaise, au-delà de laquelle étoient des fossés; c'est sur l'emplacement de ces fossés qu'on a bâti depuis, les maisons qui sont entre la rue S. Nicaise & celle du Carrousel. Ainsi l'Auteur des *Tablettes Parisiennes* a trop reculé cette enceinte, en la faisant aboutir, sur son Plan, près du nouveau guichet, & en y comprenant les deux-tiers de la Place du Carrousel, qui étoient au-delà des murs.

Lorsque Catherine de Médicis fit bâtir le Palais des Tuileries, il se trouvoit isolé entre une rue qui prenoit depuis les Ecuries, & qui régnant le long de ce Palais, aboutissoit presque à la porte d'entrée actuelle, près le Pont Royal, & une place vague depuis les murs jusqu'à ce Palais. Les jardins en étoient séparés par la rue dont je viens de parler, qui se nommoit encore au milieu du siécle passé rue *des Tuileries*. Sur la place vuide, on traça une enceinte qui fut destinée, en 1600, à faire un jardin : il fut appelé, au commencement du régne du feu Roi, *le Jardin de Mademoiselle*, parce que cette Princesse habitoit ce Palais. On le détruisit lorsque Louis XIV eut donné ses ordres pour achever le bâtiment des Tuileries ; il choisit cet emplacement pour y donner, les 5 & 6 Juin 1662, le spectacle pompeux d'un Carrousel, qui surpassa en magnificence les Fêtes publiques qu'on avoit données jusqu'alors. Depuis cette époque, cette Place, qui comprenoit non-seulement ce qui en reste aujourd'hui, mais encore les cours & l'espace couvert des maisons de la rue S. Nicaise de ce côté, retint le nom de *Place du Carrousel*, & le donna ensuite à la rue que formèrent les mai-

fons qu'on permit de bâtir sur l'emplacement des fossés.

Le Palais des Tuileries. Il a été ainsi nommé, parce qu'il est situé sur un terrein où anciennement l'on avoit établi plusieurs Tuileries. Il paroît par plusieurs monuments, que la tuile qu'on employoit à Paris ne se faisoit qu'au Bourg S. Germain-des-Prés, entre les rues dites depuis des grands & des petits Augustins, & dans l'endroit qui conserve encore le nom de rue des vieilles Tuileries : on en établit ensuite de l'autre côté de la Seine, à un endroit appelé dans les anciens Titres *la Sablonnière* : (c'est le Jardin des Tuileries.) Il y en avoit trois en 1372, & elles s'y multiplièrent considérablement (*e*).

Au XIV[e] siécle, Pierre des Essarts & sa femme occupoient près des Quinze-Vingts une maison appelée l'Hôtel des Tuileries, qu'ils donnèrent à cet Hôpital, avec 42 arpents de terres labourables environnées de murs, qui en dépendoient. Au commencement du XVI[e] siécle, Nicolas de Neuville, Secrétaire des Finances & Audiencier de France, avoit en ce même endroit, du côté de la Seine, une grande maison avec des cours & jardins clos de murs. La Duchesse d'Angoulême, mère de François I, se trouvant incommodée au Palais des Tournelles qu'elle habitoit, voulut changer d'air; elle jeta les yeux sur la maison de M. de Neuville, commode & agréablement située; elle y recouvra la santé, ce qui engagea le Roi à en faire l'acquisition, & à donner à M. de Neu-

(*e*) Cens. de l'Evêché.

ville, en échange, le Château & Parc de Chantelou, près Arpajon : le contrat est du 12 Février 1518. (*v. st.*) (*f*). Six ans après, la Duchesse d'Angoulême, alors Régente, donna cette maison à Jean Tiercelin, Maître-d'Hôtel de M. le Dauphin, & à Julie du Trot, en considération de leur mariage, pour en jouir l'un & l'autre leur vie durant : les Lettres sont datées de Lyon du 1 Novembre 1525, mais elles ne furent enregistrées à la Chambre des Comptes que le 23 Septembre 1527. Charles IX, par son Edit du 28 Janvier 1564, ayant ordonné la démolition du Palais des Tournelles, Catherine de Médicis voulut en faire bâtir un autre, & choisit à cet effet la maison des Tuileries ; elle acheta les bâtiments & les terres voisines, & fit commencer le Palais & les Jardins : les fondements en furent jetés au mois de Mai de la même année. Les Jardins furent environnés d'un mur, à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications, du côté de la rivière, par un bastion auquel le Roi mit la première pierre le 11 Juillet 1566. On travailloit avec une ardeur inconcevable à ce superbe Palais ; il étoit deja composé du gros pavillon du milieu, des deux corps-de-logis qui l'accompagnent, & des deux pavillons qui les terminent, lorsque Catherine de Médicis, assez crédule pour ajouter foi à l'Astrologie, & assez foible pour craindre l'effet de ses vaines prédictions, abandonna le bâtiment des Tuileries, pour faire construire le Palais que nous avons vu, & qu'on a depuis appelé *l'Hôtel de Soissons.*

(*f*) Compte de l'Ordinaire de Paris 1519. — Hist. de Paris, t. 3, p. 576.

Les troubles dont le Royaume fut agité sous le malheureux régne d'Henri III, ne lui permirent pas de penser à continuer le Palais des Tuileries. Henri IV, vainqueur de la Ligue, & possesseur paisible d'un Thrône que l'ambition & le fanatisme lui avoient disputé, crut sa gloire intéressée à faire finir un monument digne de sa grandeur & de sa magnificence. On ajouta du côté de la rivière un nouveau corps-de-logis & un pavillon aux anciens, & l'on commença en 1600 cette superbe Galerie qui joint ce Palais à celui du Louvre; mais le bâtiment ne fut point continué, du côté de la rue S. Honoré, sous ce régne, ni même sous celui de Louis XIII. Ainsi je ne sais sur quel fondement M. Piganiol (*g*) nous le représente alors dans la même étendue qu'il a présentement; il ne me paroît pas plus exact dans les mesures qu'il rapporte: il suppose (*h*) que le terrein du Jardin n'étoit pas aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, quoique, comme je l'ai remarqué ci-dessus, on eût commencé dès 1566 le bastion qui le termine. Il est vrai qu'il y avoit dans ce Jardin une Volière, un Etang, une Ménagerie, une Orangerie, &c. mais la destruction de toutes ces choses n'a pas donné plus d'étendue au terrein, & la garenne qui le terminoit alors, en faisoit partie. En 1664, le feu Roi chargea M. Colbert, Surintendant des Bâtiments, de continuer celui-ci. On fit au nord un corps-de-logis & un pavillon, symmétriques avec ceux du midi; on éleva les autres pour les rendre plus réguliers & mieux proportionnés, & l'on ajouta un nouvel

---

(*g*) Tom. 2, p. 365 & suiv. | (*h*) Ibid. p. 375.

ordre au pavillon du milieu. Le célèbre le Nostre fut chargé de la disposition du Jardin : son habileté lui fit surmonter les obstacles de l'inégalité du terrein, & il le rendit l'objet de l'admiration des Parisiens & des Etrangers.

A l'extrémité du pavillon du côté de la rue S. Honoré, on commença une Galerie pareille à celle qui régne le long de la rivière ; mais ce projet n'a pas été exécuté. Ce pavillon étoit destiné pour le Grand-Ecuyer, & on lui a fait bâtir à côté un Hôtel particulier. Vis-à-vis sont les Ecuries, qui n'ont rien de remarquable, non-plus que la maison adjacente, où logent la plupart de ceux qui y sont employés.

Des deux côtés du Jardin régnent deux terrasses : le long de celle des Feuillans sont deux Manéges, dont l'un est couvert ; il fut construit dans le temps que Sa Majesté vint demeurer aux Tuileries. A l'extrémité de celle qui régne le long de la rivière, étoit une Porte qu'on a démolie en 1730, & qui s'appeloit *la Porte de la Conférence*. Nos Historiens ont varié sur le nom de cette Porte, sur le lieu & le temps où elle fut bâtie. D. Félibien (*i*) a pensé qu'il n'y avoit de différence que dans le nom, entre la Porte *Neuve* & celle de la Conférence ; il dit dans un autre endroit (*k*) qu'on bâtissoit cette Porte en 1659, dans le temps des Conférences entre les Ministres de France & ceux d'Espagne, qui furent suivies de la Paix des Pyrénées. Lemaire (*l*) assure que cette Porte fut bâtie sous François I, & rebâtie lors des Conférences

(*i*) Hist. de Par. t. 2, p. 1169.
(*k*) Ibid. p. 1469.
(*l*) Tom. 3, p. 485.

dont je viens de parler ; il dit aussi qu'elle fut d'abord appelée la Porte Neuve, ensuite la Porte de la Conférence. Sauval s'exprime de même, en disant (*m*) que le Jardin de Regnard *occupoit tout le bastion de la Porte Neuve* ; cependant il en parle ailleurs comme d'un monument existant sous Charles IX. Le sixiéme Plan du Commissaire Lamarre la représente comme bâtie sous le même régne. M. Piganiol (*n*), qui a cru être mieux instruit, dit qu'*il ne paroît pas, par les Historiens contemporains, que pour lors ni long-temps après il y eût ici une Porte* ; & il ajoute qu'*il n'étoit pas difficile à nos Historiens d'éviter plusieurs fautes qu'ils ont faites à ce sujet ; qu'ils n'avoient qu'à jetter les yeux sur l'estampe que Perelle en a faite, & qu'ils auroient vu que cette Porte fut élevée en 1633, & qu'il est assez vraisemblable que le nom de Porte de la Conférence lui a été donné à l'occasion des Conférences de Surênes entre les Députés du Roi & ceux de la Ligue, qui commencèrent le 29 Avril* 1593.

Il me paroît que ces différentes époques ne sont pas exactes. 1° On ne doit point confondre la Porte Neuve, qui étoit presque d'alignement avec la rue S. Nicaise, & celle de la Conférence, qui étoit au bout des Tuileries. 2° On ne peut imaginer que cette dernière subsistât sous François I, ni même sous les deux régnes suivants, puisque le Jardin des Tuileries n'existoit pas. 3° Il n'y a guère d'apparence que les Conférences de Surênes, tenues quarante ans avant que cette Porte fût bâtie, suivant l'opinion de M. Piganiol, lui aient fait donner le nom qu'elle a porté, & il n'est pas

(*m*) Tom. 2, p. 60.

(*n*) Tom. 2, p. 384 & suiv.

plus vraisemblable qu'elle le doive à celles qui ont précédé la Paix des Pyrénées en 1659, puisqu'elle est figurée sur les Plans de Quesnel en 1608, de Mérian en 1620; désignée sous le nom de Porte de la Conférence dans de Chuyes, sur le Plan de Gomboust de 1652, & dans les *Mémoires de Brienne* à l'année 1653. Je conviens que ce fut par la Porte *Neuve* qu'Henri III sortit de Paris en 1588, & que son successeur y entra en 1594; d'où M. Piganiol conclud que la Porte de la Conférence n'existoit pas pour-lors. Cette conséquence n'est pas décisive. 1° Tous nos Historiens (*o*) conviennent que le Roi sortit par la Porte Neuve, & qu'il se rendit au Jardin des Tuileries, aux Feuillans, &c. donc la Porte Neuve & celle de la Conférence ne sont pas la même, & doivent être distinguées; & je ne vois pas qu'on en puisse conclure que la dernière n'étoit pas bâtie. 2° Le silence des Historiens, qui ne parlent pas de la Porte de la Conférence, ne prouve point qu'elle n'existât pas; ils n'en ont rien dit, parce que le départ précipité d'Henri III par une autre Porte ne leur donnoit pas occasion d'en parler. Si l'on se rappelle ce que j'ai dit de la position du Jardin des Tuileries & du Palais, qui étoient situés hors de la Porte S. Honoré & de la Porte Neuve, on se convaincra aisément que, soit qu'il y eût ou non une Porte au bout de ce Jardin, c'étoit toujours par l'une des deux dernières qu'on pouvoit entrer dans Paris ou en sortir de ce côté. L'Auteur que je viens de citer ne me paroît pas plus heureux dans le témoignage qu'il invoque en sa

(*o*) Mézerai, t. 9, p. 336.

faveur; *il ne faut*, dit-il, *que jeter les yeux sur l'estampe de cette Porte que Perelle a fait graver* : cette estampe devoit le convaincre d'une plus grande ancienneté, puisqu'elle annonce que *la Porte de la Conférence fut rebâtie de neuf en* 1633; donc elle existoit auparavant, ainsi que le prouvent les Plans & les Historiens que j'ai cités.

Le Commissaire Lamarre (*p*), en avançant que la Porte de la Conférence fut bâtie sous Charles IX, ne s'exprime ni clairement, ni avec exactitude; il dit que *la Porte Neuve*, *proche le Louvre*, *fut reculée en* 1566 *jusqu'au lieu où elle est à présent.* C'est sur son témoignage que les Historiens de Paris ont confondu ces deux Portes; elles ont cependant existé toutes les deux dans le même temps, comme on peut s'en convaincre par l'inspection du Plan de Boisseau de 1643, de celui de Gomboust de 1652, & même du sixiéme Plan du Commissaire Lamarre. Il n'est pas vraisemblable d'imaginer que l'extrémité du Jardin des Tuileries fût environnée, comme elle l'étoit, d'un fossé qui alloit jusqu'à la rivière, sans supposer en même-temps une Porte & un Pont-levis pour empêcher ou pour faciliter la communication du chemin qui régnoit le long de ce Jardin, & qui conduisoit à la Porte Neuve.

Le Jardin des Tuileries étoit autrefois borné par une garenne & par un mur qui en bornoit la vue; on en abattit une partie, pour ménager l'aspect des Champs Elisées, lorsque ce Jardin eut été perfectionné par le Nostre; mais il en étoit séparé par un fossé. En 1716, on construisit un pont-tour-

(*p*) Tom. 1, p. 80 & 86.

nant pour en faciliter l'entrée & la sortie. Cet ouvrage, d'une structure simple & singulière, est de l'invention de Frère Nicolas Bourgeois, Augustin, connu par différents ouvrages de Méchanique fort ingénieux, & principalement par le Pont de bateaux de Rouen.

En face du Jardin des Tuileries étoient anciennement éparses différentes petites maisons irrégulières & isolées, accompagnées de jardins, de près, & de terres labourables. Marie de Médicis avoit acheté une partie de ce terrein; elle y fit planter en 1616 trois allées formées par quatre rangs d'ormes, & fermées aux deux extrémités par des grilles de fer : cette promenade, connue sous le nom de *Cours-la-Reine*, étoit destinée pour cette Princesse & pour sa Cour, lorsqu'elle vouloit prendre l'air en carrosse. Les arbres qu'on y avoit plantés furent arrachés, & on leur en substitua d'autres en 1723 : le reste du terrein jusqu'au Fauxbourg S. Honoré, étoit partie en labour, & partie en garenne. En 1670, l'on y planta des arbres qui formoient diverses allées, & l'on y ménagea des tapis de gazon : l'on appela cet endroit *les Champs Elisées* : on les a replantés depuis. En face du Jardin étoit une esplanade entourée d'un fossé du côté du Cours, dont une partie servoit de magasin aux marbres du Roi. Depuis quelques années, ce terrein a changé de face.

LA PLACE DE LOUIS XV. Dès l'année 1748, la Ville avoit décidé de faire élever une Statue équestre à LOUIS LE BIEN-AIMÉ. Des motifs particuliers firent préférer l'esplanade dont je viens de parler, à tous les endroits qu'on avoit proposés,

poſés ; Sa Majeſté agréa qu'on y conſtruisît une Place octogone, & qu'on y plaçât un monument éternel de l'amour des Pariſiens pour ſa Perſonne ſacrée : les Lettres-Patentes expédiées à ce ſujet ſont du 21 Juin 1757. Dès le 22 Avril 1754, la Ville avoit poſé la première pierre de cette Place : l'Inauguration de la Statue ſe fit avec une acclamation générale & avec les cérémonies accoutumées, le 20 Juin 1763.

RUE DES CHAMPS ELISÉES. Elle conduit du Fauxbourg S. Honoré aux Champs Eliſées & à la Place de Louis XV : ce n'étoit qu'un ſimple chemin, ſur lequel on a bâti quelques maiſons au commencement de ce ſiécle. J'ai déja obſervé qu'anciennement on la nommoit, ainſi que la rue de la Magdeleine, rue *de l'Abreuvoir-l'Evêque*. Je ne trouve point de Plan avant celui de la Caille, en 1714, où elle ſoit nommée ; il l'indique ſous le nom de rue *de la bonne Morue*, qu'elle portoit il n'y a pas encore long-temps ; mais le voiſinage de la nouvelle Place a engagé à faire conſtruire des deux côtés d'aſſez belles maiſons ; & en 1769 elle a quitté ſon ancien nom pour prendre celui de rue *des Champs Eliſées*.

RUE DU CHEMIN VERD. Elle aboutit dans la rue du Fauxbourg S. Honoré & à la Ville-l'Evêque. Un chemin qui régne le long de l'égout, & qu'on appeloit *le Chemin verd* à cauſe de l'herbe qui y croiſſoit des deux côtés, a donné le nom à cette rue qui en a pris la place. Au ſiécle dernier, on la nommoit rue *des Marais*, & à préſent la rue *Verte*.

Rue Clos Georgeau. Elle donne d'un bout dans la rue S[te] Anne, de l'autre dans la rue Traversine. Quand on commença à bâtir sur la pente de la Butte S. Roch, on ouvrit cette rue sur le jardin d'un particulier dont elle prit le nom. Les Archives de l'Archevêché renferment plusieurs Actes qui sont mention du *Clos Jargeau;* on y voit que le 12 Août 1610, Pierre Doria, Ecuyer, Sieur de Cernay, acquit 300 toises de terrein entre ce Clos & le Marché aux Chevaux; & dans le Censier de l'Evêché de 1663, elle est indiquée rue *Clos Georgeault.*

Rue de Courcelle. *V. ci-après* Rue de Villiers.

Rue Daguesseau. Elle traverse de la rue du Fauxbourg S. Honoré dans celle de Surênes, & doit son nom à feu M. Daguesseau, qui la fit percer pour communiquer à un Marché qu'il avoit eu la permission d'établir en cet endroit, & qu'on a transféré dans la rue du Chemin du Rempart.

Rue du Dauphin. Elle donne d'un bout rue S. Honoré, vis-à-vis S. Roch, de l'autre dans la cour du Manége & à la porte du Jardin des Tuileries. J'ai observé que ce Jardin étoit séparé du Palais par une rue appelée rue *des Tuileries* & rue *neuve des Tuileries*; c'est sans doute ce qui a induit en erreur l'Auteur du Livre des *Rues de Paris*, imprimé chez Valleyre, qui donne ce nom à celle dont il s'agit, quoique celle-ci soit située plus bas. Elles sont indiquées toutes deux & distinguées dans *la Guide de Paris*, par de Chuyes. L'ancien nom de cette rue est celui de rue *Saint-*

Vincent; elle eſt ainſi indiquée en 1575 (*q*) & depuis ; on l'a enſuite appelée *cul-de-ſac S. Vincent*, parce qu'elle eſt fermée toutes les nuits du côté des Tuileries. Elle a porté ce nom juſqu'au mois de Novembre 1744, que le Roi, à ſon retour de Metz, étant venu paſſer quelques jours aux Tuileries avec la Famille Royale, M. le Dauphin paſſa par cette rue pour aller entendre la Meſſe à S. Roch, & à ſon retour remarqua que pendant ce court intervalle on avoit ôté l'inſcription de *cul-de-ſac S. Vincent*, & ſubſtitué celle de *rue du Dauphin*, nom qu'elle a conſervé depuis.

Rue du Doyenné. Elle aboutit dans la rue S. Thomas-du-Louvre & dans le cul-de-ſac du même nom. On l'appeloit rue *du Doyenné S. Thomas-du-Louvre*, à cauſe de l'Egliſe de S. Thomas, aujourd'hui de S. Louis, qui eſt contiguë : à l'égard du nom de *Doyenné*, il vient de ce qu'elle a été percée au milieu de la maiſon & cour du Doyen de S. Thomas. En 1639, les propriétaires des maiſons ſituées en la Place dite *la petite Bretagne*, qui forment aujourd'hui les deux parties de la rue Matignon, proposèrent au Chapitre de S. Thomas de faire percer un petit cul-de-ſac qui s'y trouvoit, & d'ouvrir ainſi une rue qui auroit ſa ſortie dans celle de S. Thomas : ces propoſitions furent acceptées, & le 2 Septembre de la même année (*r*) M. l'Archevêque rendit ſon Ordonnance, portant permiſſion de paſſer le contrat, qui fut enſuite homologué & ratifié (*s*) par

(*q*) Cenſ. de l'Evêch.
(*r*) Sauval, t. 3, p. 189.
(*s*) Hiſt. de Paris, tom. 5, pag. 107.

Lettres-Patentes du mois de Janvier 1641, enregistrées le 7 Février suivant. Le Doyen réserva expressément les deux cabinets de sa maison, qui joignent l'Eglise; c'est ce qui a occasionné l'arcade qu'on voit à l'entrée de cette rue.

RUE DE DURAS. Elle commence à la rue du Fauxbourg S. Honoré, & aboutit à l'ancien Marché Daguesseau: elle fut ouverte pour y communiquer, & prit son nom de l'Hôtel de Duras, le long duquel elle est située.

RUE DE L'ECHELLE. Elle va de la rue S. Honoré à celle du Carrousel & à la cour des Ecuries. C'est mal-à-propos que la Caille & le *Tableau des Rues de Paris*, imprimé chez Valleyre, lui ont donné le nom de *l'Echaudé*, qui ne convient qu'à celle de S. Louis, qui y aboutit. Elle est figurée sans nom sur les Plans de Gombouſt & de Bullet, quoiqu'elle soit désignée dans le Censier de l'Archevêché de 1663. Je ne sais si les Evêques de Paris ont eu une Echelle patibulaire en cet endroit, qui en a fait donner le nom à la rue; mais il est certain qu'au milieu du siécle dernier, c'étoit au coin de cette rue qu'étoit placée la Barrière des Sergents du For-l'Evêque.

RUE L'EVÊQUE. Elle va d'un bout au carrefour des quatre Cheminées, de l'autre à celui que forment les rues des Moineaux, des Moulins & des Orties. S'il étoit vrai, comme l'a avancé le Commissaire Lamarre, que l'applatissement de la Butte S. Roch, & les bâtiments qu'on y a élevés, eussent formé 12 nouvelles rues, celle-ci seroit du nombre; mais elle & plusieurs autres sont plus an-

ciennes, & de beaucoup antérieures à l'an 1667 où l'on commença à baisser cette Butte. Les Archives de l'Archevêché contiennent plusieurs Titres qui concernent cette rue, & qui sont du commencement du régne de Louis XIII; il y en a même qui nous apprennent qu'elle s'appeloit anciennement rue *Culloir* : j'ignore l'étymologie de ce nom. Quant à celui de *l'Evêque*, il vient peut-être de ce qu'elle fut ouverte sur *la haute Voirie*, qui appartenoit à l'Evêque de Paris.

RUE SAINT-FLORENTIN. Elle va de la rue S. Honoré aux Tuileries, & s'appeloit ci-devant rue ou *cul-de-sac de l'Orangerie* : elle devoit ce nom à l'Orangerie du Roi, qui étoit située au bout. Sauval (*t*) l'appelle rue *des Capucins* & *petite rue des Tuileries* ; ces deux rues ou cul-de-sacs sont distingués dans de Chuyes; la petite rue des Tuileries est celle-ci, & la rue des Capucins subsiste encore dans le passage qui sépare leur Couvent de celui des Feuillans. Il paroît, par les Titres de S. Eloi, que l'alignement en fut pris en 1640, & que dès 1651 on la nommoit rue de l'Orangerie : cependant Gombouſt & Bullet ne lui donnent que le nom général de *cul-de-sac*. M. le Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant fait bâtir son Hôtel dans cette rue, elle changea de nom, & prit, le 26 Janvier 1767, celui de rue *Saint Florentin*, sous lequel ce Ministre étoit alors connu.

RUE DES FRONDEURS. Elle aboutit à la rue S.

(*t*) Tom. 1, p. 122.

Honoré & au carrefour des quatre Cheminées. Elle n'est indiquée sous aucun nom sur les Plans de Gomboust & de Bullet : le premier où je la trouve nommée est une copie de celui de Jouvin de Rochefort, que de Fer fit graver par Inselin en 1697, & qu'il n'a pas ajoutée sur l'original qu'il reproduisit sous son nom en 1714. S'il est vrai que le mot de *Frondeurs* vienne du parti opposé à celui du Cardinal Mazarin, connu dans notre Histoire sous le nom de *la Fronde*, elle n'a pu être appelée ainsi que depuis 1648.

RUE DU HAZARD. Elle va de la rue Traversine à celle de Sainte-Anne. Je ne sais à quelle occasion ce nom lui a eté donné. Elle étoit connue avant le régne du feu Roi, & elle est indiquée sous ce nom dans un Censier de l'Archevêché de 1622 : cependant de Chuyes n'en fait pas mention ; elle n'est pas même tracée sur le Plan de Gomboust.

RUE S. HONORÉ. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, commence au coin de la rue des Bons-Enfants, & finit au Boulevard, près duquel étoit une Porte qui fut abattue en 1733, comme je le dirai plus bas. J'ai déja remarqué qu'anciennement on la nommoit, dans cette partie, *la Chauciée S. Hounoré* & la *grand rue S. Honoré*; mais depuis la Porte située près la rue S. Nicaise, on l'appeloit rue *neuve S. Louis*, *vicus novus S. Ludovici extrà Portam S. Honorati.* Elle est ainsi désignée dans un Compte de 1407, rendu au Chapitre de Notre-Dame, le Siége vacant (*u*), & elle

(*u*) Arch. du Chap. de Notre-Dame.

le portoit à la fin du même siécle & dans le suivant (*x*). De toutes nos rues, c'est celle où l'on trouve le plus grand nombre d'Eglises, de Couvents & d'Edifices remarquables : je vais les parcourir successivement.

LE PALAIS ROYAL. Je ne sais si Sauval (*y*) ne s'est pas trompé en disant qu'il a été bâti sur les ruines des Hôtels de Luxembourg & de Rambouillet, ni si M. Piganiol (*z*) a été plus exact en disant que c'est sur celles des Hôtels de Mercœur & de Rambouillet, ces deux derniers étant réunis & ne devant pas être distingués l'un de l'autre. Il est constant que le Connétable d'Armagnac possédoit rue S. Honoré, près les murs, un Hôtel considérable, & qu'une partie du Palais Royal en occupe l'emplacement. Le Connétable ayant été sacrifié en 1418 à la haine du Duc de Bourgogne, son Hôtel fut confisqué, & donné au Comte de Charolois. Au commencement du siécle précédent, cet Hôtel appartenoit aux Ducs de Brabant & de Juliers. Je n'ai rien trouvé qui prouve qu'il ait passé dans la Maison de Luxembourg, qui possédoit déja un Hôtel dans cette rue, mais de l'autre côté, entre le cul-de-sac de l'Oratoire & la rue du Coq. A l'égard de l'Hôtel de Rambouillet, qui fait la plus grande partie du Palais Royal actuel, il y avoit long-temps que cette Maison en jouissoit, lorsque le Duc de Mercœur en fit l'acquisition en 1602, pour agrandir celui qu'il avoit déja dans la rue des Bons-Enfants. Les

(*x*) Cens. de l'Evêché.
(*y*) Tom. 2, p. 128.
(*z*) Tom. 2, p. 314.

Historiens de Paris (&) disent que la Duchesse de Mercœur le vendit au Marquis d'Estrées, qui le revendit au Cardinal de Richelieu. Comme ce fut elle qui en fit l'acquisition, & qu'elle étoit de la Maison de Luxembourg, c'est peut-être pour cette raison que Sauval lui a donné le nom de Luxembourg ; il ajoute que cette Duchesse le rendit à la Famille de Rambouillet l'année d'après, & qu'il fut ensuite adjugé à M. Dufresne, Secrétaire des Commandements, qui le revendit au Cardinal de Richelieu en 1624. Ces récits paroissent impliquer contradiction : pour les concilier, il faut observer que le Marquis de Rambouillet rentra, par voie de retrait, dans son Hôtel, qui fut depuis vendu à M. Dufresne ; que la Duchesse de Mercœur trouvant alors le sien trop petit, le vendit au Marquis d'Estrées, & que le Cardinal les acheta tous les deux. Nos Auteurs (*a*) disent que ce Ministre en jeta les fondements en 1629 : il seroit singulier qu'en ayant fait l'acquisition en 1624, il eût resté cinq ans sans remplir l'objet qu'il s'étoit proposé. Ce Palais, qui fut d'abord appelé *l'Hôtel de Richelieu*, ne fut pas dans ses commencements aussi étendu que nous le voyons aujourd'hui : mais la fortune & la puissance de ce Ministre ayant augmenté, l'Hôtel de Richelieu fut agrandi ; le mur d'enceinte de la Ville, qui en rendoit le terrein irrégulier, fut abattu, le fossé comblé, le jardin prolongé. Le Cardinal fit de nouvelles acquisitions, tant du côté de la rue des Bons-Enfants, que du côté de celle qu'il fit percer, & à laquelle on donna son nom : par ses ordres, cet

(&) Tom. 2, p. 1374.

(*a*) Blondel, liv. 6, p. 14.

Hôtel fut appelé *Palais Cardinal*, inſcription qui a toujours ſubſiſté juſqu'à la reconſtruction qu'on vient de faire de la façade & de la principale porte d'entrée. Le terrein qui ne fut point compris dans les bâtiments & dans le jardin, fut diſtribué en pluſieurs places, qui furent données à rente au ſieur Barbier, & ſur leſquelles on a bâti les maiſons des trois rues qui environnent ce Palais : il fut achevé en 1636. Le Cardinal ne négligea rien pour l'orner : tout ce que le goût & les Arts purent inventer pour l'enrichir, y fut employé avec cette magnificence qui annonçoit celle du Miniſtre qui l'avoit fait bâtir, & lui-même ne le crut point indigne de ſervir de ſéjour à nos Rois. Dès l'année 1639, il en fit une donation entre-vifs à Louis XIII, ainſi que de ſa Chapelle garnie de pierreries, & de pluſieurs bijoux d'un très grand prix ; il la renouvela par le Teſtament qu'il fit en 1642 : il ne s'en étoit réſervé que l'uſufruit, & la Capitainerie ou Conciergerie pour ſes ſucceſſeurs Ducs de Richelieu ; ce fut cette dernière clauſe qui l'engagea à leur faire bâtir un Hôtel joignant le Palais Cardinal, & qui en fait aujourd'hui partie du côté de la rue de Richelieu. Les maiſons adjacentes au Palais Royal, du côté de la rue S. Honoré, faiſoient auſſi partie des acquiſitions du Cardinal de Richelieu : comme elles n'entroient point dans la conſtruction de ſon Palais, Armand-Jean de Vignerot, Duc de Richelieu, ſon neveu & ſon héritier, les vendit le 29 Mai 1655 au ſieur Charles de Flacourt, qui s'aſſocia le même jour Simon de l'Epine, Maître des œuvres des Bâtiments du Roi, & Claude Boileau ; ils en firent le partage entr'eux le 31 Mars 1660. Je rapporte cette circonſtance, parce qu'elle nous apprend pour-

quoi l'on avoit placé ſur le mur de ces maiſons les ſtatues de S. Charles, de S. Simon & de S. Claude.

Le Cardinal de Richelieu étant mort le 4 Décembre 1642, & Louis XIII ne lui ayant ſurvécu que juſqu'au 14 Mai ſuivant, le Roi, la Reine Régente, & la Famille Royale vinrent, le 7 Octobre de la même année, prendre poſſeſſion de ce Palais, & y fixer leur demeure. On ôta pour-lors l'inſcription de *Palais Cardinal* pour y ſubſtituer celle de *Palais Royal*; & quoique la Reine-Mère, à la ſollicitation de la Famille de Richelieu, eût fait remettre l'ancienne inſcription, le nom de Palais Royal lui eſt toujours reſté depuis. Louis XIV le céda en 1692 à Monſieur le Duc d'Orléans, ſon frère unique, par augmentation d'apanage pour lui & ſes deſcendants mâles. Ainſi c'eſt ſans fondement que M. Piganiol avance qu'en 1692, le Roi en céda la propriété à M. le Duc de Chartres, depuis Régent du Royaume, en conſidération de ſon mariage avec Mademoiſelle de Blois, légitimée de France. Je conviens que le Roi, par ſes Lettres-Patentes du mois de Février 1692, put avoir en vue de procurer à ſon Neveu un Palais digne de lui, & que ce fut dans le temps de ſon mariage que ces Lettres furent expédiées; mais elles ne font mention que de Monſieur, frère unique de Sa Majeſté: il y eſt dit que la ceſſion de ce Palais lui eſt faite *par augmentation d'apanage*; &, loin qu'il ſoit queſtion de propriété, elles portent expreſſément que, *dans le cas de réverſion*, les héritiers de Monſieur ſeront rembourſés des augmentations ou des améliorations qu'on auroit faites.

Le Cardinal de Richelieu avoit pour les Specta-

cles un goût trop décidé, pour ne pas chercher les moyens d'en faciliter les progrès. Il fit construire deux Théâtres au Palais Royal, dont l'un destiné pour des spectateurs choisis, pouvoit en contenir 500; l'autre, plus vaste, étoit élevé dans une Salle qui en contenoit environ 3000. Le Roi donna cette Salle à Molière en 1660; mais après sa mort, arrivée le 17 Février 1673, Sa Majesté la destina aux représentations des Piéces dramatiques en musique, connues sous le nom d'*Opéra*. Ce Spectacle a toujours été donné depuis sur ce Théâtre, jusqu'au 6 Avril 1763 qu'il fut consumé par un incendie. Cette Salle a été rebâtie au même endroit, & ouverte au Public le 26 Janvier 1770.

Je ne m'étendrai point sur l'origine de ce Spectacle né en Italie & perfectionné en France; on peut consulter à ce sujet le *Dictionnaire des Théâtres*. On entroit ci-devant à ce Spectacle par un cul-de-sac nommé *de l'Opéra*, mais dont le nom ancien a été altéré, défiguré ou changé dans les Nomenclatures: sur le Plan de Boisseau, on l'indique sous le nom de *Cour au Ris*, & sur celui de Gomboust *Cour Auri*; de Chuyes l'appelle *Cour du Roi*; Valleyre, dans ses *Rues de Paris* & son *Guide Parisien*, *Courtavoye* & *Cour Savoye*; Sauval écrit *la Cour Oris*, & croit que ce nom peut venir de Pierre *d'Oris*, Général des Finances sous Louis XI. Je pense que ce nom est celui d'un particulier nommé *Orri*, qui vivoit cent ans avant l'époque donnée par Sauval; car le Censier de l'Evêché de 1372 fait mention de la ruelle de la *Court Orry*.

Vis-à-vis ce Palais étoit l'Hôtel de Sillery: il appartenoit à Noël Brulart de Sillery, Prêtre, Chancelier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem,

Commandeur du Temple de S. Jean de Troies, qui le vendit le 22 Mars 1640, moyennant 50 mille écus, à M. Charles d'Escoubleau, Marquis d'Alluye & de Sourdis, qui, le même jour, en fit sa déclaration au profit du Cardinal de Richelieu. L'intention de ce Ministre étoit d'en faire une Place devant son Palais; mais ce dessein n'étoit pas encore exécuté lorsqu'il mourut. La Cour étant venue occuper ce Palais en 1643, comme je l'ai dit ci-dessus, on acheva de démolir l'Hôtel de Sillery, ainsi que quelques maisons voisines, pour y faire des Corps de-Gardes. Les Historiens de Paris (*b*) disent que la rue S. Thomas-du-Louvre étoit alors la seule avenue du Palais Royal, d'où il s'ensuivroit que l'Hôtel de Sillery auroit couvert toute la Place, & que la rue Froi-manteau auroit été prolongée sur ses ruines jusqu'à la rue S. Honoré, ce qui n'est pas exact; l'inspection seule du Plan de S. Victor, publié par d'Heulland, suffit pour s'en convaincre. Cette Place n'étoit point alors aussi grande qu'elle l'est aujourd'hui : des maisons vieilles & sans symmétrie formoient au Palais Royal une perspective desagréable; en 1719, M. le Duc d'Orléans, Régent, les fit abattre, & fit construire sur leur emplacement un réservoir pour les eaux, dont la façade, de 20 toises de large, présente un bel aspect : au milieu est une Fontaine publique, construite avec goût. Ce bâtiment s'appelle *le Château d'Eau*; il a été élevé sur les dessins de Robert de Cotte, premier Architecte du Roi.

(*b*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1375.

L'Hôpital Royal des Quinze-Vingts. Il est des fables que la crédulité a tellement accréditées, que, malgré la vérité qui les détruit, elles trouvent encore des partisans & des défenseurs : telle est celle qui attribue à S. Louis la fondation de l'Hôpital des Quinze-Vingts, pour servir d'asyle à trois cents Gentilshommes François que ce Prince avoit, dit-on, laissés en ôtage en Egypte, & que les Sarrasins renvoyèrent en France après leur avoir fait crever les yeux. L'autorité de Belleforest & de Corrozet (*c*), qui ont adopté cette fable, a paru à du Breul (*d*) préférable au témoignage des Auteurs de la *Vie de S. Louis*, qui étoient contemporains, & à celui de Guillaume de Nangis, de Gaguin, de Paul Emile & autres Historiens, qui ne font aucune mention de cette circonstance. Il faut avouer que cette opinion ne fait pas honneur à son discernement, non-plus que la preuve qu'il en rapporte ; car, parce que S. Louis, dans des Lettres de 1269 (*e*), parlant du nombre des pauvres aveugles, veut qu'il soit toujours fixé à trois cents, comme il l'avoit déja ordonné, *prout aliàs ordinavimus*, il n'en faut pas conclure qu'il ait fait cette fondation pour 300 Gentilshommes aveugles, mais seulement qu'il avoit déja ordonné qu'il y auroit 300 pauvres aveugles dans l'Hôpital qu'il avoit établi. J'observe en passant qu'il en avoit fixé le nombre, qui, peu auparavant, montoit à 350 & plus, au rapport des Historiens de ce temps (*f*).

(*c*) Belleforest, p. 676. — Corrozet, fol. 78.
(*d*) Du Breul, p. 968.
(*e*) Hist. de Par. t. 3, p. 271.
(*f*) Nangis & Beaulieu. — Duch. t. 5, p. 368 & 452.

On voit dans les premiers Titres qui ont rapport à cette fondation, & dans les Bulles qui la concernent, que c'est *la Maison des Aveugles*, *la Congrégation*, *l'Hôpital des pauvres Aveugles de Paris* : nulle mention de ces 300 Chevaliers, nul indice qu'ils aient donné lieu à cet établissement; le silence des Titres & des Historiens contemporains détruit même toute idée qu'ils y aient eu la moindre part. Comment d'ailleurs présumer que S. Louis, ce Prince judicieux & équitable, qui connoissoit le prix des services & savoit les récompenser, eût borné sa générosité & sa reconnoissance pour trois cents Nobles qu'on suppose avoir perdu la liberté & la vue pour son service, à leur procurer un simple asyle, sans pourvoir à leurs besoins d'une façon convenable à leur naissance? On voit que les pauvres Aveugles mandioient dans les rues & dans les Eglises, qu'on quêtoit pour eux dans les principales Villes du Royaume, & que près de quinze ans après leur établissement ils étoient encore si peu rentés, que S. Louis, par ses Lettres données à Melun au mois de Mars 1269, leur accorda 30 liv. de rente pour avoir du potage. Ces faits, prouvés par les monuments les plus authentiques, sont, à ce que je crois, plus que suffisants pour détruire la fable de 300 Chevaliers aveugles, que du Breul avoit adoptée, & qu'on retrouve dans Sauval & dans Brice (g).

Les pauvres Aveugles formoient, avant le régne de S. Louis, une Société ou Congrégation, dont les membres vivoient en particulier des foi-

(g) Sauval, t. 1, p. 598. — Brice, t. 1, p. 267.

bles ressources que leur procuroit la charité des Fidèles ; les secours leur manquoient presque totalement, lorsque l'âge ou les infirmités ne leur permettoient plus de les aller chercher. S. Louis, touché de compassion pour leur état, forma, vers 1254, le dessein de leur donner un asyle commun ; il acheta, à cet effet, dans la Censive de l'Evêché, une partie du terrein sur lequel cet Hôpital est construit. Je n'ai pu découvrir ce premier Titre de fondation, mais ceux qui le concernent, & qui nous restent, ne permettent pas de douter que l'intention du Roi n'ait eu son entière exécution en 1260. On voit qu'en cette année, Saint Louis assigna 15 livres de rente, sur la Prévôté de Paris, à Jean le Breton, qu'il avoit établi Chapelain de cette Maison, & que le Pape Alexandre IV, par sa Bulle du 23 Juillet 1260 (*h*), accorda des Indulgences à ceux qui visiteroient l'Eglise de cet Hôpital, bâtie sous l'invocation de S. Remi, le jour où l'Eglise fait mémoire de la Translation de ce Saint, & les trois mois suivants : cette Bulle fut confirmée, en 1261 & 1265, par celles d'Urbain IV & de Clément IV. Ces Actes ne permettent pas de douter que l'Eglise de S. Remi ne subsistât pour-lors; ainsi c'est sans aucun fondement, contre la teneur des Actes les plus authentiques, & contre le témoignage des Historiens contemporains, que l'Abbé Lebeuf (*i*) en recule l'époque jusqu'en 1282, où le Chapitre de S Germain accorda, selon lui, à cet Hôpital un arpent de terre *pour la Chapelle* & le Cimetière. Cet énoncé n'est pas exact, ni conforme à l'extrait

---

(*h*) Du Breul, p. 969.

(*i*) Tom. 1, p. 62.

qu'ont donné de cet Acte les Auteurs de *la Gaule Chrétienne* (*k*), cités par cet Académicien. Cet Acte, passé devant l'Official de Paris le Samedi avant la fête de la Nativité de S. Jean-Baptiste 1282 (*l*), est un échange fait entre la Congrégation de la Maison des pauvres Aveugles & le Chapitre de S. Germain-l'Auxerrois : on lui cède 10 liv. 15 s. de rente sur deux maisons près la grande Boucherie, & en contréchange le Chapitre accorde aux Quinze-Vingts la permission d'avoir un Cimetière & deux cloches du poids de cent livres chacune, & leur abandonne la dixme qui appartenoit au Chapitre sur la terre dudit Hôpital. Il n'est point fait mention dans cet Acte de la Chapelle, & si elle n'eût pas été bâtie, il auroit été ridicule de demander la permission d'avoir des cloches; mais, comme je l'ai dit, il y avoit plus de vingt-deux ans qu'elle existoit sous le nom de *S. Remi*, lors de l'Acte dont je viens de parler. L'Abbé Lebeuf eût sans doute tiré une conséquence plus favorable à son systême, des Lettres de Ranulphe de Homblonnière, Evêque de Paris, du mois de Décembre 1282, par lesquelles il permet aux pauvres Aveugles de faire célébrer l'Office divin dans leur Chapelle tant qu'il le trouvera bon (*m*), *quamdiù nostræ placuerit voluntati*; d'où l'on pourroit inférer que cette Chapelle venoit d'être finie : mais, encore une fois, elle subsistoit depuis plus de vingt ans, l'Office divin s'y célébroit; ainsi il ne faut regarder cette permission de l'Evêque que comme la ratification de

(*k*) Gall. Chr. t. 7, col. 259.

(*l*) Cart. S. Germ. Autiss. fol. 6 verso.

(*m*) Cart. Episc. ex Bibl. Reg. n° 5185, fol. 261.

de celles qui avoient été précédemment accordées par Renaud de Corbeil & Etienne Tempier, ses prédécesseurs, & non comme une grace nouvelle dont les Aveugles n'avoient pas encore joui. Je présume volontiers que ces sortes de permissions se renouvelloient alors pour éviter des contestations, & que les Evêques les accordoient pour se maintenir dans leur droit, auquel il semble que S. Louis avoit donné quelque atteinte, en soumettant cet Hôpital à la visite & correction de son Grand-Aumônier, au préjudice de l'Evêque, à qui ce droit appartient. Je fonde ma conjecture sur l'exercice de ce droit, contesté plus d'une fois au Grand-Aumônier, qui y a été maintenu par une Bulle de Jean XXIII du 10 Novembre 1412 (*n*), qui priva l'Evêque de la Jurisdiction spirituelle sur cet Hôpital, pour la donner au Grand-Aumônier, &, s'il n'étoit pas Prêtre, au premier Chapelain du Roi; ce qui s'est toujours observé depuis.

Le nombre des Aveugles étoit si considérable au XIV[e] siécle, qu'ils ne pouvoient pas être tous admis dans l'Hôpital; & comme les uns & les autres étoient confondus, Philippe le Bel, par un Réglement fait à Passy au mois de Juillet 1309, ordonna que les Quinze-Vingts fondés par S. Louis porteroient une Fleur-de-lys sur leur habit, pour les distinguer des autres Congrégations d'Aveugles fondées avant eux.

Je n'entrerai point dans le détail des diverses donations faites à cet Hôpital, & des terreins dont il a successivement fait l'acquisition, ni dans celui des

(*n*) Du Breul, p. 972.

Réglements qu'on a faits pour son administration; mais je dois observer qu'elle a été gérée avec tant de prudence & d'économie, qu'il s'est vu en état d'élever sur son terrein des bâtiments immenses, dont le revenu est d'autant plus considérable, qu'ils ne sont habités que par des gens qui y travaillent & y vendent sous le privilége de la franchise dont cet Hôpital jouit de toute ancienneté.

J'ai déja observé que le chemin ou rue qui se trouvoit au-delà de la Porte S. Honoré de l'enceinte de Philippe-Auguste, s'appeloit *la Chaussée S. Honoré*; mais depuis que l'Hôpital des Quinze-Vingts y fut bâti, & après la mort du saint Roi qui l'avoit fondé, cette rue & la continuation prirent insensiblement le nom de *grand rue S. Louis*, sous lequel on la trouve énoncée dans les Titres des XIVe & XVe siécles: lorsqu'on recula en 1633 la Porte S. Honoré jusqu'au Boulevard actuel, on la nomma *la rue neuve S. Honoré*.

De cet Hôpital dépendoit une Chapelle sous le titre *de S. Nicaise* : elle est abandonnée depuis quelques années, & sert à des usages profanes. Elle a donné le nom à une rue dont je parlerai plus bas.

L'EGLISE DE S. ROCH. Elle est un démembrement de celle de S. Germain-l'Auxerrois. Tous nos Historiens conviennent qu'elle occupe la place de deux Chapelles, dont l'une étoit sous le titre de *Sainte Susanne*, & l'autre sous celui des *Cinq Plaies de N. S.* ils reconnoissent qu'elle fut d'abord érigée en Succursale de S. Germain, & ensuite en Paroisse; mais ils varient sur la date de ces

deux époques. Du Breul (*o*) dit qu'en 1578, *aliàs* 1587, l'Evêque de Paris permit de bâtir la Chapelle de S. Roch : Sauval (*p*) adopte la première date, ainsi que la Caille ; l'Auteur du *Calendrier historique* la place en 1576, & celui des *Tablettes Parisiennes* la fait remonter à l'an 1525 : à l'égard de l'érection de la Cure, Sauval, la Caille & le dernier des Auteurs que je viens de citer, la fixent en 1630, l'Abbé Lebeuf (*q*) au 2 Mars 1629, les Historiens de Paris en 1633 (*r*) ; & l'Auteur du *Supplément* de du Breul (*s*), qui écrivoit en 1639, lui donne une date plus ancienne, en disant qu'elle étoit devenue Cure depuis douze ou quinze ans. Le détail historique où je vais entrer, servira ou à concilier ou à réformer ces différentes opinions.

L'emplacement de l'Eglise de S. Roch étoit anciennement occupé par une grande maison accompagnée de jardins, appelée *l'Hôtel de Gaillon* ; il avoit donné son nom à ce Quartier & à la rue neuve S. Roch, le long de laquelle il régnoit. A côté de cet Hôtel étoit une Chapelle de sainte Susanne, dont je n'ai pu découvrir ni le fondateur, ni l'origine : mais soit qu'elle eût été bâtie par le propriétaire de cet Hôtel, soit à cause de la proximité, il est certain que dans tous les Titres elle est appelée *la Chapelle de Gaillon* ou *de sainte Susanne de Gaillon*, & que lorsqu'en 1578 on proposa d'acquérir cette Chapelle pour agrandir l'Eglise qu'on projetoit, le Titulaire n'y consentit qu'à la charge que dans cette nouvelle Eglise,

(*o*) Du Breul, p. 794.
(*p*) Tom. 1, p. 333.
(*q*) Tom. 1, p. 123.
(*r*) Hist. de Paris, tom. 1, p. 1356.
(*s*) Du Breul, édit. de 1639, p. 56.

& le plus près qu'il se pourroit du grand Autel, on en éleveroit un qui seroit appelé *l'Autel de la Chapelle de Sainte Susanne de Gaillon.*

A côté de cette Chapelle, & à l'endroit où depuis on a construit le portail & les marches de l'Eglise de S. Roch, Jean Dinocheau & sa femme en avoient fait bâtir une dès l'année 1521, sous le titre des *Cinq Plaies*, y avoient fondé trois Messes par semaine, & avoient obtenu que le Dimanche il y auroit Eau bénite & Pain bénit.

Jacques Moyen ou Moyon, Espagnol, fixé à Paris depuis plusieurs années, avoit obtenu, au mois de Juillet 1576, des Lettres-Patentes enregistrées au Parlement (*t*), qui lui permettoient d'établir dans un des Fauxbourgs un Hôpital pour les François & les Etrangers affligés des écrouelles, & il avoit jeté les yeux sur la maison & la Chapelle de Gaillon. Les habitants de ce Quartier, dont le nombre s'étoit considérablement multiplié, avoient dessein d'y faire construire une Eglise succursale de S. Germain-l'Auxerrois, & la Chapelle des Cinq Plaies leur parut propre pour remplir leur objet. Etienne Dinocheau, neveu du fondateur, ne se contenta pas d'entrer dans leurs vues, il voulut encore contribuer à leur succès; il renonça aux droits qu'il pouvoit avoir sur cette Chapelle, & donna, le 13 Décembre 1577, un grand jardin & une place contiguë à sa Chapelle. L'Official, par sa Sentence du 18 Août 1578, permit aux habitants du Fauxbourg S. Honoré d'avoir une Eglise succursale, & ils acquirent, le 30 Octobre suivant, la Chapelle de Gaillon & ses dépendances: Sauval (*u*) dit que ce fut le 29 No-

(*t*) Reg. du Parl. ann. 1576. | (*u*) Tom. 1, p. 333.

vembre, & l'Abbé Lebeuf en 1584 (*x*). C'eſt d'après le premier de ces Auteurs que nos Hiſtoriens placent en 1578 l'époque d'une Egliſe ſuccurſale ſous le titre de S. Roch, en confondant la permiſſion de l'Official avec l'érection même, qui n'a pu avoir lieu qu'après la conſtruction de la nouvelle Egliſe, & par conſéquent pluſieurs années après la Sentence de 1578 : on en ſera facilement convaincu, ſi l'on fait attention que la permiſſion accordée aux habitants du Fauxbourg S. Honoré éprouva des obſtacles qui firent naître différentes conteſtations. Jacques Moyen, qui ſe trouvoit troublé dans l'exécution de ſon projet pour l'établiſſement d'un Hôpital, avoit interjeté appel comme d'abus de la Sentence de l'Official, & obtenu un Arrêt le 11 Décembre 1578, qui défendoit à ſes adverſaires de paſſer outre, ſous peine de 200 écus d'amende. Mais la néceſſité d'avoir une Egliſe dans ce Fauxbourg, qui ſe peuploit tous les jours, le credit & les motifs des habitants qui avoient obtenu, le 11 Mai 1579, une ſeconde Sentence de l'Official confirmative de la première, & les obſtacles qu'éprouvoit Jacques Moyen pour l'exécution entière de ſon projet, lui firent penſer qu'il étoit plus prudent de faire bâtir ſon Hôpital ailleurs, & il le plaça au Fauxbourg S. Jacques, en vertu d'un Arrêt du 18 Août 1581.

D'un autre côté, le Chapitre de S. Germain & le Curé n'avoient conſenti qu'à regret à l'établiſſement d'une Succurſale ; la nomination d'un Vicaire ou Deſſervant, & la perception de certains droits réclamés par le Doyen, le Chapitre, le

(*x*) Lebeuf, t. 1, p. 122.

Curé & les Marguilliers, occasionnèrent entr'eux des contestations, qui ne furent terminées qu'au commencement du dernier siécle.

Je pense donc que la Sentence de l'Official, de 1578, qui permet aux habitants du Fauxbourg S. Honoré d'avoir une Succursale, n'en doit pas être considérée comme la véritable époque, & qu'il faut la placer, non pas en 1584, comme l'a dit l'Abbé Lebeuf, mais en 1582, aussi-tôt que Jacques Moyen eut choisi un autre emplacement pour son Hôpital, & qu'il y eut été autorisé par l'Arrêt du 18 Août 1581. Mon opinion se trouve fondée sur la Sentence d'érection de la Chapelle de S. Roch en Paroisse, du 30 Juin 1633, qui porte qu'il y avoit alors plus de cinquante ans qu'elle étoit succursale de S. Germain.

En conséquence des conventions particulières faites entre le Chapitre & le Curé de S. Germain, c'étoit ce dernier qui nommoit le Desservant de l'Eglise de S. Roch. Jean Rousse, qu'il avoit nommé à cette place par ses Lettres du 5 Novembre 1621, paroît être le premier qui en ait joui tranquillement. Il engagea les habitants, dont le nombre étoit fort considérable, à acheter l'Hôtel de Gaillon, & à demander que l'Eglise de S. Roch fût distraite de celle de S. Germain, & érigée en Paroisse. Cette acquisition fut faite en 1622; mais les habitants du Fauxbourg S. Honoré ne trouvèrent pas la même facilité à obtenir leur demande; le Chapitre & les Curés de S. Germain & de la Ville l'Evêque s'y opposèrent : ces obstacles ne furent levés que onze ans après. J'ai déja dit que l'Abbé Lebeuf avoit fixé au 2 Mars 1629 l'époque de l'érection de cette Cure : je n'ai rien trouvé qui justifie cette date, elle est même contredite par

tous les Actes qui en font mention ; car la Sentence de l'Official pour la visite & l'information préalables, n'est que du 20 Février 1630, & la Sentence qui prononce ladite érection, du 30 Juin 1633 (y).

L'Eglise de S. Roch avoit été bâtie en 1587 (z), & il est assez vraisemblable qu'on lui avoit donné le nom de ce Saint, à cause de l'Hôpital de Jacques Moyen dont elle avoit pris la place ; mais elle n'étoit point assez grande pour le nombre des Paroissiens ; l'acquisition de l'Hôtel de Gaillon les mit à portée de commencer celle que nous voyons aujourd'hui : la premiere pierre en fut posée par le Roi & la Reine-Mère le 28 Mars 1653 ; elle n'a été entiérement finie qu'en 1740, & la dédicace se fit le 10 Juillet de la même année. Cette Eglise est décorée avec autant de goût que de magnificence : le Curé & les Marguilliers n'ont rien négligé pour tout ce qui pouvoit y contribuer, & ils peuvent dire avec raison, comme David disoit à Dieu : *Domine, dilexi decorem domus tuæ, & locum habitationis gloriæ tuæ* (&).

LE COUVENT DES JACOBINS. L'Ordre des Frères Prêcheurs, institué au commencement du XIII[e] siécle, avoit fait des progrès considérables en France, où il avoit pris naissance : il ne s'étoit pas écarté des régles que lui avoit prescrit S. Dominique, son fondateur ; mais les malheurs des temps l'avoient insensiblement porté à en adoucir l'austérité. Le Père Sébastien Michaëlis forma le

(y) Hist. de Paris, tom. 5, p. 820.

(z) Corrozet. Supplém. fol. 119.

(&) Ps. 25.

dessein de faire revivre l'ancienne ferveur, & de rétablir la Régle dans toute la rigueur dont l'Instituteur avoit donné l'exemple. Cette réforme fut reçue dans plusieurs Maisons du Languedoc & de la Provence. Le Chapitre général de cet Ordre, qui se tint à Paris en 1611, & auquel le P. Michaëlis fut député, lui parut une occasion bien propre pour y faire accepter sa réforme, & l'introduire dans la Capitale & les autres Provinces du Royaume : mais les meilleurs desseins n'ont pas toujours leur exécution, & les Jacobins de Paris (quoique l'Auteur du *Calendrier historique* (*a*) dise le contraire) formèrent à cette innovation des oppositions fondées sur des motifs qui ne permirent pas au Chapitre général de l'adopter. Ce refus, que le P. Michaëlis n'avoit ni appréhendé, ni prévu, parce que le zèle ne connoît point d'obstacles, & qu'il s'irrite par les difficultés, ne rallentit pas celui dont il étoit animé ; il demanda au Roi & à la Reine Régente la permission de faire bâtir à Paris un Couvent de FF. Prêcheurs de sa réforme, ce qui lui fut accordé par Lettres-Patentes du mois de Septembre de la même année 1611, enregistrées le 23 Mars 1613. Henri de Gondi, Evêque de Paris, ne se contenta pas de consentir, par ses Lettres du 8 Avril 1612, à cet établissement ; il mérita d'en être regardé comme le principal fondateur, par le don qu'il fit à ces Religieux d'une somme de 50 mille liv. Ce fut avec ce secours, & au moyen des libéralités du sieur du Tillet de la Buissière & de quelques autres personnes, qu'ils achetèrent un enclos de 10 ar-

(*a*) Pag. 262.

pents, où ils ont fait conſtruire l'Egliſe & le Couvent que nous voyons aujourd'hui : l'Egliſe a été dédiée ſous le titre de l'Annonciation de la Ste Vierge. Les Curieux y admirent le Tombeau que Madame la Comteſſe de Feuquières y a fait élever à ſon père, le célèbre Mignard, premier Peintre de Louis XIV. La Maiſon des Jacobins a vu fleurir dans ſon ſein pluſieurs Religieux qui n'ont pas fait moins d'honneur à la Religion par leurs vertus, qu'aux Sciences & aux Belles-Lettres par leurs talents.

LA PLACE DE LOUIS LE GRAND. Elle eſt encore connue ſous le nom de *Place des Conquêtes*, qui eſt le premier qu'elle ait porté, & ſous celui de *Place de Vendôme*, parce qu'elle a été conſtruite ſur l'emplacement qu'occupoit l'Hôtel de ce nom. Charles IX ayant projeté de renfermer les Tuileries dans une nouvelle enceinte, chacun s'empreſſa de bâtir dans le Fauxbourg S. Honoré, c'eſt-à-dire, depuis les Quinze-Vingts. A l'endroit qu'occupe la Place de Louis le Grand, les Ducs de Rets avoient fait édifier un Hôtel aſſez vaſte, accompagné de jardins : Charles IX y a logé en 1566 & en 1574 (*b*). Il paſſa en 1603 à Madame de Maignelai, ſœur de Pierre de Gondi, Evêque de Paris, qui le revendit le même jour à la Ducheſſe de Mercœur. Soit que cet Hôtel fût dès-lors partagé en deux parties, comme il l'a été depuis, ſoit qu'il fût occupé par M. de Gondi Sieur du Perron *, il portoit ſon nom lors de cette acqui-

(*b*) Sauval, t. 2, p. 289.

* Voy. Journ. d'Henri III, t. 2, p. 376.

sition. Cette Princesse acheta beaucoup de Terres voisines, & fit abattre cet Hôtel dans le dessein d'en construire un plus considérable, & de faire bâtir une Eglise & un Couvent pour loger les Capucines nouvellement instituées; elle en posa la première pierre le 29 Juin 1604 : les bâtiments furent construits avec tant de promptitude, que le 18 Juin 1606 l'Eglise fut dédiée, & les Religieuses y furent établies deux mois après. L'Hôtel de Mercœur passa ensuite dans la Maison de Vendôme (dont il prit le nom) par le mariage de Françoise de Lorraine, fille unique du Duc de Mercœur, avec César Duc de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV.

M. de Louvois, Surintendant des Bâtiments, ayant inspiré au Roi le dessein de faire construire une Place dans le Quartier S. Honoré, qui ouvriroit une communication entre la rue neuve S. Honoré & la rue neuve des Petits-Champs, proposa à Sa Majesté, pour l'exécution de ce projet, le vaste emplacement qu'occupoit l'Hôtel de Vendôme : l'acquisition en fut faite par contrat du 4 Juillet 1685, moyennant 660 mille livres, & adjugée par decret le 22 Août 1687. Le plan de cette nouvelle Place devoit former un quarré de 78 toises de large sur 86 toises de longueur; elle ne devoit avoir que trois faces, l'entrée du côté de la rue S. Honoré restant ouverte dans toute sa largeur. Le Couvent des Capucines nuisoit à l'exécution de ce projet, on jugea donc convenable de leur faire bâtir, dans la rue neuve des Petits-Champs, l'Eglise & le Couvent que nous y voyons aujourd'hui, & elles y furent transférées en 1689. On éleva successivement les trois façades conformément au Plan : les bâtiments

qu'on devoit construire étoient destinés pour placer la Bibliothéque du Roi & les différentes Académies, & pour les Hôtels de la Monnoie & des Ambassadeurs extraordinaires. La mort de M. de Louvois, arrivée le 16 Juillet 1691, fit suspendre l'exécution de ce grand projet ; on en abandonna le plan & la destination : le feu Roi, par sa Déclaration du 7 Avril 1699, dûement enregistrée, abandonna à la Ville les emplacements acquis en 1685, & tous les matériaux employés & à employer, avec la faculté de les vendre, à la charge de faire construire au même endroit une Place conforme au nouveau Plan arrêté, & en outre, de faire construire à ses frais, au Fauxbourg S. Antoine, un Hôtel pour la seconde Compagnie des Mousquetaires. La Ville accepta ces conditions, & rétrocéda tous ses droits, le 14 Mai suivant, au sieur Masneuf, moyennant 620 mille livres, à la charge par lui de faire démolir ce qui avoit été fait jusqu'alors, de faire reconstruire les huit façades que nous y voyons, & de les élever à leur perfection dans le 1 Octobre 1701 pour toute préfixion & délai ; ce qui a été exécuté.

Dès le 1 Décembre 1692, Jean-Balthazar Keller avoit jeté en fonte la statue équestre du Roi Louis XIV : elle fut posée avec la plus grande pompe au milieu de cette Place le Jeudi 13 Août 1699.

Je ne parle pas des différents Hôtels qui forment cette Place, & qui ont tous été bâtis dans les premières années de ce siècle sur les dessins des meilleurs Architectes ; je dois seulement observer que celui que le sieur Luillier fit bâtir en 1702, & celui du sieur Villemaréi qui étoit

contigu, furent acquis par le Roi en 1717, & deſtinés pour ſervir de demeure au Chancelier de France.

LE COUVENT DES FEUILLANS. Il eſt ſitué en face de la Place de Louis le Grand. Jean de la Barrière étoit Abbé Commendataire de l'Abbaye de Notre-Dame de Feuillans, Diocèſe de Rieux, dépendante de l'Ordre de Cîteaux. L'amour de la pénitence, & le deſir de faire revivre l'ancienne obſervance de la Régle de S. Benoît, le portèrent à prendre l'habit religieux, & à faire profeſſion dans cet Ordre le 2 Mai 1573 : il s'occupa, dès ce moment, du projet de réforme qu'il avoit médité. Malgré les auſtérités inconcevables qu'il pratiquoit, ſon exemple lui procura un nombre conſidérable de diſciples, dont il fut béni Abbé régulier dans l'Egliſe de la Dorade à Toulouſe, en 1577. Le bruit & le ſuccès de cette réforme, commencée le 14 Septembre de la même année, ne tardèrent pas à ſe répandre; ils excitèrent la curioſité d'Henri III : naturellement diſpoſé pour tout ce qui portoit un caractère de ſingularité, ce Prince, dont la dévotion & la conſcience ont paru plus timides qu'éclairées, & qui croyoit pouvoir allier la pénitence & les plaiſirs, voulut voir Dom Jean de la Barrière; il lui écrivit lui-même le 20 Mai 1583, & lui ordonna de venir à Paris. Ce ſaint Abbé obéit, & arriva au mois de Juillet ſuivant. Le talent particulier qu'il avoit pour la Chaire, le ſuccès de ſes prédications, & ſa vie édifiante, ne firent que confirmer & accroître l'idée avantageuſe qu'on avoit de ſon mérite. Le Roi le combla d'éloges & de bontés, & ne lui permit de retourner à Feuil-

lans qu'à condition qu'il reviendroit à Paris, où il se proposoit de lui faire bâtir un Monastère. Les ordres donnés à cet effet ne furent exécutés qu'en 1587. Dom Jean de la Barrière revint alors à Paris avec soixante-deux Religieux de sa réforme, & y arriva le 9 Juillet de cette même année. Le Roi les reçut à Vincennes, où il étoit alors, & les y logea jusqu'au 7 Septembre suivant, qu'ils prirent possession de l'Eglise & du Couvent qu'il leur avoit fait bâtir au Fauxbourg S. Honoré, & qu'ils habitent aujourd'hui. Ainsi le P. Héliot (*c*) s'est trompé en ne les faisant arriver à Paris que le 11 Juillet 1588; & l'Abbé Lebeuf (*d*) ainsi que ses Copistes ont manqué d'exactitude en plaçant cet établissement en 1577, époque qui ne convient qu'à celui de la réforme qu'ils ont embrassée.

Cette nouvelle Congrégation fut approuvée par le Pape Sixte V le 5 Mai 1586, & érigée en titre par sa Bulle du 13 Novembre 1587, sous le nom de *Congrégation de Notre-Dame de Feuillans* : elle fut distraite de la jurisdiction de l'Abbé de Cîteaux, par Clément VIII, le 4 Septembre 1592. Ce souverain Pontife modéra les austérités presqu'incroyables de cette réforme, par sa Bulle du 8 Novembre 1595. Enfin cette Congrégation s'étant considérablement augmentée en Italie, Urbain VIII jugea à propos, en 1630, de diviser les François & les Italiens en deux Congrégations, gouvernées chacune par un Général de leur Nation : celui de France est Abbé né de Feuillans, & s'élit tous les trois ans dans le Chapitre géné-

(*c*) Hist. des Ordres Monast. t. 5, p. 405.

(*d*) Tom. 1, p. 124.

ral, qui peut le continuer pendant trois autres années seulement. Dom Félibien (*e*) dit que ce Général fait sa résidence six mois à Feuillans & six mois à Paris; cela n'est pas exact : il peut aller dans les Maisons de son Ordre, & y séjourner, mais il est obligé à dix-huit mois de résidence à Feuillans pendant les trois années de son Généralat : cet usage s'observe très-exactement.

Henri IV ne fut pas moins favorable aux Feuillans que l'avoit été son prédécesseur : par ses Lettres-Patentes du mois de Mars 1597, enregistrées le 22 Avril suivant, & par celles du 25 Août 1598, non-seulement il les confirma dans la propriété de tout ce qui leur avoit été donné par Henri III, mais il se déclara leur fondateur conjointement avec lui, & leur accorda tous les priviléges & toutes les prérogatives dont jouissent les Maisons de fondation Royale.

L'Eglise &. le Monastère des Feuillans commencèrent à être rebâtis en 1601, au moyen des libéralités du Roi & des dons qui leur furent faits à l'occasion du Jubilé, M. de Gondi, Evêque de Paris, ayant indiqué dans cette vue une Station dans leur Eglise : le Roi y mit la première pierre le 27 Mars 1601 ; elle fut finie & dédiée le 5 Août 1608, par le Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, sous l'invocation de S. Bernard. Le Portail, commencé au mois de Février 1623, fut achevé l'année suivante, & en 1676, on a élevé celui qui fait face à la Place de Louis le Grand. Le passage qui communique aux Tuileries a été ouvert pendant la minorité du Roi,

(*e*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1160.

pour faciliter à Sa Majesté le moyen de venir à l'Office aux Feuillans. On y voit une Chapelle qu'on appelle *la Grotte* : elle doit son existence en partie à la libéralité de Gaston de France, frère de Louis XIII, qui en posa la première pierre en 1621.

Cette Maison, la plus considérable de cette Congrégation, s'est particuliérement illustrée par le grand nombre de bons Prédicateurs qu'elle a fournis jusqu'ici à la Cour, à la Capitale, & aux Provinces.

Le Couvent des Capucins. Une réforme projetée au commencement du XVI[e] siécle dans l'Ordre de S. François, a donné lieu à celui des Capucins. Le Père Zacharie de Boverio, qui nous en a donné les *Annales*, ne pensoit pas sans doute que la splendeur & le mérite d'un Ordre Religieux sont indépendants de son origine, & que ses vertus & son utilité sont sa véritable gloire. Je laisse à l'écart le merveilleux & l'enthousiasme où il s'est livré, & je me contente d'observer qu'en 1525, Matthieu de Baschi, Religieux de S. François, fut le premier qui, non content de pratiquer la Régle dans toute son austérité, crut devoir y ramener ses confrères par ses exemples, & se distinguer par la singularité de l'habillement. Ils portoient un capuce ou capuchon pointu, qui a fait donner le nom de *Capucins* à ceux qui ont embrassé cette nouvelle Observance. Il eut bientôt des imitateurs : ils obtinrent de Clément VII, le 13 Juillet 1528, une Bulle qui leur permettoit de porter la barbe longue, de mener la vie hérémitique, & de recevoir ceux qui voudroient s'associer à leur pauvreté & à leur pénitence. Ce

nouvel Ordre, adopté dans l'Eglise sous le nom de *Frères Mineurs Capucins*, s'accrut bientôt; mais il n'avoit pas la permission de s'étendre au-delà de l'Italie. Il prit une forme régulière en l'année 1529, où le Chapitre général fut assemblé: on y fit des Constitutions qui furent approuvées, ainsi que l'Ordre, par une Bulle de Paul III du 25 Août 1536. Il leur donna un Vicaire général; mais, en 1619, Paul V lui donna le titre de *Général*, & le rendit indépendant de celui des Frères Mineurs.

Il paroît que Paul III ne leur avoit pas donné la permission de s'établir par tout, comme le dit M. Hermant (*f*); car le Cardinal Charles de Lorraine, qui avoit connu ces Religieux au Concile de Trente, & qui en avoit fait venir quatre qu'il logea dans son parc de Meudon, sollicita en leur faveur une Bulle pour autoriser leur établissement en France. Nos Historiens (*g*) disent qu'ils s'en retournèrent en Italie après la mort de ce Cardinal, dont M. Piganiol (*h*) fixe, par erreur, l'époque en 1564, quoiqu'il ne soit décédé que le 26 Décembre 1574. On voit même qu'avant sa mort son objet étoit rempli; car dès 1572 le Père Pierre Deschamps, Cordelier François, avoit embrassé la réforme des Capucins; & comme il voyoit plusieurs personnes disposées à prendre cet état, il avoit eu recours au Pape Grégoire XIII, qui, par sa Bulle du 10 Mai 1574, lui permit de s'établir en France: Charles IX lui avoit accordé la même grace. Le zèle & la nouveauté lui avoient

(*f*) Hist. des Ordres Relig. t. 2, p. 420.

(*g*) Hist. de Paris, tom. 2, p. 1132.

(*h*) Tom. 3, p. 9.

déja

déja procuré des compagnons, qui se logèrent avec lui à Picpus. Les Registres du Parlement, au 11 Juillet 1574, nous apprennent qu'il y avoit 11 de ces Religieux qui assistèrent au Convoi du Roi Charles IX, décédé à Vincennes le 30 Mai précédent. Ce nombre s'étant augmenté, le Général de l'Ordre envoya un Commissaire général pour la France, avec 12 Religieux. Catherine de Médicis, qui les protégeoit, ne se contenta pas de leur procurer l'emplacement de leur Eglise & de leur Couvent, elle fit confirmer ce don & tous ceux qui leur avoient été faits, par Lettres-Patentes du mois de Juillet 1576, enregistrées le 6 Septembre suivant : ainsi ils s'établirent cette même année au lieu où ils sont aujourd'hui. Henri IV leur accorda aussi, le 19 Octobre 1600, des Lettres-Patentes, enregistrées le 5 Mai de l'année suivante, par lesquelles il confirme leur établissement, & les prend en sa protection & sauvegarde spéciale. L'Abbé Lebeuf (*i*) dit que les Capucins furent établis vers 1515 ; & l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, en adoptant cette date, n'a pas fait attention qu'elle ne convient ni à l'origine de la réforme de l'Ordre, qui ne commença que dix ans après cette époque, ni à celle de son établissement en France, qui est postérieur de cinquante années. Sauval (*k*) n'est pas plus exact, quand il dit que leur première Maison fut fondée & bâtie à Meudon, en 1585, par le Cardinal de Lorraine (mort en 1574) ; que quelques-uns furent installés en même temps à Picpus (en 1572), & qu'Henri III leur fit bâtir, *vers l'an*

(*i*) Tom. 1, p. 124.

(*k*) Tom. 1, p. 623.

1603, leur Couvent près les Tuileries, sans se ressouvenir que ce Prince étoit mort à S. Cloud le 1 Août 1589.

J'ai trouvé dans un Mémoire manuscrit, que la Chapelle des Capucins fut dédiée le 28 Novembre 1575. Elle fut sans doute rebâtie, puisqu'on a un autre Acte de dédicace en 1583 (*l*), sous le même titre de l'Assomption de la sainte Vierge : comme elle n'étoit pas assez vaste, on en rebâtit en 1603 une nouvelle, qui fut finie en 1610, & dédiée le 1 Novembre de la même année. On reconstruisit aussi, en 1603, les bâtiments du Couvent, & c'est sans doute ce qui a fait dire à la Caille que les Capucins furent établis cette année : ils furent renouvellés en 1722. Leur simplicité répond beaucoup mieux que tous les raisonnements, à ce que Germain Brice (*m*) avance à ce sujet. En 1731, on a rebâti le mur & le Portail qui sont sur la rue S. Honoré, & en 1735, le Chœur de l'Eglise.

Cette Maison, la plus considérable de cet Ordre en France, a produit un grand nombre de Sujets distingués par leur naissance ou par leurs talents, & la postérité ne desavouera pas les éloges que nos Historiens en ont faits : mais la véritable source de la considération qu'on ne peut leur refuser sans injustice, ne vient point du hazard ; ces Religieux la doivent à la régularité avec laquelle ils remplissent les devoirs d'un état austère, à leur zèle infatigable dans les fonctions les plus pénibles du saint Ministère, & à leur charité, qui ne s'effraie point du danger dès qu'il s'agit de se rendre utiles.

(*l*) Lebeuf, t. 1, p. 124.

(*m*) Tom. 1, p. 302 & suiv.

Les Religieuses de l'Assomption. Je remets à parler de l'origine de ces Religieuses, quand je traiterai de la Chapelle des *Haudriettes* (Quartier de la Grêve). Celles qui formoient cette Maison religieuse & hospitalière avoient fait quelques changements dans leur Institut, elles avoient sollicité elles-mêmes leur réforme; mais le Cardinal du Perron, Grand-Aumônier de France, &c, en cette qualité, Supérieur de la Maison des Haudriettes, n'ayant pu consommer cet ouvrage, la gloire en fut réservée au Cardinal de la Rochefoucauld, son successeur. Il n'y a certainement rien d'exact dans tout ce que nos Historiens (*n*) ont écrit à ce sujet; ils ont malheureusement adopté sans examen le récit de Sauval (*o*), dans lequel il ne s'est pas moins écarté de la bienséance que de la vérité. Il ne devoit pas ignorer que la mémoire du Cardinal de la Rochefoucauld méritoit d'être respectée, & que ce Prélat devoit moins la considération publique dont il a joui, à l'éclat de sa naissance & de la Pourpre Romaine, qu'à celui de ses vertus. Je ne rappellerai pas toutes les erreurs de Sauval, elles ennuyeroient mes Lecteurs; je me borne à leur présenter les faits tels qu'ils sont constatés par des Actes publics, & des Titres qui sont à l'abri de toute critique.

Il y avoit plus de deux-cents ans que la Maison fondée par Etienne Haudri, pour de pauvres filles ou veuves, étoit devenue une Communauté régulière, assujettie aux loix & aux observances auxquelles sont soumises les Maisons religieuses,

(*n*) Pigan. t. 3, p. 17.

(*o*) Tom. 1, p. 603 & suiv.

lorsque les Haudriettes voulant perfectionner leurs anciennes Constitutions, en demandèrent de plus conformes à l'état qu'elles avoient embrassé : ce fut à leur sollicitation que le Cardinal de la Rochefoucauld fit à ces Constitutions les changements que les circonstances exigeoient. Les Religieuses y souscrivirent avec docilité, & s'y engagèrent par des vœux solemnels le 27 Novembre 1620. La position de leur Maison dans un endroit mal-sain, trop voisin de la rivière, exposé souvent aux inondations, peu propre d'ailleurs aux exercices de la vie religieuse, leur fit desirer d'être transférées dans un lieu plus convenable : ce fait est constaté par leur Requête du 20 Juillet 1622. On n'en trouva point qui fût plus commode, pour l'exécution de ce dessein, que la maison même que le Cardinal de la Rochefoucauld occupoit au Fauxbourg S. Honoré. C'est ce choix qui a fait hazarder à Sauval & à ses Copistes une opinion injurieuse à la mémoire de ce Cardinal, en lui prêtant des motifs d'intérêt dont il ne fut jamais animé : pour s'en convaincre, il me suffit d'observer que dès le 2 Août 1605, il avoit vendu cet Hôtel aux Jésuites, & que ce fut d'eux que les Religieuses de l'Assomption l'acquirent par contrat du 3 Février 1623. Il y avoit alors environ cinq mois qu'elles y demeuroient, puisqu'elles y furent transférées le 6 Septembre 1622, & non le 7, comme le dit le P. Hélyot (p), ni le 20 Novembre, comme l'avance Sauval (q). Elles y firent aussi-tôt construire & distribuer les logements

(p) Hist. des Ordres Relig. t. 3, p. 195.

(q) Tom. 1, p. 656.

d'une manière convenable à une Communauté.

Suivant les nouvelles Constitutions, qui, comme je l'ai dit, n'avoient fait que perfectionner les anciennes, ces Religieuses avoient embrassé la Régle de S. Augustin. Ces changements furent autorisés par les deux Puissances, & confirmés par une Bulle de Grégoire XV, du 5 Décembre 1622, enregistrée au Parlement le 9 Juin 1657, & à la Chambre des Comptes le 7 Novembre 1658.

Il est encore certain que toutes les Haudriettes avoient embrassé cette réforme, qu'il n'y en avoit que sept en 1620, & qu'alors il n'y avoit ni filles ni veuves dans leur Maison. Quelle confiance méritent donc les récits de Sauval & de Piganiol? sur quoi ce dernier a-t-il pu se fonder pour avancer que *les Religieuses restées à la Maison des Haudriettes formèrent des oppositions tant à la Bulle, qu'aux Lettres-Patentes du Roi; qu'elles obtinrent même au Grand-Conseil un Arrêt du 13 Décembre* 1624, *qui ordonna qu'elles seroient rétablies dans leur Hôpital, & qu'elles rentreroient en possession de tous leurs biens & revenus*? Les Historiens s'égarent facilement dès qu'ils s'écartent de la vérité. Six Religieuses Haudriettes furent, de leur aveu, transférées au Fauxbourg S. Honoré; la septiéme, pour des raisons particulières, fut envoyée dans une autre Maison, & revint ensuite à Paris au Couvent de l'Assomption, où elle est décédée: le titre de *l'Hôpital d'Etienne Haudri* fut éteint & supprimé, les revenus furent unis au Monastère de l'Assomption, & les emplacements destinés à des usages profanes, à l'exception de la Chapelle. Quelles furent donc les Religieuses qui y restèrent? si elles continuèrent d'y demeurer, comment purent-elles

demander & obtenir d'y être rétablies ? demande-t-on la jouissance de ce qu'on posséde ? en le supposant même, pouvoient-elles réclamer des revenus sur lesquels les Religieuses de l'Assomption n'avoient pas moins de droit qu'elles ?

Je conviens que l'état des Religieuses de l'Assomption ne fut pas d'abord tranquille : malgré l'appui de l'Autel & du Thrône, la cupidité leur suscita des contestations, dont les motifs eussent été plus excusables, s'ils n'avoient eu pour principe que la charité ; mais elle ne détruit pas son ouvrage, elle ne retire pas ses bienfaits des uns pour les verser sur les autres, elle voit d'un même œil les malheureux qu'elle console & qu'elle soutient : si elle cessoit d'être juste, elle ne seroit plus une vertu. Ce fut cependant sous ce voile si cher à la Religion & si précieux à l'humanité, que s'élevèrent les contestations dont je viens de parler. Il est peu d'établissements pieux qui ne soient traversés par les obstacles, ou suspendus par les contradictions ; les Religieuses de l'Assomption l'éprouvèrent. Ce furent quelques pauvres filles, lesquelles cachoient, dans les Fauxbourgs S. Marcel & S. Antoine, leur paresse & leur misère, qui, sous le nom d'*Haudriettes*, se pourvurent au Grand-Conseil, où elles obtinrent l'Arrêt du 13 Décembre 1624. La vérité peut-être obscurcie par des nuages, mais ce n'est que pour un temps ; ils se dissipent, & elle reparoît dans tout son éclat. Non-seulement on défendit, par provision, de poursuivre l'exécution de cet Arrêt, mais il fut cassé par un Arrêt du Conseil d'Etat, du 19 du même mois, suivi d'un second du 11 Avril 1625, qui confirma les changements faits par M. le Cardinal de la Rochefoucauld, & or-

donna l'enregiſtrement au Grand-Conſeil, de la Bulle, des Lettres-Patentes, & des Statuts faits pour la réforme.

Je n'ai pu éclaircir ce que Sauval (*r*) a voulu dire, en parlant des Religieuſes de l'Aſſomption, qui furent excluës de leurs prétentions féodales par Sentence du Thréſor en 1584 : il ajoute que *ce fut en leur nom ſeulement, & pluſieurs années avant leur union avec les Haudriettes.* Cette aſſertion ne peut ſe concilier avec ce que je viens de rapporter.

La Chapelle des Religieuſes de l'Aſſomption n'étoit point aſſez grande pour une Communauté nombreuſe, elles achetèrent l'Hôtel de M. des Noyers, & firent bâtir ſur l'emplacement la maiſon voiſine de la leur, occupée aujourd'hui par M. de Breteuil, & leur Egliſe : le dôme fut commencé en 1670. Six ans après, elle fut finie, & bénite le 14 Août 1676 par M. Poncet, Archevêque de Bourges.

Nos Hiſtoriens avancent que l'Hôtel du Cardinal de la Rochefoucauld appartenoit auparavant à Henri de Joyeuſe, Duc, Pair & Maréchal de France, connu dans notre Hiſtoire ſous le nom du Père Ange de Joyeuſe, Capucin. Cela n'eſt pas tout-à-fait exact ; il n'y en a qu'une petite partie renfermée dans le Monaſtère de l'Aſſomption, & que les Religieuſes acquirent de Madame de Maignelai ; le reſte forme l'Hôtel voiſin, qu'elle occupoit, & la partie plantée d'arbres du Jardin des Capucins. M. de Joyeuſe prit l'Habit de S. François le 4 Septembre 1587 ; l'année ſuivante, il

(*r*) Tom. 2, p. 424.

légua une portion de son Hôtel aux Minimes de Chaillot, à la charge de différentes fondations; il changea ensuite de disposition, & le donna en entier aux Minimes de la Province de France, sous la condition de faire bâtir un Couvent de leur Ordre dans ce Fauxbourg, & d'y entretenir un Maître-d'Ecole pour l'instruction des enfants de ce Quartier. Il survint sans doute des difficultés pour l'exécution de ce projet, car j'ai vu, par un contrat passé devant la Garde & Cothereau, Notaires à Paris, le 12 Août 1599, qu'à la place de cette fondation, l'on avoit fait celle d'une Ecole de Philosophie & de Théologie dans le Couvent des Minimes de Nigeon, près Passy.

LES FILLES DE LA CONCEPTION. L'Auteur du *Calendrier historique* (s) & de la *Description des Eglises de Paris* s'est trompé dans tout ce qu'il a dit touchant ce Monastère. Il avance que ce sont des *Bénédictines*, & qu'en 1688 elles sont venues occuper le Couvent des Capucines, qui furent transférées cette même année dans la rue des Petits-Champs.

La proximité de ces deux Couvents a pu les faire confondre par ceux qui ne se sont pas attachés à la topographie de Paris : cette erreur ne peut être regardée que comme une négligence excusable dans l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, mais l'Auteur que j'ai cité ci-dessus n'a pas acquis le droit de prétendre à la même indulgence; il auroit dû savoir que ce ne sont point des Bénédictines, mais des Religieuses du Tiers-

(s) Pag. 93 & 431. — Descr. p. 87 & 88.

Ordre ; qu'elles n'ont point succédé en 1688 aux Capucines, dont le Monastère fut détruit pour former la Place de Vendôme ; qu'elles ont été établies non en 1634, comme le dit G. Brice (*t*), mais l'année suivante ; & que leur Couvent & celui des Capucines ont subsisté plus de cinquante [illegible]ns dans le même endroit, distincts & séparés l'un [illegible] l'autre. Je ne sais pourquoi Dom Félibien n'a [illegible]sque rien dit de ces Religieuses ; il n'en parle [illegible] superficiellement (*u*) à l'article des Filles de [illegible]lizabeth, & les Historiens qui l'ont suivi n'en [illegible]t guère davantage.

[illegible] Tiers-Ordre de S. François, dont j'aurai o[illegible]ion de parler ailleurs, avoit formé différents é[illegible]ssements. Madame Anne Petau, veuve de [illegible] Regnaut de Traversé, Conseiller au Parlem[illegible]e Paris, conçut le pieux dessein de lui en pr[illegible]er un dans cette Capitale : elle donna, pour cet [illegible]fet, au Couvent de Toulouse une somme de [illegible] mille livres, par contrat du 3 Février 1635, h[illegible]ogué par M. l'Archevêque le 16 du même m[illegible] &, de son consentement, les Religieuses de T[illegible]ouse, au nombre de treize, vinrent prendre, [illegible]ois de Septembre suivant, possession de la [illegible]on qu'on leur avoit destinée, & qu'elles oc[illegible]ent aujourd'hui. Dès le mois de Février de la [illegible]ne année, elles avoient obtenu des Lettres-[illegible]tentes qui permettoient cet établissement, & [illegible]ne Bulle d'Urbain VIII du 28 Juillet suivant. Elles éprouvèrent quelques obstacles de la part des Religieuses de sainte Elizabeth, qui sont du même Ordre ; mais les difficultés furent presque

(*t*) Tom. 1, p. 319.

(*u*) Tom. 2, p. 1254.

aussi-tôt terminées par une Transaction du 24 Juillet, en conséquence de laquelle les Lettres-Patentes furent enregistrées le 4 Août de la même année 1635.

La Maison que ces Religieuses occupoient, appartenoit à M. François-Théodore de Nesmond, Président au Parlement de Paris, lequel y avoit placé sa fille en qualité de Pensionnaire. Il consentit, par acte sous seing privé du 7 Mai 1637, que les Filles de la Conception jouissent de cette Maison, avec la faculté d'y faire construire une Église, des dortoirs & autres bâtiments convenables, leur en faisant donation pour servir de dot à la Demoiselle de Nesmond sa fille; & que dans le cas où ladite Demoiselle n'y feroit pas profession, lesdites Religieuses seroient tenues de payer une somme de 24 mille livres pour la valeur de ladite maison, laquelle somme seroit réduite à la moitié, si Madame la Présidente de Nesmond continuoit d'avoir une entrée libre dans ce Couvent.

Les dépenses inévitables que ces Religieuses avoient été successivement obligées de faire, & qui étoient de beaucoup supérieures à leurs revenus, ne leur auroient pas permis de se soutenir, sans la protection de M. d'Argenson, qui représenta au Roi leurs dettes & leurs besoins. Sa Majesté, par Arrêt de son Conseil du 29 Mars 1713, leur accorda une Loterie d'un million 80 mille livres, dont le bénéfice a suffi pour rétablir leurs affaires.

A l'extrémité de la rue S. Honoré étoit la Porte du même nom. La Ville de Paris s'étant successivement accrue, on en recula l'enceinte. La Porte S. Honoré se trouvoit encore, sous le régne de

Charles IX, située vis-à vis la Boucherie des Quinze-Vingts : ce Prince avoit projeté de renfermer les Tuileries dans la Ville, & de l'environner d'une fortification régulière, qui fut commencée au bastion de la Conférence, & que les troubles qui agitèrent l'Etat sous les deux régnes suivants ne permirent pas de continuer. Louis XIII reprit ce dessein, suivant lequel la nouvelle Porte S. Honoré fut commencée en 1631 & finie en 1634. On ordonna en 1732 de la supprimer, & l'on commença la démolition le 15 Juin de l'année suivante.

Rue du Fauxbourg S. Honoré. Elle commence au Boulevard, & finit à la Barrière du Roule. J'ai déja observé que depuis l'ancienne Porte S. Honoré, située près les Quinze-Vingts, on donnoit à la rue S. Honoré le nom de *la grand rue S. Louis*, & qu'ensuite on l'a nommée *la rue neuve S. Honoré*. Quant à celle dont il s'agit, on l'appeloit, en 1635, *la Chaussée du Roule*, parce qu'elle y conduit. Elle est remarquable par le grand nombre d'Hôtels qui s'y trouvent, & particuliérement par celui que Sa Majesté a destiné pour les Ambassadeurs extraordinaires. M. le Comte d'Evreux l'avoit fait bâtir, & Madame la Marquise de Pompadour, qui l'avoit acquis, y avoit fait faire plusieurs augmentations, & en avoit fait agrandir & embellir les Jardins.

Rue S. Louis. Elle donne d'un bout dans la rue S. Honoré, de l'autre dans celle de l'Echelle, & doit sans doute ce nom au voisinage de l'Hôpital des Quinze-Vingts, fondé par S. Louis, ou à la rue S. Honoré, qui, comme je l'ai dit, s'ap-

peloit en cet endroit la grand rue S. Louis. Il paroît, par les Plans de Gombouſt & de Bullet, qu'on la nommoit rue *de l'Echaudé*; avant eux, elle s'appeloit *rue S. Louis*, & a repris ce nom qu'elle a toujours conſervé depuis : celui *de l'Echaudé* ſe donnoit à une maſſe ou iſle de maiſons de figure triangulaire, & l'on appeloit indifféremment *rue de l'Echaudé* celle qui faiſoit la baſe ou un des côtés de ce triangle. J'ai auſſi trouvé cette rue indiquée ſous le nom de S. Louis, autrement *des Tuileries*, dans un Cenſier de l'Archevêché de 1663. On donnoit le nom de rue des Tuileries au paſſage des Ecuries & au chemin qui ſe trouvoit entre le Palais & le Jardin des Tuileries, & qui forme aujourd'hui la grande terraſſe.

RUE NEUVE DE LUXEMBOURG. Elle donne d'un bout dans la rue S. Honoré, de l'autre ſur le Boulevard, & doit ſon nom à un Hôtel qu'avoit fait bâtir M. le Maréchal de Luxembourg ſur partie de l'ancien emplacement des Capucines : ce terrein lui avoit été adjugé par Arrêt de la Cour des Aides du 6 Juillet 1673. M. le Duc de Pinei-Luxembourg le vendit au ſieur Guillaume Leduc, Architecte, le 7 Juillet 1719, & non le 4 Avril, comme le dit M. Piganiol (*x*). On voit, par le contrat paſſé chez M. Bapteſte, Notaire, que cet Hôtel contenoit quatre maiſons, cours, jardins, & trois arpents & demi, allant juſqu'au Boulevard; qu'il fut convenu qu'on perceroit une rue ſur ſon emplacement, & que le prix de la vente fut de 484525 liv.

(*x*) Tom. 3, p. 248.

Rue de la Magdeleine. Elle commence à la rue du Fauxbourg S. Honoré, & aboutit à celle de l'Arcade & à l'Eglise Paroissiale, dont elle a pris le nom, & dont je parlerai à l'article de la rue de la Ville-l'Evêque. Ce territoire, sur lequel elle est située, l'a quelquefois fait appeler rue *l'Evêque*; & comme ce chemin se prolongeoit autrefois jusqu'à la rivière, on l'appeloit en cet endroit rue *de l'Abreuvoir-l'Evêque*: elle est ainsi indiquée dans les Procès-verbaux de 1637 & 1642.

Les Bénédictines de la Ville-l'Evêque. Elles doivent leur établissement à Dames Catherine d'Orléans-Longueville & Marguerite d'Orléans-d'Estouteville sa sœur. Ces deux Princesses avoient obtenu du Roi, au mois d'Août 1612, la permission de fonder un Monastère de filles: elles destinèrent à l'exécution de ce dessein deux maisons avec jardins qu'elles avoient acquises à la Ville-l'Evêque, & les ayant mises en état de recevoir une Communauté, elles s'adressèrent à l'Abbesse de Montmartre, qui, après avoir passé le 2 Avril 1613 le contrat de fondation, y envoya dix Religieuses qui entrèrent le 12 du même mois. Ce Monastère fut érigé en Prieuré dépendant de l'Abbaye de Montmartre, ce qui le fit appeler *le petit Montmartre*, quoique son vrai nom soit celui de *Notre-Dame de Grace*. Cette Maison fut le berceau de la réforme que Marguerite de Veiny d'Arbouze, depuis Abbesse & Réformatrice du Val-de-Grace, y fit recevoir en 1615, en engageant ses Religieuses à embrasser les jeûnes, les abstinences & les austérités de la Régle

de S. Benoît, que l'Abbaye de Montmartre adopta presque dans le même temps.

Quelques contestations s'étant élevées depuis entre ces deux maisons, il parut convenable & nécessaire de les desunir. Le 20 Mai 1647, l'Abbesse de Montmartre céda tous les droits & prétentions qu'elle avoit en cette qualité sur le Prieuré de Notre-Dame de Grace, & elle se restraignit à une somme de 36 mille livres pour tous les frais qu'elle avoit faits pour l'établissement, bâtiments & *manutention* de ce Prieuré, qui par-là devint indépendant de l'Abbaye de Montmartre. Alors les Religieuses de la Ville-l'Evêque se pourvurent au Parlement, où elles firent enregistrer, le 7 Septembre de ladite année 1647, les Lettres-Patentes que le feu Roi avoit accordées à leurs fondatrices en 1612.

Rue du Marché. Elle a son entrée dans la rue Daguesseau & dans celle de Surênes, & tire son nom d'un Marché où elle conduisoit, qui a été transféré près de la Porte S. Honoré. *Voyez ci-après* Rue du Chemin du Rempart.

Rue Matignon. Elle donne d'un bout dans la rue des Orties, & formant un retour en équerre, elle aboutit dans le cul-de-sac S. Thomas-du-Louvre. Cette rue, que Valleyre a oubliée, est mal-à-propos appelée *Maquignon* dans de Chuyes, qui la fait aboutir dans celle de S. Thomas : c'est aussi sans raison que Gomboust & Bullet l'ont confondue avec le cul-de-sac S. Thomas, puisqu'alors les changements que cet endroit a éprouvés étoient déja faits. Ce terrein, avec les maisons qui le couvrent, formoit encore au XVe siécle

l'Hôtel, la place & les jardins de *la petite Bretagne*, & contenoit trois arpents & demi : il avoit appartenu aux Ducs de Bretagne, & il tomboit en ruine, lorsque Jean de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont, le donna au Chapitre de S. Thomas-du-Louvre par ses Lettres datées de Guérande le 2 Février 1428 (*y*). On fit alors bâtir sur cet emplacement. Le sieur Pinard, Secrétaire des Commandements du Roi, y avoit un Hôtel qu'il vendit, en 1500, à M. Jacques de Matignon, Comte de Thorigni. Henri IV l'acheta 30 mille livres le 4 Février 1597 (*z*). Les termes dans lesquels sont conçus les Terriers de l'Archevêché, indiquent que la petite Bretagne avoit appartenu au Roi avant cette époque. Dans celui de 1489, on lit : *outre le Louvre ; Jean de Valenciennes pour sa maison, granche, place devant & jardins derrière, nommée la petite Bretagne, qui furent au Roi* ; & dans celui de 1622, on trouve des maisons *faisant parties de l'Hôtel de la petite Bretagne, qui fut au Roi.* Louis XIII (&) donna cet Hôtel, au moins en partie, au Président Jeannin, Contrôleur des Finances en 1615, pour y bâtir des maisons, & y ouvrir une rue, à laquelle on donna le nom de *Matignon*, ou plutôt, au cul-de-sac où elle aboutit. On a ensuite couvert de maisons l'emplacement de la petite Bretagne ; elles ont formé l'équerre qui subsiste, à laquelle on a restitué son véritable nom de *rue Matignon.* C'est au bout de cette rue qu'étoit située la Prévôté de l'Hôtel, ou l'Hôtel du Grand-Pré-

(*y*) Du Breul, p. 798.

(*z*) Comptes des Œuvres de la Ville, par Jean Jacquelin.

(&) 3e Liv. des Chartes.

vôt, qui avoit donné son nom à la Tour neuve ou du Grand-Prévôt, laquelle étoit vis-à-vis.

RUE DES MOINEAUX. Elle a une de ses extrémités dans la rue neuve S. Roch, l'autre dans celle des Orties. Le Procès-verbal de 1636 la désigne sous le nom de rue *de Monceaux*, & je pensois que sa direction à ce Château avoit pu lui en faire donner le nom, comme celui d'Argenteuil a donné le sien à la rue voisine : mais dans les Titres de l'Archevêché, elle est nommée *des Moineaux* dès 1561, & indiquée sous le même nom dans tous les Titres subséquents.

RUE DES MOULINS. Elle a un bout à l'extrémité de la rue l'Evêque, l'autre à la rue Thérèse, & doit son nom à deux moulins situés sur la butte S. Roch, auxquels elle conduisoit, & qu'on a détruits lorsqu'près avoir applani cette butte, on a couvert de maisons l'espace qu'elle occupoit. J'ai vu dans les Titres de l'Archevêché qu'elle existoit en 1624.

RUE DES MULETS. Elle traverse de la rue d'Argenteuil dans celle des Moineaux. La Caille n'a pas tracé cette rue, & il en fait mal-à-propos la continuation de celle des Orties. Le voisinage des moulins pourroit bien lui avoir fait donner le nom qu'elle porte, à cause des mulets qui portoient le bled & rapportoient la farine. Elle est indiquée dans le Censier de l'Archevêché de 1663.

RUE S. NICAISE. Elle va de la rue S. Honoré dans celle des Orties, & occupe le rempart de

l'enceinte

l'enceinte de Charles V. Cette rue doit son nom à une Chapelle de S. Nicaise, abandonnée aujourd'hui & destinée à des usages profanes. Cette Chapelle, dont je n'ai pu découvrir l'origine, existoit certainement au milieu du XVe siécle : elle servoit pour les infirmes de l'Hôpital des Quinze-Vingts, dont elle fait partie.

Il y a dans cette rue quelques Hôtels remarquables ; celui de Roquelaure, qui a passé depuis à M. de Beringhem, premier Ecuyer ; celui de Créqui, depuis Coëtanfao, & aujourd'hui d'Elbeuf; celui d'Uzès, où sont les Ecuries du Roi; l'Académie de Musique, &c.

1. Rue des Orties. Elle régne le long des Galeries du Louvre. Je la trouve indiquée dans un Censier de l'Archevêché de 1603 sous le nom de rue des Orties, *aliàs S. Nicolas-du-Louvre ;* dans celui de 1622, elle est nommée *rue des Galeries, autrement des Orties.* Cet endroit s'appeloit aussi *le Rempart du Louvre* : c'étoit un mur qui régnoit le long du Quai, & qui pouvoit être garni d'orties, dont on aura donné le nom à la rue, ainsi qu'à celle dont je vais parler dans l'article suivant.

Il y a quelques Auteurs, tels que la Caille, Piganiol & autres, qui font terminer cette rue au second guichet, & qui, depuis cet endroit jusqu'à la cour des Tuileries, l'appellent rue *de la Monnoie, de la Monnoie du Louvre*, & *de la petite Monnoie*, parce qu'on y a frappé des Monnoies, ou que celle des Médailles y est située.

2. Rue des Orties. Elle traverse de la rue Ste Anne à celle d'Argenteuil. Valleyre la nomme

rue *des Orties ou Sainte-Anne* ; il la fait aboutir près de la rue des Moineaux, ce qui n'eſt pas exact, & il y place un cul-de-ſac que je n'ai pu découvrir. De Chuyes s'eſt auſſi trompé, mais d'une façon contraire, en lui donnant une étendue qu'elle n'a jamais eue ; il la fait aboutir à la rue de Gaillon, aujourd'hui rue neuve S. Roch. Elle eſt figurée ſans dénomination ſur les Plans de Gomboust & de Bullet, & ſe trouve cependant mentionnée ſous le nom de *rue des Orties* dans un Bail du 23 Juillet 1639, & même dans le Cenſier de l'Archevêché de 1623.

Rue du Rempart. Elle donne d'un bout dans la rue S. Honoré, de l'autre dans celle de Richelieu, & s'appeloit rue *Champin* : c'eſt ainſi qu'elle eſt indiquée dans le Procès-verbal de 1636, dans de Chuyes, & dans tous les Titres antérieurs au milieu du ſiécle paſſé ; mais ſur le Plan de Gomboust de 1652, on la trouve ſous le nom de *rue du Rempart* ; elle le doit à celui de l'ancienne fortification ſur lequel elle eſt ſituée.

Rue du Chemin du Rempart. Elle commence au coin de la rue de Surênes, & régne le long du Rempart, ce qui lui en a fait donner le nom ; elle portoit auparavant celui *de Chevilli*, d'un Hôtel qui y étoit ſitué. La partie oppoſée ſe nomme rue *Baſſe du Rempart*, parce qu'elle eſt effectivement plus baſſe que le Boulevard.

C'eſt dans cette rue qu'eſt la principale entrée du *Marché Dagueſſeau*. Les habitants des Fauxbourgs S. Honoré & du Roule, & ceux de la Ville-l'Evêque, quoiqu'en très-grand nombre, étoient privés du ſecours d'un Marché dans ce

quartier. Joſeph-Antoine Daguesseau, Conſeiller honoraire au Parlement, étoit propriétaire d'un grand Marais entre les rues de Surênes & du Fauxbourg S. Honoré, où l'on pouvoit en établir un : il fit en conſéquence, le 27 Janvier 1722, un échange avec Madame de Duras, à laquelle il céda 256 toiſes de ſon Marais, & elle lui donna en échange 105 toiſes qui étoient au bout de ſon Jardin. M. Daguesseau s'aſſocia enſuite M. de Champeron & la Dame de la Vergne, propriétaires d'un Marais contigu au ſien ; ils obtinrent un Arrêt du Conſeil du 26 Janvier 1723, & des Lettres-Patentes le 6 Février ſuivant, enregiſtrées au Parlement le 5 Mars, & au Châtelet le 23 du même mois, qui leur permettoient d'établir un Marché dans cet endroit. Il parut dans la ſuite plus avantageux de rapprocher ce Marché de la Ville, & l'on choiſit l'emplacement où il eſt aujourd'hui. André Mol de Lurieux, Avocat au Conſeil, propriétaire du terrein, le céda ſous la condition qu'il ſeroit intéreſſé pour un quart dans le Privilége. Cette tranſlation fut autoriſée par de nouvelles Lettres-Patentes données au Camp d'Aloſt le 16 Août 1745, enregiſtrées au Parlement le 6 Septembre, au Châtelet le 10 du même mois, & au Bureau de la Ville le 20 Décembre ſuivant : elles permettent d'y établir ſix Etaux de Boucherie, des Echoppes, Baraques, & étalages pour des Boulangers, Poiſſonniers, Fruitiers, &c. Il a été ouvert le 2 Juillet 1746.

RUE DE RICHELIEU. La partie de cette rue qui ſe trouve dans ce Quartier, commence à la rue S. Honoré, & finit à la rue neuve des Pe-

tits-Champs. Le Cardinal de Richelieu ayant fait bâtir le Palais Royal, & abattre à cet effet les anciens murs de la Clôture de Charles V, on ouvrit cette rue. Elle fut d'abord nommée *Royale*, mais peu après elle prit le nom de *Richelieu*.

RUE NEUVE S. ROCH. Un de ses bouts donne dans la rue S. Honoré, l'autre dans la rue neuve des Petits-Champs; elle doit son nom à l'Eglise de S. Roch, dont la principale entrée y étoit située avant qu'on l'eût rebâtie. Auparavant elle se nommoit ruelle, & ensuite rue *de Gaillon*; elle avoit reçu ce nom d'un Hôtel qui fait aujourd'hui partie de l'emplacement de l'Eglise, & elle le conserve encore dans une de ses extrémités, comme je le dirai en traitant le Quartier Montmartre. On la trouve même encore désignée sous ce nom dans de Chuyes & sur le Plan de Bullet; mais elle est indiquée sous celui de *rue S. Roch* dans le Plan de Jouvin, & de rue *neuve S. Roch* sur tous ceux qui ont été publiés depuis, & même dès 1658 dans un Censier de l'Archevêché. Sauval (a) dit qu'elle s'appeloit en 1495 la ruelle *Michaut Riegnaut*, en 1521 *Michaut Regnaut*, & en 1578 rue *de Gaillon*, du nom de l'Hôtel qui en faisoit le coin.

LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE ANNE. On ne peut trop multiplier les instructions des jeunes filles, & les moyens de leur apprendre à gagner leur vie. Nicolas Fromont, Grand Audiencier de France, étoit pénétré de ce sentiment; & dans

(a) Tom. 1, p. 138.

la vue de procurer ce double secours aux pauvres filles de la Paroisse de S. Roch, il loua des places qui appartenoient à la Fabrique de cette Eglise, sur lesquelles il fit construire une maison convenable pour l'objet qu'il s'étoit proposé. Il paroît par le contrat, qui est du 4 Mai 1683, que les places avoient été louées 222 livres par an, & que la maison avoit coûté 15500 livres. Ce généreux Citoyen ajouta à ce premier bienfait une rente de 400 livres sur l'Hôtel-de-Ville, qu'il acheta le 14 Septembre 1684. Le succès de cet établissement fut bientôt reconnu, & assuré par la libéralité des personnes pieuses, & par le zèle de celles qui furent préposées pour tenir les petites Ecoles, montrer la couture, le point, la tapisserie & autres ouvrages convenables; ce qui engagea M. Fromont & le Curé de S. Roch à le faire confirmer par le suffrage de M. l'Archevêque & par l'autorité Royale. Ils obtinrent des Lettres-Patentes au mois de Mars 1686, enregistrées le 28 Février de l'année suivante. Sauval (*b*) & D. Félibien (*c*), qui, à ce que je crois, sont les seuls de nos Historiens qui aient parlé de cette Communauté, ont fixé son établissement en 1686, en prenant la date des Lettres-Patentes pour son époque, quoiqu'elles ne fassent que confirmer ce qui avoit été fait trois ans auparavant.

RUE DU ROULE. Elle sert de continuation à la rue du Fauxbourg S. Honoré, & doit ce nom

---

(*b*) Tom. 1, p. 653.

(*c*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1517.

à un petit Village qui a été réuni à celui de la Ville-l'Evêque, & déclaré Fauxbourg de Paris. S'il faut reconnoître ce Village dans celui que Frédégaire (*d*) appelle *Romilliacum*, ou dans le *Crioilum* de la Vie de S. Eloi, comme l'ont pensé Adrien de Valois (*e*) & l'Abbé Lebeuf (*f*), il faut convenir qu'il est fort ancien, & que son nom a été bien défiguré. Au XIIIe siécle, on le nommoit le Roule, *Rollus*, *Rotulus* : on le trouve distingué en *haut* & *bas Roule*, & plusieurs Titres font mention d'une Léproserie ou Maladrerie qui s'y trouvoit située, & qu'on a souvent appelée *l'Hôtel du Bas Rolle* & *Hôtel du Roule*, ainsi que d'une Chapelle adjacente.

Les Historiens de Paris (*g*) disent qu'il paroît, par un Arrêt du 4 Juillet 1392, qu'il y avoit au Roule un Hôpital fondé pour *les pauvres Monnoyeurs au serment de France* ; qu'il y en avoit huit, dont l'Evêque en nommoit quatre, & les Monnoyeurs les quatre autres, & que *c'est tout ce qu'on sait de cet Hôpital.* M. Piganiol (*h*), qui ne les a que trop fidélement copiés, n'auroit pas dû avancer avec tant de confiance, que ce n'est qu'une simple tradition, confirmée en partie par l'Arrêt de 1392, *auquel nous devons tout ce que nous savons sur cette Maladrerie.*

Je conviens qu'on ignore l'époque de la fondation de cette Léproserie, & le nom des fondateurs ; mais je ne crois pas m'éloigner de la vérité, en la fixant au commencement du XIIIe siécle, & en l'attribuant aux Monnoyeurs de

(*d*) Fredeg. ad Ann. 629.
(*e*) Not. Gall. p. 487, art. 1.
(*f*) Lebeuf, t. 3, p. 64 & 66.
(*g*) Tom. 2, p. 710.
(*h*) Tom. 3, p. 28

la Monnoie de Paris, ou à l'un d'entr'eux. Comme cette fondation avoit pour objet de procurer une retraite & des secours à ceux d'entre ces ouvriers que l'âge, la lépre, ou d'autres infirmités mettoient hors d'état de travailler, il est naturel de penser que ce fut dans leur Corps même qu'ils trouvèrent des protecteurs généreux & charitables. Un pareil établissement ne pouvoit subsister sans une Chapelle, & les fondateurs s'adressèrent en conséquence à l'Evêque de Paris, qui, par ses Lettres (*i*) du mois d'Avril 1217, leur permit d'en construire une *juxtà Leprosiam du Roule*. C'est cette permission qui m'a fait penser qu'il n'y avoit pas pour-lors long-temps que cette Léproserie étoit fondée. Il ne paroît pas que l'Evêque se fût réservé le droit de disposer d'aucune place; ce n'est que dans un Accord fait entre lui & *les ouvriers Monnoyers* qu'il est stipulé que, de chaque côté, ils y pourront mettre quatre personnes. Cet Acte, consenti par Guillaume de Chanac, Evêque de Paris, est daté de Saint-Victor le 12 Mars 1342 (*k*). Ce droit, constaté par l'Arrêt de 1392, fut reconnu & confirmé par un autre du 19 Novembre 1562. Il est probable que le Roule étant un Fief de l'Evêché, l'Evêque se réserva ce droit comme une indemnité des terreins qu'il avoit accordés, ou des acquisitions qu'il avoit amorties.

Cet Hôpital étoit encore destiné à son usage primitif vers la fin du XVIe siécle; mais insensiblement les lieux tombèrent en ruine, & l'on n'y

(*i*) Pet. Cart. fol. 109 verso, Cart. 144.

(*k*) Ibid. fol. 258, Cart. 375.

reçut plus de malades. Les habitants, dont le nombre s'étoit beaucoup augmenté & se multiplioit tous les jours, demandèrent en 1639 la permission de bâtir & d'accroître ce Fauxbourg; ce qui leur fut accordé par Lettres-Patentes du mois de Mai de la même année, qui les autorisèrent à unir le Roule à la Ville-l'Evêque. Enfin, en 1722, ce territoire a été érigé en Fauxbourg de Paris, par Arrêt du Conseil du 30 Janvier, & par des Lettres-Patentes du 12 Février, enregistrées à la Cour des Aydes le 22 du même mois.

L'EGLISE DE S. PHILIPPE. Les habitants du Roule dépendoient de la Paroisse de Villiers-la-Garenne; & quelques maisons se trouvoient sur celle de Clichy. Dès l'année 1697, ils avoient représenté à M. l'Archevêque l'éloignement où ils étoient de ces deux Paroisses, & avoient demandé que leur Chapelle fût érigée en Paroisse. Sauval (*l*) prétend que cette Chapelle étoit autrefois une Commanderie à la nomination du Roi, de laquelle dépendoit la Maladrerie. Je n'ai rien trouvé qui puisse justifier cette opinion. Les obstacles qui s'opposoient à la demande des habitants du Roule, furent levés, & leur Eglise fut érigée en Paroisse le 1 Mai 1699, sous l'invocation de S. Jacques & de S. Philippe. La petitesse de cette Eglise, & la nécessité d'en construire une nouvelle, ainsi que des bâtiments pour le Curé, le Vicaire, & pour les petites Ecoles, ont engagé Sa Majesté à permettre cette construction, & l'acquisition des terreins nécessaires

(*l*) Tom. 1, p. 335.

à cet effet, par Arrêt de son Conseil du 12 Mai 1769, sur lequel ont été expédiées le même jour des Lettres-Patentes, enregistrées le 4 Mai de l'année suivante. On construit actuellement cette Eglise sur les dessins & sous la conduite de M. Challegrin.

LE VILLAGE DE CHAILLOT. Il est situé au midi du Fauxbourg du Roule, & fut érigé l'an 1659 en Fauxbourg de Paris, sous le nom de *Fauxbourg de la Conférence*. Ce Village est ancien : l'Historien de S. Martin-des-Champs (*m*) a rapporté des Bulles de 1097, 1119, &c. qui en font mention. Comme il ne se trouve compris ni dans l'Arrêt du Conseil du 28 Avril 1674, ni dans la Déclaration de 1702, qui déterminent l'enceinte de la Ville & des Fauxbourgs, je me crois dispensé d'entrer dans un plus long détail à ce sujet : les personnes qui le desireroient, le trouveront dans l'*Histoire* de l'Abbé Lebeuf (*n*).

1. RUE ROYALE. Elle va de la rue neuve des Petits-Champs dans la rue Thérèse. On l'a nommée d'abord *rue-neuve de Richelieu*; on lui donna ensuite le nom de *Royale*, lorsqu'on fit porter le nom de la Reine à celle dans laquelle elle aboutit.

2. RUE ROYALE. Elle va de la rue S. Honoré à la Place de Louis XV, à laquelle elle sert de principale entrée de ce côté : elle a été tracée en même temps que cette Place.

(*m*) Hist. S. Mart. de Campis, p. 148, 157 & seq.

(*n*) Tom. 3, p. 42.

Rue des Saussaies. Elle aboutit d'une part à la rue du Fauxbourg S. Honoré, de l'autre aux extrémités des rues de Surênes & de la Ville-l'Evêque. Sauval (*o*) dit qu'au commencement du siécle passé on la nommoit rue *des Carrières*, qu'on l'a depuis appelée rue *de la Couldraie*, enfin rue *des Saussaies* : au milieu de ce même siécle, on ne l'appeloit que *le Chemin de la Saussaie*. (*p*). Il est probable que les différents noms qu'on a donnés à ce Chemin viennent des carrières où il conduisoit, ou des coudriers & des saules dont il a pu être bordé. Sur un Plan manuscrit de l'Archevêché, cette rue est nommée *ruelle Baudet*.

Rue de la Sourdière. Elle va de la rue S. Honoré au cul-de-sac de la Corderie, qui paroît en avoir fait partie. Ce n'étoit au milieu du siécle passé qu'une longue allée, qui régnoit le long de la maison & des jardins de M. de la Faye, Sieur de la Sourdière. On voit, par un procès-verbal de 1640, qu'il y avoit trois maisons contiguës : elles passèrent au sieur Guiet de l'Epine ; & le passage dont je viens de parler ayant été élargi, prit les noms de rue *de l'Epine Guiet* & *de Guiet de l'Epine*. C'est ainsi qu'elle est désignée dans les Censiers de l'Archevêché de 1663 ; mais dès l'année suivante, on trouve rue *de l'Epine Guiet ou de la Sourdière*. Ainsi le nom de rue *de la Corderie*, que lui donne Valleyre, est antérieur à cette époque, & le passage n'est pas même figuré sur le Plan de Gomboust.

(*o*) Tom. I, p. 162.

(*p*) Cens. de l'Arch. de 1663.

Le paſſage qui conduit de cette rue aux Jacobins, étoit une ruelle ou cul-de-ſac, ſouvent indiqué ſans nom dans les Titres & les Cenſiers. Il a été appelé *cul-de-ſac S. Hyacinthe*, du nom d'un des Saints de cet Ordre.

Celui *de la Corderie* doit ſon nom à la rue de la Corderie, dont je viens de parler. Les Titres de l'Archevêché, en 1655, le nomment ſimplement *cul-de-ſac de la rue Corderie*; dans quelques Plans, il eſt appelé *cul-de-ſac Péronelle* : il doit ce nom au lieu de ſa ſituation. Suivant les Titres que je viens de citer, le lieu dit *Péronelle* étoit une piéce de terre, tenant par devant ſur la rue de derrière le Clos des Jacobins réformés, dite *le Chemin d'Argenteuil.* (Contrat du 1 Mai 1642.) L'entrée de ce cul-de-ſac eſt dans la rue neuve S. Roch.

Rue de Surênes. Elle aboutit à la rue des Sauſſaies & au Boulevard : ce n'étoit qu'un chemin qui conduiſoit au Village de ce nom, d'où la rue qui en tient la place a pris le même nom. Le Cimetière de la Magdeleine y étoit ſitué. On voit, ſur les Plans donnés par de Fer, un Bâtiment qui étoit deſtiné pour des Caſernes : c'eſt dans le même endroit qu'on avoit placé d'abord le Marché Dagueſſeau, dont j'ai parlé.

Rue Thérèse. Elle va de la rue Ste Anne à celle de Ventadour : on l'ouvrit lorſqu'on applanit la Butte S. Roch. Le nom qu'elle porte lui fut donné en l'honneur de Marie-Thérèſe d'Autriche, Epouſe de Louis XIV : il paroît cependant qu'on ne le lui donna qu'après ſa mort, car ſur tous les Plans de ce temps elle ne porte

aucun nom, elle semble même prolongée jusqu'à la rue des Moineaux ; ce n'est que depuis 1692 qu'on la trouve distinguée de la rue du Hazard, & indiquée sous le nom de rue *Thérèse*.

RUE S. THOMAS-DU-LOUVRE. Elle aboutit d'un côté à la rue S. Honoré & à la Place du Palais Royal, de l'autre à la rue des Orties & aux Galeries du Louvre. Ce nom lui vient d'une Eglise de S. Thomas, située dans cette rue, & que depuis sa reconstruction l'on appelle *S. Louis du Louvre*. On la nommoit anciennement la rue *des Chanoines*, *strata Canonicorum*; on lui donna ensuite le nom qu'elle porte aujourd'hui, *vicus S. Thomæ de Lupera* 1242, *S. Thome de Lupara* 1256, & *de Lupera* 1288 (*q*).

L'EGLISE DE S. LOUIS-DU-LOUVRE. Cette Eglise, Royale, Collégiale & Paroissiale, seroit bien plus ancienne que nos Historiens ne l'ont dit, si l'on pouvoit entiérement ajouter foi à la donation d'un septier de froment qu'on prétend avoir été faite par Sybille de Quesnai, veuve du sieur Pouget, aux *Maîtres & Ecoliers de S. Thomas & de S. Nicolas-du-Louvre*, *de Lupera* : cet Acte, conservé dans les Archives de cette Eglise, est daté de 1020 dans le *Vidimus* qu'en fit le Garde de la Prévôté de Paris en 1340.

J'avoue que je ne crois pas que l'Acte dont il s'agit, mérite cette confiance qui n'est due qu'aux Titres dont on ne peut contester l'authenticité. Si l'on fait attention qu'il est passé à Issoudun en Berri;

(*q*) Cart. de Sorbonne, fol. 147. — Cart. S. Germ. Autiss. fol. 51.

que la donatrice y est qualifiée sous des noms & surnoms qui n'étoient pas en usage au commencement du XIe siécle ; qu'elle n'explique aucun des motifs de sa libéralité, & qu'elle n'y met aucune condition : si l'on se rappelle qu'à cette époque les Ecoles n'étoient pas fort multipliées, qu'on n'en voyoit que dans les grandes Basiliques & dans les Monastères, que S. Germain-l'Auxerrois avoit les siennes à peu de distance ; enfin, s'il est prouvé que les Ecoliers de S. Nicolas ne faisoient qu'un même Corps & sous le même nom que ceux de S. Thomas avant leur desunion, comme je le remarquerai plus bas ; alors il sera bien difficile de ne pas élever quelques doutes sur la certitude d'une donation dont il ne paroît pas même que les donataires aient profité. J'ajouterai encore qu'on ne voit dans aucun Acte que le Collége ou Maison hospitalière dont il s'agit, ait été sous l'invocation de S. Thomas, Apôtre ; on voit au contraire qu'il étoit sous celle de S. Thomas, Martyr : or ce S. Archevêque de Cantorbéri, martyrisé le 29 Décembre 1170, ne fut canonisé que le Mercredi des Cendres de l'an 1173 ; par conséquent on n'a pu donner son nom à un Etablissement de piété, avant l'une ou l'autre de ces deux dernières époques.

Si le Titre primitif de l'origine de S. Thomas-du-Louvre ne se retrouve plus, on est du moins certain que cette Maison existoit sous le régne de Philippe-Auguste. Le premier monument qui le constate est une Bulle du Pape Urbain III, du XI des Calendes d'Août (22 Juillet) 1187 (r),

(r) Hist. Eccl. Parif. t. 2, p. 182.

adressée au Proviseur de la Maison de S. Thomas, Martyr, par laquelle il paroît que Robert Comte de Dreux avoit donné des maisons & des revenus pour la subsistance des pauvres Clercs. On voit par la même Bulle ; 1° que l'Eglise étoit sous l'invocation de S. Thomas, Archevêque de Cantorbéri ; 2° que Robert de Dreux avoit donné des maisons & des biens pour loger & nourrir les Prêtres chargés de la desservir ; 3° qu'il avoit établi au même lieu un Hôpital ou Collége pour de pauvres Etudiants : on doit donc conclure que ce Prince avoit fait cette fondation quelques années avant cette Bulle, & l'on pourroit conjecturer qu'il la fit par piété & par reconnoissance, peu après que Louis le Jeune, son frère, fût revenu de Cantorbéri : il y avoit été en 1179 pour solliciter, sur le Tombeau du saint Martyr, la guérison d'une maladie desespérée dont son fils Philippe étoit atteint ; elle fut accordée à ce jeune Prince, qui lui succéda l'année suivante. Robert étant mort le 11 Octobre 1188, Robert II son fils & Yolande sa femme confirmèrent cette fondation, & la firent approuver par Philippe-Auguste, qui fit expédier pour cela des Lettres données à Fontainebleau en 1192. On voit, par celles qu'il accorda en 1199, que son père avoit institué quatre Chanoines Prêtres. La Bulle de Clément III, donnée le VII des Calendes d'Août, la seconde année de son Pontificat, (26 Juillet 1189,) énonce & confirme les donations qui leur avoient été faites. C'est ce qui prouve que nos Historiens n'ont pas été exacts, en ne plaçant qu'en 1187 un établissement antérieur, fondés sur un Acte qui ne fait que le confirmer ; que l'Auteur des *Tablettes*

Parisiennes (*s*) s'est trompé, en le fixant en 1200, douze ans après la mort de Robert I; & que la Caille a été encore plus mal informé, en reculant cette époque jusqu'en 1240.

On voit dans une Bulle de Nicolas IV, de 1290 (*t*), qu'Innocent III, la douziéme année de son Pontificat (1209), avoit mis l'Eglise des pauvres Ecoliers de S. Thomas de Paris sous la protection spéciale du Saint-Siége, & que ceux-ci étoient tenus de lui payer une redevance annuelle. On ne peut douter que dès-lors le nombre des Chanoines n'eût été augmenté, puisqu'il s'éleva une contestation pour le droit de présentation : les prétendants étoient d'une part Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, & Robert de Dreux, son frère, tous deux fils du fondateur, & de l'autre Pierre de Nemours, Evêque de Paris. Par un accord fait entr'eux au mois de Novembre 1209 (*u*), il fut stipulé que Philippe nommeroit pendant sa vie à toutes les Prébendes *tant anciennes que* NOUVELLES, *& aux sémi-Prébendes* FONDÉES *& à fonder*, & qu'après sa mort la nomination appartiendroit, savoir, pour *les quatre Prébendes anciennes, au Comte de Brie* *, & pour les nouvelles & les sémi-Prébendes existantes ou futures, à l'Evêque de Paris pour la première vacante, au Comte de Dreux pour la seconde, & ainsi des autres alternativement; ce qui s'observoit encore avant les unions dont je

(*s*) Page 59.

(*t*) Coll. de D. Martenne, t. 2, col. 1302 & seq.

(*u*) Gall. Chr. t. 7. Instrum. col. 88. — Hist. Univ. t. 3, p. 53.

* Cette Ville s'appeloit anciennement *Braie*, *Braia* : c'est des premiers Comtes de Dreux qu'elle a été nommée depuis *Brie-Comte-Robert*.

parlerai ci-après ; mais depuis qu'elles ont été consommées, cette alternative n'a plus lieu.

A peine cette contestation étoit-elle réglée, qu'il s'en éleva une autre entre le Proviseur & les Ecoliers d'une part, & les Chanoines de l'autre, à l'occasion des biens donnés par Robert de Dreux & par ses enfants. Tout étoit alors en commun entr'eux, & la seule Eglise de S. Thomas servoit aux uns & aux autres. On fit en 1212 (*x*) un partage entre les Chanoines & l'Hôpital ; & la rue S. Thomas leur servit de limites. Le Proviseur & les Ecoliers voulurent encore avoir une Eglise particulière : ils s'adressèrent au Pape Innocent III, qui écrivit à Pierre de Nemours, Evêque de Paris, pour le rendre favorable à leur demande. Il leur permit, en 1217 (*y*), d'avoir une Chapelle & un Cimetière, sauf le droit du Curé de S. Germain. On voit par ces Lettres qu'on les appeloit *le Recteur & les Frères de l'Hôpital S. Thomas-du-Louvre.* Ainsi l'Abbé Lebeuf (*z*) ne me paroît pas bien fondé à citer ces Lettres, pour prouver que dès 1217 ils étoient distingués sous le nom de *S. Nicolas-du-Louvre* ; puisque, 1° ils ne pouvoient avoir pris ce nouveau Patron que depuis l'érection de la Chapelle ; 2° qu'en 1228 cette Maison est encore appelée *l'Hôpital S. Thomas-du-Louvre* dans des Lettres (*a*) du Chapitre de S. Germain, & qu'on lui donne le même nom dans une Ordonnance de Guillaume d'Auvergne, Evêque de

(*x*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 184.
(*y*) Ibid.
(*z*) Tom. 1, p. 90.
(*a*) Hist. Eccl. Par. t. 2, p. 315.

Paris

Paris (*b*), rendue la même année au mois de Juillet, qui fixe à un an la résidence des Ecoliers de *S. Thomas-du-Louvre*; d'où il faut conclure que, quoique dès 1217 ces Ecoliers eussent obtenu la permission de faire bâtir une Chapelle, les contestations qu'ils eurent à essuyer de la part des Chanoines de S. Thomas, ainsi que du Chapitre & du Curé de S. Germain-l'Auxerrois, n'étoient point encore terminées neuf ans après. Cette Maison fut appelée *l'Hôpital des pauvres Ecoliers S. Nicolas-du-Louvre*, & à la fin du XIIIe siécle il étoit composé d'un Maître ou Proviseur, d'un Chapelain & de quinze (*c*) Boursiers; on y ajouta ensuite un second Chapelain (*d*), & en 1350 on y fonda trois nouveaux Boursiers. Ainsi on n'ignore point la fondation de ce Collége, comme l'avancent du Breul (*e*) & Sauval. Il subsista dans cet état jusqu'au 25 Janvier 1541; alors Jean du Bellai, Evêque de Paris, supprima le Maître & les Boursiers, & érigea ce Collége en Chapitre composé d'un Prevôt & de quinze Chanoines, qui ont été réunis, en 1740, à ceux de S. Louis-du-Louvre.

J'ai dit ci-devant que le nombre des Prébendes de S. Thomas avoit été augmenté avant 1209, & il put l'être encore dans ce siécle & le suivant; mais je ne trouve pas sur quoi se sont fondés l'Abbé Lebeuf (*f*) & M. Piganiol pour attribuer à Jean VI, Duc de Bretagne, la fondation de sept Prébendes. Je conviens que ce Prince donna,

(*b*) Past. D. p. 323.
(*c*) *V.* Hist. Univ. t. 3, p. 469.
(*d*) Sauval, t. 1, p. 119.
(*e*) Du Breul, p. 801. Sauval, t. 1, p. 332.
(*f*) Lebeuf, t. 1, p. 85. Pig. t. 2, p. 354.

le 2 Février 1428, au Chapitre de S. Thomas son Hôtel de la petite Bretagne, qui étoit alors en ruine ; (*Voyez ci-dessus* Rue Matignon.) mais il ne faut que lire les Lettres qui contiennent cette donation, pour être convaincu que ce don fut fait sans aucune charge ni condition, & en pure aumône, *pietatis intuitu ac in puram & perpetuam eleemosinam* (g), & qu'il n'y est fait aucune mention de la fondation qu'on lui attribue. Il ne seroit pas aisé non-plus de prouver qu'il y ait eu à S. Thomas vingt-huit Canonicats, comme le dit M. Piganiol (h). Le *Pouillé* de 1450 n'énonce que le Doyen, les quatre anciens Chanoines, cinq autres, & le Clergé, *Communitas Ecclesiæ* (i). Ce même Auteur ajoute que ces vingt-huit Prébendes furent réduites à un Doyenné & douze Canonicats : il falloit dire dix, n'y en ayant alors qu'onze, dont un étoit attaché au Doyenné. Cette dignité fut supprimée en 1728, & les revenus furent unis au Chapitre, qui se trouva par-là composé d'onze Chanoines.

L'antiquité de cette Eglise, & le vice de sa construction, en annonçoient la ruine prochaine. Dès 1733, le Roi eut égard aux représentations des Chanoines, & leur accorda sur la Ferme des Poudres une somme de 150 mille livres, qui devoit leur être payée par égales portions dans le terme de neuf années, pour les aider à la faire reconstruire. Les fondements en étoient déja jetés, lorsque, le 15 Octobre 1739, le

---

(g) Hist. de Paris, tom. 3, p. 75.

(h) Tom. 2, p. 355.

(i) Lebeuf, ibid.

Clocher tomba, écrasa la voûte, & fit écrouler un des bas côtés du Chœur & la Salle Capitulaire qui étoit au-dessus : six Chanoines furent ensévelis sous les ruines ; il n'y en eut que trois qui évitèrent ce malheur.

Les Chapitres de S. Thomas & de S. Nicolas n'avoient fait originairement qu'un même Corps, comme je l'ai remarqué ci-dessus : ils furent réunis par un Decret de M. l'Archevêque, du 10 Mars 1740, qui conserve les quatre Canonicats auxquels le Roi nommoit, (comme étant aux droits des Comtes de Dreux,) supprime les sept autres dont la nomination étoit alternative, & fixe à quatorze le nombre des Chanoines des deux Chapitres réunis, dont M. l'Archevêque se réserve le choix. Ce Decret fut confirmé par Lettres-Patentes du 20 Mai 1740, enregistrées le 22 Août suivant.

La nouvelle Eglise a été bâtie sur les dessins de M. Germain, Orfévre du Roi, & orientée vers le couchant. Elle fut bénite, & dédiée sous l'invocation de S. Louis : les Chanoines de S. Thomas & de S. Nicolas en prirent le nom, & y firent l'Office le jour même de cette dédicace, veille de la Fête de ce saint Roi, 24 Août 1744.

C'est par inadvertence que le nouvel Editeur (*k*) de la *Description de Paris* de M. Piganiol, a placé cette dédicace en 1743, & qu'il ajoute que la même année M. de Beaumont, Archevêque de Paris, a réuni à ce Chapitre celui de S. Maur-des-Fossés : il n'a pas fait attention que

(*k*) Tom. 2, p. 360.

M. de Beaumont n'occupoit point alors le Siége Archiépiscopal de Paris. Cette réunion ne s'est faite que le 23 Avril 1749 ; elle a été confirmée par Lettres-Patentes du 5 Novembre 1750, enregistrées à la Chambre des Comptes le 22 Janvier suivant, malgré les oppositions des habitants de Saint-Maur, qui en avoient été deboutés par Arrêt du 8 Juillet de l'année précédente.

Cette seconde réunion a procuré le moyen d'augmenter les Canonicats de S. Louis. Ainsi ce Chapitre se trouve aujourd'hui composé de trois Dignités ; savoir, de M. l'Archevêque, *Doyen*, comme ayant remplacé l'Abbé & ensuite le Doyen de S. Maur ; d'un Prevôt, qui étoit ci-devant à S. Nicolas, & d'un Grand-Chantre : il y a vingt-deux Chanoines, dont quatre sont à la nomination du Roi, un à celle de la Famille Gallicher, & huit tirés de Saint-Maur. Ils font exercer les fonctions Curiales sur environ 240 Paroissiens qui habitent leur Cloître & les environs de leur Eglise, & sur les Chanoines & Officiers servans dans leur Eglise, qui demeurent dans le Cloître ou Prévôté de S. Nicolas-du-Louvre.

Depuis ce temps, l'Eglise de S. Nicolas a été totalement abandonnée ; on a même projeté de la démolir, pour élargir la rue des Orties.

Il y a dans la rue S. Thomas plusieurs Hôtels remarquables, dont deux sont fort connus dans notre Histoire ; le premier est l'Hôtel de Rambouillet, que Charles d'Angennes & Catherine de Vivonne son épouse ont fort embelli. J'ai remarqué à l'article du Palais Royal, qu'il avoit été bâti en partie sur l'emplacement de

l'Hôtel de Rambouillet : le Marquis de ce nom ayant épousé Mademoiselle de Vivonne, fille du Marquis de Pisani, occupa, après la mort de son beau-père, l'Hôtel de Pisani, qui avoit auparavant porté les noms d'O & de Noirmoutier; il prit alors celui de *Rambouillet*, si célébré par les Beaux-Esprits du siécle passé. Cet Hôtel a ensuite appartenu successivement aux Ducs de Montausier & d'Uzès.

Le second est l'Hôtel de Chevreuse, dont il est souvent fait mention dans les *Mémoires* du Cardinal de Rets, & dans les Historiens qui nous ont transmis les événements arrivés pendant la minorité de Louis XIV. Au commencement du siécle passé, il appartenoit à M. de la Vieuville; il a été acquis successivement par les Ducs de Luynes, de Chevreuse, d'Epernon, & de Longueville, dont il porte encore aujourd'hui le nom. Il passa ensuite à Louis de Bourbon, Comte de Soissons; &, par le mariage de sa fille, cet Hôtel est rentré dans la Maison de Luynes & de Chevreuse. Cette suite de Princes & de Grands-Seigneurs sembloit promettre à cet Hôtel une destinée plus brillante. Après avoir servi pendant quelques années d'entrepôt pour les Voitures de la Cour, il a été vendu, en 1749, aux Fermiers-Généraux, lesquels y ont établi le Magasin & Bureau général du Tabac; ils y ont fait faire plusieurs bâtiments construits avec solidité.

Je viens de parler de l'Hôtel de Chevreuse : j'ai trouvé qu'anciennement cette Maison possédoit un Hôtel dans cette rue, en entrant du côté des Galeries. Il appartenoit, en 1372, au

Comte de Vendôme ; il paſſa enſuite à M. de Chevreuſe, & depuis au Comte de la Marche, qui l'occupoit en 1399. Les Terriers de l'Archevêché marquent qu'il étoit des deux côtés de la rue.

RUE TRAVERSINE OU TRAVERSIÈRE. Elle eſt ainſi nommée, parce qu'elle traverſe de la rue S. Honoré dans celle de Richelieu. Dans quelques Cenſiers de l'Archevêché, elle eſt appelée *Traverſante* : je ne l'ai point trouvée ſous ce nom avant 1623. De Chuyes, dans l'Ouvrage intitulé *la Guide de Paris*, la nomme rue *Traverſière*, ou *de la Braſſerie*, ou *du Bâton Royal*. Ces derniers noms ont été conſervés à un cul-de-ſac qui eſt dans cette rue, & qu'on appelle encore aujourd'hui *de la Braſſerie* : il doit ce nom à la maiſon dite *de la Braſſerie*, qui en faiſoit le coin en 1668. L'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* le nomme auſſi cul-de-ſac *de la Traverſe* ; je ne l'ai point trouvé indiqué ainſi : il ajoute, ou *des Prêcheurs*, & Valleyre lui donne le même nom ; ils ont été induits en erreur par la Caille. Ce nom ne convient qu'à celui de S. Hyacinthe.

RUE DE VENTADOUR. Elle a un bout dans la rue neuve des Petits - Champs, l'autre dans la rue Thérèſe. Sur le Plan de Bullet, cette rue n'eſt indiquée ſous aucun nom ; il eſt cependant certain qu'elle étoit percée quelque temps auparavant, qu'on la nommoit rue *S. Victor*, & qu'en 1673 elle étoit connue ſous le nom de *Ventadour*, comme on peut le voir ſur le Plan de Jouvin de Rochefort de cette année : on voit auſſi ſur les Plans de ce temps, qu'elle ſe prolongeoit

jusqu'à la rue des Moineaux, & qu'elle se continuoit au-delà de la rue neuve des Petits-Champs, entre l'Hôtel Mazarin & celui de M. le Contrôleur-Général, sous les noms de rue *de Ventadour* ou *de Lionne*. Elle doit celui qu'elle porte, à une Maison ancienne, qui ne s'est pas moins illustrée par les dignités que par les services.

RUE VILLEDO. Elle traverse de la rue Sainte-Anne dans celle de Richelieu : c'est une de celles qu'on a percées sur la Butte S. Roch ; c'étoit un chemin déja tracé, où il y avoit quelques maisons. Les Registres d'Ensaisinements de l'Archevêché font mention de maisons & d'une grande place, acquises sur la Butte le 24 Décembre 1667 par les sieurs Guillaume & François Villedo, Généraux des Bâtiments du Roi & des Ponts & Chaussées, dont on a donné le nom à cette rue.

RUE DE LA VILLE-L'EVÊQUE. Elle commence à la rue de l'Arcade, à l'extrémité de la rue de la Magdeleine, & finit à la rue des Saussaies. Ce nom lui vient du territoire sur lequel elle est située, qui appartenoit à l'Evêque & au Chapitre de Notre-Dame, & dont plusieurs Titres du XIIIe siécle font mention sous le même nom de *Villa Episcopi* (*l*).

L'EGLISE DE LA MAGDELEINE. De tous nos Historiens, les uns n'ont point parlé de cette

(*l*) Petit Cart. fol. 417. — Past. A. p. 722.

Eglise ; les autres, excepté l'Abbé Lebeuf, n'ont fait que multiplier les erreurs, en se copiant servilement les uns les autres. Sur la foi du Commissaire Lamarre (*m*), la Caille, Dom Félibien, & après eux M. Piganiol & son nouvel Editeur (*n*), ont avancé que cette Eglise n'étoit anciennement qu'une Chapelle, dont Charles VIII avoit posé la première pierre, (le 21 Février 1487,) & où il avoit érigé une Confrairie Royale *, & qu'elle est devenue Paroisse en 1639.

Quoique la première origine de cette Eglise ne soit pas connue, on peut cependant assurer qu'elle est beaucoup plus ancienne que nos Historiens ne l'ont dit. 1° Si l'on fait attention que de temps immémorial la Ville-l'Evêque étoit un Bourg, que les Evêques de Paris y avoient un *Séjour* ou Maison de plaisance, des Granges, un Port, des Terres, des Dixmes, &c. on ne peut guère douter qu'il n'y eût une Eglise ou Chapelle pour le secours des habitants, quoique leur nombre ne fût pas considérable. 2° La nouvelle Clôture de la Ville, sous Philippe-Auguste, mettoit dans la nécessité d'avoir une Paroisse dans le Fauxbourg. 3° Ces conjectures dégénèrent en preuves, à la vue des Titres qui font mention d'un Prêtre ou Curé à la Ville-l'Evêque. Indépendamment du *Pouillé*

(*m*) Traité de la Pol. t. 1, p. 86.

(*n*) Hist. de Paris, t. 2, p. 1468. — Pigan. t. 1, p. 441 ; & nouv. Edit. t. 3, p. 31. — Cal. hist. 22 Juillet.

* La Confrairie de Sainte Marie-Magdeleine fut établie le 20 Novembre 1491. Le Roi Charles VIII s'en déclara le fondateur, & s'y fit recevoir, ainsi que la Reine son épouse.

du XIII[e] siécle & des suivants, & d'un Titre de 1238 (*o*), dans lequel est nommé le Prêtre de *Villa Episcopi*, on trouve que le Mercredi avant la Pentecôte 1284, le Chapitre de S. Germain avoit nommé Etienne de Saint-Germain Vicaire perpétuel de l'Eglise de la Ville-l'Evêque (*p*) : on peut y ajouter la *Table des Cures* du Diocèse, dans laquelle celle de la Ville-l'Evêque est indiquée, & le Contrat du 13 Mai 1386, par lequel M. le Coq, Avocat-Général, donne à cette Eglise 30 livres, à la charge *par le* CURÉ de célébrer tous les Jeudis une Messe du Saint Sacrement ; enfin, une Sentence de l'Official de Paris, du 16 Mars 1407, en faveur du Chapitre de S. Germain, dans laquelle il énonce son droit comme Curé primitif sur les Eglises de S[te] Opportune, de S. Honoré, & de la Ville-l'Evêque, dont il jouit de temps immémorial, *à tali & tanto tempore cujus initii hominum memoria non existit* (*q*). Je dois remarquer à ce sujet, que cette prétention du Chapitre de S. Germain a occasionné des contestations avec les Curés de la Ville-l'Evêque, en faveur desquels elles ont été décidées ; & que c'est sans fondement que l'Abbé Lebeuf (*r*) avance que les Chanoines de S. Germain ont été à la Ville-l'Evêque officier le jour de la Fête, jusqu'à leur translation dans l'Eglise Cathédrale.

Ainsi la Chapelle bâtie par les ordres de Charles VIII ne peut être regardée que comme une

(*o*) Pet. Cart. fol. 417.

(*p*) Gall. Christ. t. 7, col. 260.

(*q*) Hist. de Paris, tom. 3, p. 102.

(*r*) Tom. 1, p. 119.

reconstruction de l'Eglise qui existoit auparavant, ou comme une augmentation que ce Prince y fit faire. La Confrairie qu'on y érigea le 20 Novembre 1491, sous l'invocation de sainte Magdeleine, aura donné occasion de l'appeler du nom de cette Sainte, lorsqu'on la rebâtit en 1659: la première pierre y fut posée par Mademoiselle, le 8 Juillet de cette année. Dans tous les Actes antérieurs à cette époque, je ne la trouve énoncée que sous le nom d'*Eglise de la Ville-l'Evêque*. Le nombre des Paroissiens s'est si fort augmenté depuis, que l'Eglise ne peut les contenir; on a formé le projet d'en construire une plus spacieuse: pour cet effet on a choisi un terrein qui est en direction de la rue Royale, & le bâtiment formera un point de vue favorable à la Place de Louis XV. Sa Majesté ayant agréé les Plans qui en avoient été faits par M. Contant d'Ivri, l'un de ses Architectes, on en a ouvert les fondements, qui furent bénis le 3 Avril 1764.

RUE DE VILLIERS ou de COURCELLE. On donne indifféremment ces deux noms au Chemin qui conduit du Fauxbourg S. Honoré près l'Eglise du Roule, à Villiers-la-Garenne & à Courcelle. Il n'y a que les Plans modernes sur lesquels cette rue soit indiquée sous le nom de *rue de Villiers*; je crois qu'il faut préférer celui de rue *de Courcelle*, parce que c'est sous cette dénomination qu'il en est fait mention dans les Lettres-Patentes du 12 Mai 1769, & dans l'Arrêt d'enregistrement du 4 Mai suivant, concernant la nouvelle Eglise de S. Philippe du Roule, que l'on construit actuellement sur les dessins de M. Challegrin.

En face de ce nouveau bâtiment eſt un chemin ou rue qui conduit au COLISÉE. Ce Monument, conſtruit à l'imitation de ceux des Romains, les ſurpaſſe par le goût & par les ornements dont il eſt décoré. Il ne nous préſente pas, comme ceux des Anciens, des ſpectacles de Gladiateurs, ou des Combats d'animaux féroces; il nous offre au contraire des objets de plaiſir & d'amuſement, qui ſatisfont également tous les ſens, par l'attention qu'on a eue d'y réunir ce qu'il y a de plus flatteur. Ce Spectacle ſe termine ordinairement par un très-beau Feu d'artifice, & par des Illuminations ſupérieurement diſtribuées, que l'on ne ceſſe d'admirer.

Fin du cinquième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce Ve Quartier.

Fin de la Table.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier du Palais Royal.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 16 Novembre 1772.

Signé, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

SIXIÈME QUARTIER.

MONTMARTRE.

RECHERCHES
CRITIQUES,
HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES
SUR
LA VILLE DE PARIS,
DEPUIS SES COMMENCEMENTS CONNUS, JUSQU'A PRÉSENT;

Avec le PLAN de chaque Quartier:

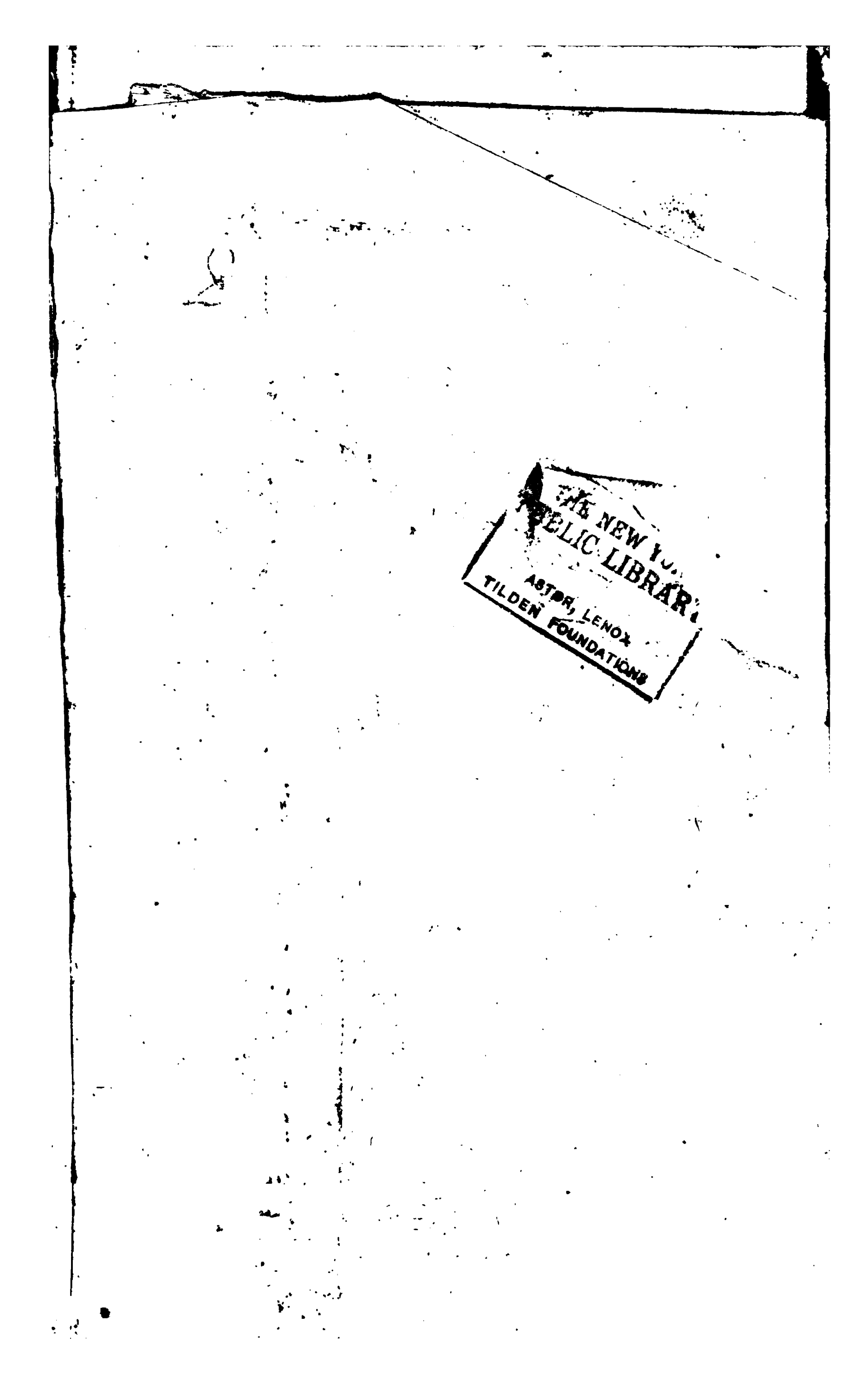
Par le S.r JAILLOT, Géographe Ordinaire du Roi.

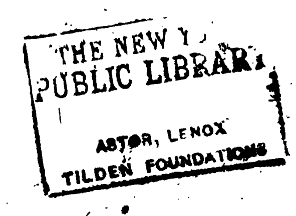
Quid verum... curo & rogo, & omnis in hoc sum. *Horat. Lib. I, Epist. I.*

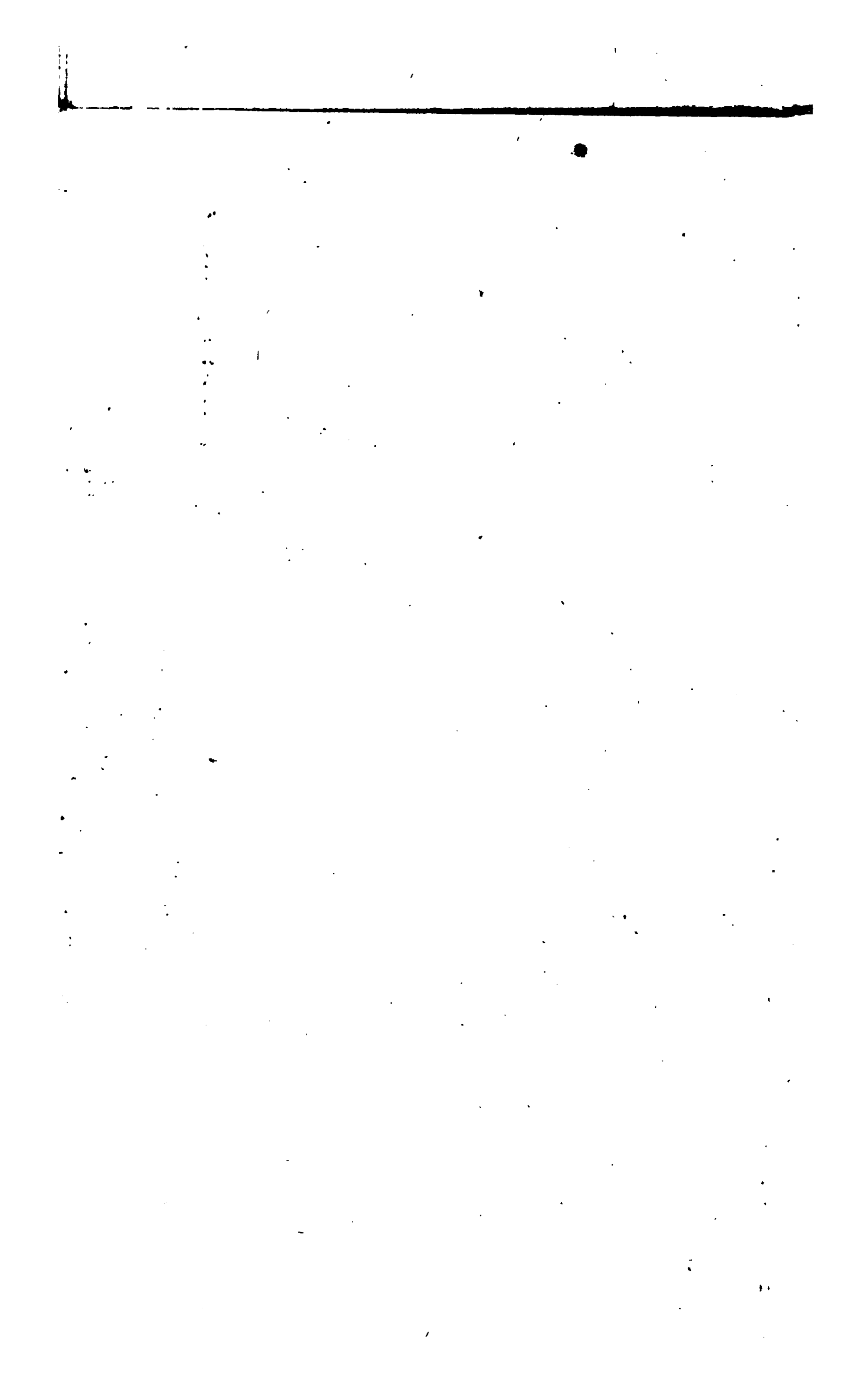


A PARIS,
Chez l'Auteur Quai et a côté des grands Augustins.
et
Chez Aug. Mart. LOTTIN ainé, Imprimeur-Libraire ruë S.t Jacques, au Cocq.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation, et Privilége du Roi.


THE NEW
LIBRAR
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS


THE NEW Y
PUBLIC LIBRAR
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



us
us
ain
uis
llet
Oc-
-par

pla-
rain-
ucun
sou-
s ref-
que
nous
que la
ont on

int cet
e Roi,
ons des
, & qui
ont été
y a lieu
de Mai-
e 100 l.
: les Let-
iftrées le
le Roi,
1637, dit
ieuse & si
long-temps
des Nou-

A iij

6e. Quartier

Rue Royale

Ruelle

Il paroît que cet Etabliſſement fut formé ſous le titre de l'Exaltation de Sainte-Croix ; c'eſt ſous ce nom qu'il fut autoriſé par une Bulle d'Urbain VIII, du 3 Juin de la même année 1634 : Louis XIII le confirma par ſon Brevet du 4 Juillet ſuivant, & par ſes Lettres-Patentes du mois d'Octobre 1637 ; ſon ſucceſſeur le confirma auſſi par celles du mois d'Octobre 1649.

Cette Communauté naiſſante fut d'abord placée dans la rue des Foſſoyeurs. Il étoit à craindre qu'elle ne pût ſe ſoutenir, n'ayant aucun fonds aſſuré pour ſa ſubſiſtance ; mais on a ſouvent éprouvé que, pour faire le bien, les reſſources ne manquent preſque jamais, & que Dieu qui nous inſpire de pieux deſſeins, nous procure, pour les exécuter, des moyens que la prudence humaine ne peut prévoir, & dont on n'auroit oſé ſe flatter.

Comment Sauval (*b*) qui, en rapportant cet établiſſement, dit que le 12 Mai 1637, le Roi, par Arrêt de ſon Conſeil, a pris les Maiſons des Nouvelles Catholiques ſous ſa protection, & qui indique les différents endroits où elles ont été transférées, peut-il dire enſuite (*c*), « qu'il y a lieu » de s'étonner de ce qu'il n'y a point encore de Mai» ſon pour ces Filles, & qu'elles n'ont que 100 l. » de rente ? » comment lui, qui a tranſcrit les Lettres-Patentes de 1673, qui furent enregiſtrées le 7 Août ſuivant, n'y a-t-il pas lu que le Roi, en confirmant de nouveau celles de 1637, dit que « pour favoriſer une Œuvre ſi pieuſe & ſi » utile à l'Egliſe, il s'eſt porté *depuis long-temps* » à donner gratuitement à ladite Maiſon des Nou-

(*b*) Tome 1, p. 597. | (*c*) Ibid. p. 703.

» velles Catholiques une aumône annuelle de » 1000 livres? »

De la rue des Foſſoyeurs, les Nouvelles Catholiques furent transférées rue Pavée au Marais: elles y étoient encore en 1647; mais peu de temps après, on leur procura une Maiſon plus commode, ſituée rue Sainte-Avoie, entre la rue du Plâtre & celle des Blancs-manteaux; je trouve auſſi qu'en 1651, elles demeuroient rue Neuve S. Euſtache. Enfin, on chercha le moyen de leur procurer un aſyle permanent. Pluſieurs perſonnes charitables leur avoient fait des libéralités, & la ſage œconomie de leur adminiſtration les mit en état d'acheter du ſieur Grandval un terrein rue *Neuve Sainte-Anne*, où elles ont fait bâtir la Maiſon qu'elles occupent, & la Chapelle que nous y voyons aujourd'hui. La première pierre du Maître-Autel fut poſée, au nom de la Reine, par Madame la Ducheſſe de Verneuil, le 12 Mai 1672; &, le 27 du même mois, la Chapelle fut bénite ſous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix & de Sainte Clotilde. Je ne doute point que M. de Turenne, qui avoit abjuré la Religion Proteſtante, n'ait été du nombre des Bienfaiteurs des Nouvelles Catholiques; mais je n'ai trouvé aucune preuve qu'il leur ait donné la Maiſon où elles demeurent actuellement, comme l'ont avancé nos Hiſtoriens (*d*): il n'eſt pas même nommé dans le contrat d'acquiſition; & ſi ſa modeſtie l'eût engagé à cacher ſes bienfaits, la reconnoiſſance des Nouvelles Catholiques ſe ſeroit empreſſée de les publier après ſa mort, ou au moins de les conſigner dans leurs Archives.

(*d*) Sauval, t. 1, p. 703. — Lemaire, t. 1, p. 464. — Piganiol, t. 3, p. 139.

C'eſt donc contre toute eſpéce de raiſons que l'Abbé Lebeuf (*e*) place cette Communauté rue Sainte-Anne, vers 1648, & que l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes*, qui les appelle ſans fondement *Nouvelles Converties*, prend cette époque pour celle de leur établiſſement. Dom Félibien (*f*) n'eſt entré dans aucun détail, il ſemble même avoir ignoré les différents endroits où ces Filles ont demeuré, il ne parle que de la rue Sainte-Avoie & de celle de Sainte-Anne ; il n'avoit pu apparemment ſe procurer d'autres lumières que celles que lui a fourni l'*Hiſtoire des Ordres Religieux* (*g*), par M. Hermant, qui n'en dit pas davantage.

Cette Maiſon jouit de tous les priviléges des Maiſons de fondation Royale; elle n'a été autoriſée que ſous la condition expreſſe de reſter toujours dans l'état ſéculier. La Charge de Supérieure & les autres principales ſont triennales, & les engagements entre le Corps & les particulières étant réciproques, peuvent ſe rompre de part & d'autre. On ſent l'utilité que la Religion tire tous les jours d'un pareil établiſſement. Le ſuccès des ſoins qu'elles ont pris pour remplir les vues de leur Inſtitut, a ſurpaſſé l'idée qu'on s'en étoit formée & les eſpérances qu'on en avoit conçues; il juſtifie l'inſcription qu'on lit ſur leur ſceau, qui repréſente une Croix avec ces paroles : *Vincit mundum fides noſtra*. Il y a un ſecond établiſſement ſemblable à celui-ci, connu ſous le nom des *Filles de l'Union Chrétienne*, communément appelées *les Filles de S. Chaumont*, dont je parlerai à l'article de la rue S. Denys, (*Quartier IX.*)

(*e*) Tom. 1, p. 124.
(*f*) Tom. 2, p. 1393.
(*g*) Tom. 4, p. 130.

Rue d'Antin. Un de ſes bouts donne dans la rue neuve des Petits-Champs, l'autre dans la rue neuve S. Auguſtin ; elle doit ſon nom à l'Hôtel d'Antin, vis-à-vis duquel elle eſt ſituée. Dès le 14 Mars 1713, il avoit été ordonné qu'il ſeroit percé une rue en face de cet Hôtel ; mais cet Arrêt n'ayant pas été exécuté alors, il en fut rendu un ſecond, confirmatif du premier, avec des Lettres-Patentes du 1 Décembre 1715, enregiſtrées le 8 Février ſuivant. L'Hôtel dont je viens de parler fut bâti en 1707, avec plus de dépenſe que de goût & de régularité, pour un riche Financier, connu ſous le nom de *la Cour des Chiens*. Soit qu'il s'en fût dégoûté, ou qu'il l'eût loué, on en trouve un autre ſous ſon nom au bout de la rue de Richelieu, que nous avons vu deſtiné pour les Ecuries de feue Madame la Dauphine. Le Roi, qui avoit été obligé de le prendre, en déduction des ſommes dont le ſieur des Chiens étoit reſté redevable à ſa mort, le céda en 1712 à M. le Comte de Toulouſe, qui le vendit l'année ſuivante à M. le Duc d'Antin, Directeur-Général des Bâtiments. Il a pris en 1757 le nom d'*Hôtel de Richelieu*, par l'acquiſition qu'en a fait M. le Maréchal de ce nom, qui l'a orné & embelli autant qu'il pouvoit l'être.

Rue d'Artois. Elle n'a été percée que depuis trois ans ; on l'a ouverte ſur le Boulevard, vis-à-vis la rue de Gramont ; & comme elle aboutiſſoit à l'égout, il a été ordonné en même temps de le couvrir, d'y bâtir des maiſons, & de former ainſi une nouvelle rue, qui ſera nommée *rue de Provence*. La rue d'Artois étant percée ſur partie des jardins de M. de la Borde, qu'on a coupés pour cet effet, ne nous offre encore des édifices que d'un côté.

Les Hôtels qu'on vient d'y bâtir annoncent le goût, & prouvent les talents de MM. le Carpentier & Moreau, sur les dessins desquels on les a construits, & font desirer que l'autre côté puisse être également décoré.

RUE NEUVE S. AUGUSTIN. Elle aboutit à la rue de Richelieu & à celle de Louis le Grand. Cette rue, percée vers le milieu du siécle dernier, s'appela *rue S. Augustin* depuis la rue Notre-Dame des Victoires jusqu'à celle de Richelieu, & l'on donna ensuite indifféremment le même nom & celui de *rue neuve S. Augustin* à cette rue & à la continuation qu'on en fit jusqu'à la rue de Gaillon. De Chuyes est le seul qui la coupe en deux parties; il la nomme *rue S. Augustin* jusqu'à la rue de Richelieu, & depuis cette rue jusqu'aux remparts *rue neuve des Vieux Augustins.* J'ai lu dans un Censier de l'Archevêché de 1663, *rue neuve S. Augustin, jadis dite de S. Victor*: je ne sais dans quelle partie elle a pu porter ce nom. Elle finissoit alors à la rue de Lorges, qui a été depuis supprimée, & qui continuoit la rue de Gaillon. Si sur les Plans donnés par de Fer & par Nolin en 1692 & en 1699, on la voit prolongée jusqu'au mur des Capucines, c'est une addition faite postérieurement aux dates de ces Plans: ce ne fut qu'en 1701 que le Roi, par son Arrêt du 22 Mars, ordonna qu'elle seroit prolongée, & qu'elle formeroit jusqu'à la rue neuve des Petits-Champs un retour d'équerre qui seroit appelé *rue de Louis le Grand.* Cet Arrêt fut confirmé par un autre du 3 Juillet 1703, par lequel il paroît que depuis la rue de Gaillon jusqu'à celle de Louis le Grand, la continuation de la rue neuve S. Augustin devoit être appelée rue *de Lorges.* Soit qu'il

y eût eu des difficultés dans l'acquisition des terreins néceſſaires, ſoit que les Religieux de S. Denys-de-la-Chartre aient fait naître des obſtacles à l'exécution de ces Arrêts pour la conſervation de leur Cenſive, ou pour en être indemniſés, on voit par un troiſiéme Arrêt du 1 Décembre 1715, que ce projet avoit été ſuſpendu au moins en partie, & il n'a été abſolument exécuté qu'en 1718.

La rue neuve S. Auguſtin n'a été ainſi nommée, que parce qu'elle régnoit le long d'un mur de clôture des Religieux Auguſtins, que le peuple appelle *les petits Pères.* Il y a dans cette rue pluſieurs Hôtels remarquables ; celui de Grammont a été abattu en 1766. (*Voyez ci-après* rue de Grammont.) On trouve enſuite l'Hôtel des Marêts, & preſque vis-à-vis, celui que fit bâtir M. de Boisfranc, Chancelier de M. le Duc d'Orléans, lequel, par le mariage de ſa fille avec M. le Duc de Treſmes, a paſſé dans cette Maiſon, & étoit appelé l'Hôtel de Geſvres. De l'autre côté eſt l'Hôtel de la Vallière : c'étoit ci-devant l'Hôtel de Lorges. Le 13 Septembre 1713, Madame la Princeſſe de Conti première Douairière le prit à bail à vie : on voit par un contrat paſſé pardevant Dutartre, Notaire au Châtelet, le 10 Octobre 1720, qu'il fut vendu 800 mille livres à M. Lelai de Villemaré, Secrétaire du Roi : M. le Duc de la Vallière en eſt aujourd'hui le propriétaire. Entre l'Hôtel de Conti & celui d'Antin, la Caille place un Hôtel de Chamillart, & ſur les Plans du commencement de ce ſiécle on voit deux corps d'Hôtel, nommés *Hôtel de Lorges* ou *de Chamillart.* Sur le Plan manuſcrit que j'ai ſous les yeux, il n'y avoit dans cette partie que deux Hôtels,

celui de Lorges, aujourd'hui de la Vallière, & celui de Chamillart, qui est maintenant l'Hôtel de Richelieu, dont j'ai parlé à l'article de la rue d'Antin. Entre ces deux Hôtels étoit la Porte de Gaillon & la continuation de la rue de Gaillon, sous le nom de *rue de Lorges*, qui a été supprimée, comme je l'ai dit. La Porte fut abattue en 1700.

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE. Elle va de la rue de Rochechouart à celles du Fauxbourg Montmartre & des Martyrs. Ce chemin ne se trouve indiqué sur aucun de nos Plans, ni dans les Nomenclatures, avant 1762. C'étoit la continuation du chemin qui conduit de la Nouvelle-France à Montmartre.

RUE BASSE ou DU CHEMIN DU REMPART. J'ai déja parlé de cette rue (*Quartier V, p.* 66.) : elle régne le long du Boulevard. Je dois observer que par Arrêt du Conseil du 7 Août 1714, il avoit été défendu de bâtir le long du Rempart, si ce n'étoit à 30 toises de distance. L'objet de cette défense étoit de conserver ce terrein pour le passage des voitures, & d'empêcher par-là que le Cours ou Boulevard ne fût gâté. En 1720, ces mêmes défenses furent renouvelées par un second Arrêt du 4 Décembre ; mais il fut alors permis à la Ville de supprimer ce chemin depuis la Ville-l'Evêque jusqu'à la Chaussée de Gaillon. Depuis on a senti combien ce chemin étoit utile & même nécessaire, on l'a rétabli, & dans sa longueur on a construit, depuis quelques années, plusieurs jolies maisons : on lui a donné le nom de *rue Basse*, parce qu'elle est beaucoup plus basse que le Rempart.

RUE BAUDIN. Ce n'est qu'une ruelle dans les

marais des Porcherons, qui va du bout de la rue S. Georges à la rue Blanche ou de la Croix Blanche.

Rue de Bellefond. Elle traverſe de la rue Poiſſonnière, ou Sainte-Anne, dans celle de Rochechouart. On la trouve mal indiquée ſous le nom de *Jollivet*, ſur les Plans de Rouſſel, de l'Abbé de la Grive, & autres. Il me paroît aſſez vraiſemblable qu'elle doit ſon nom à Madame de Bellefond, Abbeſſe de Montmartre.

Rue Bergère. Elle aboutit à la rue Sainte-Anne ou Poiſſonnière, & à celle du Fauxbourg Montmartre. Dans la *Table des Rues* de Valleyre, elle eſt appelée rue *du Berger*. Ce n'étoit dans ſon origine qu'un chemin, dont la direction a ſouvent varié du côté du Fauxbourg Montmartre : la communication a été enſuite interrompue, & il n'a plus formé qu'un cul-de-ſac, dans lequel il y en avoit un autre plus petit, qui ſubſiſtoit encore en 1738 : tous les deux aboutiſſoient à des jardins potagers. Enfin on l'a ouvert & continué en ligne droite, & on y a bâti des maiſons des deux côtés. Comme cette rue coupe en partie le *Clos aux Halliers*, on ne la connoiſſoit que ſous ce nom général du Territoire ; mais on trouve dans les Terriers de l'Archevêché, que dès 1652 on la nommoit rue *Bergère*.

Rue Cadet. Elle commence au Fauxbourg Montmartre, au pont des Porcherons, & aboutit à la rue de Rochechouart, au coin des rues d'Enfer & de Notre-Dame de Lorette. Sur preſque tous les Plans, on la trouve indiquée ſous le nom de *la Voirie*, parce que véritablement il y en a eu long-temps une en cet endroit. On a de-



RECHERCHES CRITIQUES, HISTORIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LA VILLE DE PARIS.

VI. QUARTIER.

MONTMARTRE.

CE QUARTIER est borné à l'orient par les rues Poissonnière & de Sainte-Anne, exclusivement, jusqu'à l'extrémité des Fauxbourgs; au septentrion, par l'extrémité des Fauxbourgs, inclusivement; à l'occident, par les marais des Porcherons, inclusivement; & au midi, par la rue neuve des Petits-Champs, la Place des Victoires, & par les rues des Fossés Montmartre & Neuve S. Eustache, aussi inclusivement.

On y compte cinquante-deux rues, trois cul-de-sacs, une Eglise Paroissiale, trois Chapelles, un Couvent d'hommes, deux Couvents & une Communauté de filles, une Place, &c.

RUE SAINTE-ANNE. J'ai déja parlé de cette rue (*Quartier V*, *pag*. 4.). La partie qui dépend de celui-ci, commence à la rue

neuve des Petits-Champs, & finit à la rue neuve Saint-Augustin. Presque tous les Plans publiés depuis le commencement de ce siécle, la nomment rue *de Lionne ;* M. Piganiol lui donne mal-à-propos ce nom depuis la rue de l'Anglade. Elle le devoit à M. de Lionne, Secrétaire d'Etat: son Hôtel, dont je parlerai à l'article de la rue neuve des Petits-Champs, étoit séparé de l'Hôtel Mazarin par une rue qui faisoit la continuation de celle de Ventadour, & qui en portoit le nom; elle prit ensuite celui *de Lionne ;* mais ayant été supprimée, on en transféra le nom à la continuation de la rue Sainte-Anne, qui n'est aujourd'hui connue que sous cette dernière dénomination.

Les Nouvelles Catholiques. La propagation de la foi est le principal objet du zèle & le premier devoir des Evêques. Ce fut pour le remplir, qu'en 1634, Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, favorisa le dessein que le Père Hyacinthe, Franciscain, la Sœur Garnier, & Mademoiselle Gaspi avoient formé d'établir une Communauté de personnes capables d'instruire celles du sexe qui seroient engagées dans l'Idolâtrie, le Judaïsme ou l'Hérésie. L'Auteur de la *Vie de Madame Pollalion* (*a*) fait honneur de cet établissement à cette Dame & à S. Vincent de Paul: il faut convenir qu'il étoit digne de leur zèle; je ne vois pas cependant qu'ils y aient eu d'autre part que d'avoir consenti à ce que la Sœur Garnier quittât la Maison de la Providence pour prendre le Gouvernement de celle des Nouvelles Catholiques.

(*a*) Chap. 31, p. 120.

puis donné le nom de *Cadet* tant à cette rue qu'à une Croix posée à une de ses extrémités : ce nom vient du *Clos Cadet*, situé au-dessus à droite, qui le devoit à un particulier.

Rue des Capucines. Elle fait la continuation de la rue neuve des Petits-Champs, depuis celle de Louis le Grand & la Place Vendôme, jusqu'au Boulevard : c'est pourquoi quelques-uns de nos Historiens ne la distinguent pas de la rue neuve des Petits-Champs. Elle doit son nom au Couvent de Religieuses dont je vais parler.

Les Capucines, appelées aussi *les Pauvres Dames* ou *Filles de la Passion*. Elles sont de l'Ordre de Ste Claire, mais assujetties à une observance plus rigoureuse. Cet Ordre de Capucines étoit inconnu en France il y a 200 ans, & il n'y en a même aujourd'hui que trois Couvents, celui dont je parle, & ceux de Tours & de Marseille : celui-ci reconnoît pour fondatrice Louise de Lorraine, veuve d'Henri III. Après la mort funeste de ce Prince, la Reine s'étoit retirée à Moulins, où elle ne s'occupoit qu'à des actes de piété. Elle y forma le dessein de fonder un Couvent de Capucines en la Ville de Bourges; (Il paroît qu'elle en obtint la permission du Roi & du Souverain-Pontife.) mais n'ayant pu l'exécuter, elle en chargea Philippe-Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, son frère, auquel elle légua 60 mille livres pour cet effet; savoir, 15 mille livres pour les bâtiments, & 45 mille livres pour la fondation & dotation du Couvent : cette disposition est énoncée dans son testament du 28 Janvier 1601; cependant les Lettres-Patentes que

Henri IV accorda, au mois d'Octobre 1602, pour approuver cet établissement, portent que la dernière volonté de la Reine avoit été de le former à Paris, & non à Bourges. Le Duc de Mercœur étant mort cette même année, la Duchesse de Mercœur sa veuve se chargea de la fondation des Capucines. J'ai déja eu occasion d'en parler, & de remarquer que cette Princesse acheta, dans ce dessein, l'Hôtel de Rets, appelé alors l'Hôtel du Perron, (Voyez *Quartier V*, *p.* 24.) & qu'elle y fit construire une Chapelle & des Lieux réguliers. La première pierre y fut mise au nom de Madame Elizabeth, fille aînée du Roi, le 29 Juin 1604, & ces bâtiments furent achevés en 1606: pendant qu'on les élevoit, la Duchesse de Mercœur s'étoit retirée au Fauxbourg S. Antoine, au lieu nommé *la Roquette*, occupé aujourd'hui par des Religieuses Hospitalières. Cette Maison étoit composée de deux corps-de-logis, dont elle destina un pour les filles qui voudroient embrasser la vie austère de l'Ordre réformé de S. François. Ainsi commença le nouvel Institut des Capucines. Le 24 Juillet 1604, douze filles prirent l'habit de cet Ordre; elles se rendirent à leur nouveau Monastère rue S. Honoré le 9 Août 1606, & firent profession le 24 Juillet de l'année suivante. Le nouveau Couvent que le Roi Louis XIV leur fit bâtir, & qu'elles occupent aujourd'hui, fut commencé en 1686, & fini en 1688; elles y furent transférées le 26 Juillet de la même année, & Sa Majesté leur accorda de nouvelles Lettres-Patentes le 25 Mars 1689, qui furent enregistrées le 13 Juin suivant. Le 27 Août, leur Eglise fut dédiée sous le titre de S. Louis.

Rue neuve des Petits-Champs. Elle aboutit à la rue de la Feuillade & à celle des Capucines : ſon nom vient du lieu où elle eſt ſituée, qui n'étoit employé qu'à des marais & des jardins potagers. Elle n'a été prolongée que ſucceſſivement, & elle commençoit à la rue des Petits-Champs. Cette partie a pris enſuite le nom de rue *de la Vrillière*, comme je le dirai ailleurs. Il me paroît qu'enſuite & juſqu'à la rue Vivienne on la nommoit rue *Bautru*, de l'Hôtel de ce nom, lequel y étoit ſitué, comme je le dirai plus bas. Parmi ceux qui décorent cette rue, on doit principalement remarquer celui *de la Compagnie des Indes*.

Cet Hôtel fait partie du Palais Mazarin (*h*) : M. Duret de Chevry, Préſident à la Chambre des Comptes, avoit commencé à le faire bâtir ; M. Tubeuf le fit augmenter, & le Cardinal Mazarin ne ſe contenta pas de l'orner de tout ce qu'il y a de plus riche & de plus rare, il le fit encore agrandir ſi conſidérablement, qu'il comprenoit tout l'eſpace que nous voyons aujourd'hui renfermé entre les rues neuve des Petits-Champs, de Richelieu, Vivienne, & de Colbert. Après la mort de ce Miniſtre, ce Palais fut partagé en deux parties ; la portion du Marquis de Mancini forma l'Hôtel de Nevers, occupé aujourd'hui par la Bibliothéque du Roi ; celle du Duc de la Meilleraie, qui avoit épouſé une Niéce du Cardinal à la charge de porter ſon nom & ſes armes, devint l'Hôtel de Mazarin, & conſerva ce nom juſ-

(*h*) Sauval, tom. 2, p. 171.

qu'en 1719, que le Roi en fit l'acquisition, & le donna à la Compagnie des Indes pour y tenir ses Bureaux. Une partie en a été démembrée pour former la Bourse, comme je le dirai ci-après. On acheta en même temps un Hôtel fort vaste & bien bâti, situé dans la même rue, occupé alors par le sieur Law, dont le nom n'est malheureusement que trop connu. Il fut donné en échange au Duc de Mazarin, dont il porte encore le nom.

On remarque aussi dans la même rue l'Hôtel qui fut bâti vers le milieu du dernier siécle pour M. de Lionne, Secrétaire d'Etat. M. le Chancelier de Pontchartrain l'acheta en 1703, & lui donna son nom. Le Roi en fit l'acquisition il y a quelques années, & le destina d'abord pour les Ambassadeurs extraordinaires; mais Sa Majesté l'a affecté depuis pour la demeure du Contrôleur-Général des Finances.

Dans la même rue, & près de la rue Vivienne, est l'Hôtel des Ecuries de M. le Duc d'Orléans. Il avoit été bâti pour M. de Bautru, & après sa mort il fut vendu à M. Colbert, qui le fit agrandir & orner : on y plaça la Bibliothéque du Roi. Enfin en 1720 M. le Duc d'Orléans, Régent, l'acheta pour y loger ses Ecuyers & y placer ses Ecuries.

Rue de Chantrelle. Ce n'est qu'une ruelle qui fait la continuation de la rue des Postes, & aboutit à celle du Fauxbourg Montmartre. On la confond souvent avec la rue des Postes, & quelquefois on les trouve indiquées toutes deux sous le même nom. Elles traversent des jardins potagers, & ne sont connues sur les Plans du

fiécle passé que sous le nom de *ruellettes aux marais des Porcherons*. Le nom de *Chantrelle* est altéré, il faut dire *Chante-Reine* ; & il paroît par les Censiers de Sainte-Opportune qu'elle s'appelle ainsi dans toute son étendue, c'est-à-dire, depuis la Chaussée d'Antin jusqu'à la rue du Fauxbourg Montmartre.

RUE DU GROS CHENET. Elle a un bout dans la rue de Cléri, l'autre dans celle du Sentier, qui en fait la continuation ; l'on voit même sur les anciens Plans, qu'elle n'est désignée que sous le nom de rue *du Sentier*. De Fer a jugé mal-à-propos devoir la placer sur son Plan de 1692 au bout de la rue Montorgueil, & mettre à sa place la rue Poissonnière. J'ignore où Valleyre a trouvé qu'elle s'appeloit rue *du gros Chêne* ; je ne l'ai point vu ailleurs désignée sous ce nom. Vers la fin du siécle passé, elle portoit le nom de rue *du gros Chenet* ; elle le devoit à l'enseigne d'une maison située au coin de la rue S. Roch.

RUE DE CLÉRI. La partie de cette rue qui est de ce Quartier, va de la rue Montmartre à celle des petits Carreaux. Valleyre dit que cette partie s'appelle aussi *Mouffetard* ; il s'est trompé, ce nom n'ayant été donné qu'à la partie qui va des petits Carreaux à la Porte S. Denys. Son nom vient de l'Hôtel de Cléri, qui s'y trouvoit situé, & qui aboutissoit sur les fossés, suivant une Déclaration rendue en 1540.

RUE DU COCQ. Elle commence rue S. Lazare ou des Porcherons, & aboutit à la campagne. Il est peu de Plans sur lesquels cette rue soit mar-

quée : on ne la connoissoit que sous le nom de *Chemin de Clichy*, où elle conduit. Elle doit celui qu'elle porte à une grande maison vis-à-vis de laquelle elle est située, & qu'on appelle *le Château le Cocq* ou *du Cocq*, & assez ordinairement *le Château des Porcherons*. Soit que cette maison ait été divisée en deux parties, ou qu'on y ait réuni la maison voisine, on voit aujourd'hui une porte au-dessus de laquelle sont les armes des le Cocq & l'inscription *Hôtel Cocq* 1320 : elle est murée ; au dessus est une Chapelle où l'on dit la Messe les Dimanches & les Fêtes, en-deçà est le Château des Porcherons.

RUE COQUENART. Elle a un bout dans la rue du Fauxbourg Montmartre, l'autre à l'extrémité de la rue Cadet, & est ainsi appelée du lieu où elle est située, qui est nommé *Coquemard* dans les Terriers de Sainte-Opportune, & *Coquenart* dans les Registres des Ensaisinements de S. Germain-l'Auxerrois. L'Abbé Lebeuf (*i*) l'appelle rue *Goguenard*; on la nommoit à la fin du siécle passé rue *Notre-Dame de Lorette*, à cause de la Chapelle qu'on y voit.

LA CHAPELLE DES PORCHERONS. Elle fut construite & dédiée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette, un peu avant le milieu du siécle dernier. Tous nos Historiens nous ont laissé ignorer le nom du fondateur & le temps de cette érection : je sais seulement que, le 13 Juillet 1646 (*k*), M. de Gondi, Archevêque de Paris,

---

(*i*) Tom. 1, p. 102.

(*k*) Reg. du Secrét. de l'Arch.

permit aux habitants des Porcherons, des Paroisses de S. Eustache & de Montmartre, d'y établir une Confrérie sous le titre de *Notre-Dame de Lorette*, dont la fête seroit célébrée le jour de la Nativité de la sainte Vierge. On voit par les Lettres que M. de Gondi fit expédier à cette occasion, que c'étoient ces mêmes habitants qui avoient demandé & obtenu la permission de faire construire cette Chapelle, pour y recevoir les Sacrements en cas de néceſſité, & autres aſſiſtances & consolations spirituelles. Comme elle a été bâtie dans le diſtrict de Montmartre, elle a été reconnue dès-lors & depuis pour une Aide ou Succursale de cette Paroiſſe.

Rue Colbert. Elle traverse de la rue Vivienne dans celle de Richelieu, & a été percée sur partie de l'emplacement du Palais Mazarin. Cette rue doit son nom à l'Hôtel Colbert, en face duquel elle a été ouverte vers le milieu du siécle paſſé.

Rue du Croissant. Elle va de la rue Montmartre à celle du Gros-Chenet, & doit à une enseigne ce nom, sous lequel elle étoit connue dès 1612.

Rue de la Croix Blanche. Elle commence à la rue S. Lazare ou des Porcherons, & aboutit à Montmartre. Dans deux Tables modernes des rues de Paris, on a confondu cette rue avec celle du même nom qui donne dans la vieille rue du Temple & dans le Marché du Cimetière S. Jean. Le Continuateur du *Traité de la Police* appelle celle-ci simplement rue *Blanche*.

RUE DE LA TOUR DES DAMES. Elle est parallèle à la précédente, & est ainsi nommée d'une tour & d'un moulin ruiné depuis quelques années, appartenant aux Dames de Montmartre. Le *Moulin aux Dames* est indiqué dans un Regis-tre des Ensaisinements de S. Germain-l'Auxerrois, en 1494.

RUE D'ENFER. Elle donne d'un bout dans la rue Cadet, de l'autre dans celle de sainte Anne ou Poissonnière. Si le bruit & les querelles que la joie & la débauche occasionnent aux Porcherons & à la Nouvelle-France, pouvoient entrer pour quelque chose dans la dénomination de cette rue, elle mériteroit à juste titre le nom qu'on lui a donné.

RUE NEUVE S. EUSTACHE. Elle a un bout dans la rue Montmartre, l'autre dans celle des Petits-Carreaux. Il paroît qu'elle a été formée sur l'emplacement du fossé de l'enceinte de Charles VI, & lorsqu'on eut repris en 1633 le projet d'une nouvelle fortification. Tous les Actes de l'Archevêché nous apprennent que, dans ce temps, on l'appeloit rue *S. Côme*, ou *du milieu du fossé* : dès l'an 1641, on la nomma rue *neuve S. Eustache*; je n'en ai pu découvrir la raison.

RUE DE LA FEUILLADE. Elle fait la continuation de la rue neuve des Petits-Champs, & aboutit à la Place des Victoires. On lui a donné ce nom pour perpétuer la mémoire de M. de la Feuillade, qui a fait élever à Louis le Grand le monument dont je vais parler. Avant cette

époque, cette rue étoit connue ſous le nom de *rue des Jardins* (*l*).

La Place des Victoires. Elle fut conſtruite en 1685, par les ordres de François Vicomte d'Aubuſſon, Duc de la Feüillade, Pair & Maréchal de France, Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes. Pénétré des bontés dont le Roi l'avoit honoré, M. le Duc de la Feüillade voulut rendre ſa reconnoiſſance publique, & en éterniſer le ſouvenir : il fit faire en marbre une ſtatue de Louis le Grand, qu'il ſe propoſoit de faire placer dans l'endroit de la Ville qui ſeroit jugé le plus convenable ; mais ce deſſein ne répondoit ni à la grandeur des bienfaits qu'il avoit reçus, ni à celle de ſa reconnoiſſance. Il acheta en 1684 l'Hôtel de la Ferté-Senecterre, vaſte & iſolé entre les rues neuve des Petits-Champs, (aujourd'hui la Vrillière) des Petits-Pères, du petit Repoſoir, & des Foſſés Montmartre, & il le fit abattre pour y conſtruire une Place publique d'une forme circulaire de 40 toiſes de diamètre. La Ville, toujours empreſſée de donner à ſes Rois des preuves de ſon zèle & de ſon amour, voulut partager avec le Duc de la Feuillade la gloire de cette entrepriſe ; elle acheta l'Hôtel d'Emeri, ſitué à côté de celui de la Ferté, & quelques maiſons & jardins contigus qui s'étendoient le long de la rue du petit Repoſoir & de celle des Vieux-Auguſtins, & traita avec le ſieur Predot, Architecte, pour la conſtruction de cette Place, par contrat du 12 Septembre 1685.

(*l*) Arch. de l'Archev.

Le 28 Mars de l'année suivante, le Maréchal de la Feuillade fit faire l'inauguration de la Statue pédestre de bronze doré que nous y voyons. Malgré la célérité avec laquelle on travailloit à cette Place, elle n'étoit pas encore finie en 1691. On voit par un Arrêt du Conseil du 27 Novembre de cette même année, que M. d'Aubusson, Archevêque d'Embrun, puis Évêque de Metz, frère du Maréchal qui étoit décédé le 19 Septembre précédent, se chargea d'acheter des créanciers de sa succession, & de céder à la Ville 83 toises de place en superficie, faisant partie de l'Hôtel de la Feuillade, pour achever cette Place, & la rendre, de ce côté, symmétrique à l'autre. Elle étoit alors décorée par quatre fanaux qui l'éclairoient pendant la nuit : par Arrêt du Conseil du 20 Avril 1699, il fut ordonné qu'ils ne seroient plus allumés; & par celui du 23 Octobre 1717, le Roi permit au Duc de la Feuillade de les faire démolir, & de disposer des matériaux, ce qui fut exécuté l'année suivante.

RUE FEYDEAU. Elle donne d'un bout dans la rue Montmartre, de l'autre dans celle de Richelieu. Il y a certainement erreur d'impression dans les *Tablettes Parisiennes*, où l'Auteur dit qu'elle s'appeloit, en 1460, rue *neuve des Fossés Montmartre* : il sait parfaitement qu'elle n'existoit pas encore 200 ans après cette date, qu'on l'appeloit en 1675 rue *des Fossés Montmartre*, & qu'on y ajouta pour-lors l'épithéte *neuve*, pour la distinguer de celle des Fossés Montmartre, qu'on nommoit simplement alors *la rue des Fossés*. La rue Feydeau ne portoit ce nom qu'à son extrémité du côté de la Porte Gaillon; mais elle s'étendoit sous

celui des Fossés jusqu'à la Porte Montmartre. Toute cette partie ayant été couverte des maisons & jardins de la rue neuve S. Augustin, on donna à celle qui a été conservée le nom de *Feydeau*, qu'elle avoit porté vers la fin du siécle passé, & qui est celui d'une Famille distinguée depuis long-temps, qui a fait honneur à la Magistrature, dont elle a rempli les premières places.

Rue S. Fiacre. Elle va de la rue des Jeux-neufs au Boulevard, & se ferme aujourd'hui à ses deux extrémités. Sauval (*m*) a confondu cette rue avec le cul-de-sac de même nom, situé rue S. Martin, qu'il appelle rue *du Figuier*. Gomboust, qu'il cite, n'a donné ce nom qu'à celle-ci, & on le retrouve encore sur les Plans de Bullet, Jouvin, de Fer & autres : de Lisle la nomme, sans aucune raison, rue *du Fumier*; la Caille l'indique sous le nom de rue *S. Fiacre* ou *du Figuier*. Elle conserve aujourd'hui le premier de ces noms, qu'elle portoit originairement ; car elle est ainsi indiquée dans de Chuyes, & même dans un Acte de 1630. (*n*) Cette rue doit son nom au Fief de S. Fiacre, sur lequel elle est située, & qui appartient à la grande Confrérie.

Rue de Gaillon. Elle commence à la rue des Petits-Champs, & aboutit à la rue neuve S. Augustin. J'ai déja parlé de cette rue à l'article de celle de S. Roch (*Quartier V*, *page* 35.) : j'ai observé qu'elle commençoit alors rue S. Honoré,

(*m*) Tom. 1, p. 135.

(*n*) Arch. de l'Archev.

Antoine reconnoissent que, le 10 Avril 1204, on leur donna un muid de grains à prendre sur *la Grange Batelière.*

Si l'Abbé Lebeuf a cru que le nom de Grange Bataillère pouvoit venir des joûtes ou exercices qui se faisoient au Pré-l'Evêque, je pense qu'il s'est trompé ; ce lieu, dit *les Joûtes*, en étoit bien éloigné : il étoit situé à l'endroit où est aujourd'hui la Place de Louis XV & partie du Cours, &, suivant plusieurs Actes, il ne contenoit qu'environ 30 arpents. La Grange Batelière en est éloignée de plus de 800 toises, & il n'y a guère d'apparence qu'elle eût tiré son nom d'un pré qui en étoit à une si grande distance, & que parce qu'on faisoit des joûtes ou exercices dans un pré voisin de la rivière, on eût donné la même dénomination à des terres labourables, dont les grains étoient portés à la Grange qui s'y trouvoit située. Il y a plus, c'est que cette maison de la Grange Batelière n'appartenoit plus à l'Evêque depuis long-temps. J'ai déja remarqué que tout ce vaste territoire avoit été donné au Chapitre de Ste Opportune ; l'Evêque n'en avoit plus que la suzeraineté. Ce fief étoit possédé, à la fin du XIVe siècle, par Gui Comte de Laval ; & j'ai lu un Acte du 11 Février 1424 (*s*), par lequel Jean de Malestroit, Evêque de Nantes & Chancelier de Bretagne, donna l'Hôtel, cour, grange, colombier, jardins, &c. de la Grange Batelière aux Couvent, Prieur & Religieux de S. Guillaume des Blancs-Manteaux. On voit par cet Acte, que cet Hôtel relevoit de l'Evêque de Paris, & que les terres

(*s*) Arch. des Blancs-Manteaux.

qui en dépendoient, contenoient 120 arpents. Je ne sais si cette donation eut son effet, ou si les Religieux Blancs-Manteaux jugèrent qu'il leur étoit plus avantageux de vendre la Grange Batelière, que de la garder; mais il est certain qu'en 1473 elle appartenoit à Jean de Bourbon, Comte de Vendôme.

A l'égard du nom de *Tudella*, sous lequel l'Abbé Lebeuf prétend que Louis le Débonnaire a désigné la Grange Batelière, j'avoue que j'ai quelque peine à l'y reconnoître : je conviens qu'il y a beaucoup d'analogie entre *Tudella* & *Tutela*; que ce dernier a été quelquefois employé pour *Septum*, qui signifie également un lieu environné de haies, & un parc, un clos, une enceinte de murailles : mais, en le prenant dans ce sens, pourquoi ce mot générique conviendroit-il plutôt à la Grange Batelière qu'à tout autre lieu de sûreté? Cette application du mot *Tutela* ne me paroît admissible, qu'autant que le Diplôme de Louis le Débonnaire indiqueroit le lieu où la Grange Batelière est située, ou un lieu voisin, & que c'est ce lieu qu'il désigne par le mot *Tudella*; mais les expressions même de ce Diplôme me paroissent renverser le systême de l'Abbé Lebeuf. Ce Prince confirme à l'Église de Paris tous les droits, priviléges & franchises que ses Prédécesseurs lui avoient accordés, & il ordonne que ses Officiers ne pourront exercer aucune autorité, ni percevoir aucuns droits « depuis le Chemin Royal du » côté de S. Germain, à prendre depuis S. Méry, » jusqu'au lieu vulgairement appelé *Tudella* dans » la rue S. Germain, ni dans les autres petites » rues qui conduisent à l'Eglise dudit S. Ger-

année. L'égout a été revêtu de murs & voûté; & la rue percée & alignée en conséquence.

RUE DES JEUX-NEUFS. Elle va de la rue Montmartre à celles du Gros-Chenet, du Sentier & de S. Roch. C'est abusivement sous le nom *des Jeûneurs* qu'elle est indiquée sur les Plans de Boisseau, de Gomboust, de Bullet, de Jouvin, de la Caille, & autres, dans de Chuyes & dans les Nomenclatures. Seroit-ce pour prouver qu'un vieux Plan donné par de Fer a été corrigé en 1764, qu'on a supprimé son nom, & donné à la rue dont il s'agit celui *des Déjeûneurs*? Le sort des Plagiaires & des Copistes est presque toujours d'ajouter des fautes à celles de l'original. Le véritable nom de cette rue est celui *des Jeux-neufs* : elle le doit à deux Jeux de Boules dont elle occupe la place. Il paroît par les Plans de Boisseau & de Joullain, que du côté de la rue Montmartre on la nommoit rue *S. Fiacre*. Je ne l'ai trouvée sous ce nom dans aucun Acte de l'Archevêché : on y voit qu'on la nommoit *des Jeu-neufs* dès 1643.

RUE JOQUELET. Elle traverse de la rue Montmartre dans celle de Notre-Dame des Victoires, & a pris son nom d'un Bourgeois de Paris, lequel y avoit sa maison : elle le portoit en 1622. Je ne vois pas qu'elle en ait changé.

RUE S. JOSEPH. Elle aboutit à la rue Montmartre & à celle du Gros-Chenet. Le premier nom qu'elle ait porté, & sous lequel elle est désignée sur tous les Plans publiés sous le régne de Louis XIV, est celui de rue *du Temps perdu*; elle étoit cependant connue sous celui de S. Joseph dès

dès 1646 : elle est ainsi désignée dans un contrat ensaisiné à l'Archevêché le 13 Juillet de cette année. De Chuyes l'indique sous les deux noms dans sa *Guide des Chemins* de 1647. Cette rue doit le nom qu'elle porte aujourd'hui, à une Chapelle dont je parlerai à l'article de la rue Montmartre. J'ignore l'étymologie du premier nom de cette rue : vient-il d'un cul-de-sac ou d'une enseigne ? l'imagination peut jouer facilement sur le mot, & sur la façon *de peindre la parole & de parler aux yeux.*

RUE S. LAZARE. Elle va de la Pologne à la rue du Fauxbourg Montmartre, & est plus ordinairement connue sous le nom de rue *des Porcherons* : on l'a ainsi désignée sur tous les Plans modernes, il en est même qui lui donnent ce nom, à commencer depuis l'égout. La Caille & Valleyre la nomment *rue des Porcherons* ou *d'Argenteuil*, parce qu'elle conduit à ce Bourg.

RUE DE LOUIS LE GRAND. Elle commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit au Boulevard. Sur les Plans manuscrits & gravés du siécle dernier, il paroît qu'il y avoit le long du Monastère des Capucines un chemin, aujourd'hui couvert en partie par les maisons de la rue de Louis le Grand. Un Arrêt du Conseil, du 22 Mars 1701, ordonna l'ouverture de cette rue; elle ne devoit s'étendre que depuis la rue neuve S. Augustin jusqu'à celle des Petits-Champs, mais elle fut prolongée jusqu'au Boulevard, en vertu d'un autre Arrêt du Conseil, du 3 Juillet 1703. On lui donna le nom du Monarque, à qui quarante années de succès & de victoires avoient

fait donner, par ses ennemis mêmes, le surnom de *Grand*; titre fastueux & juste, mais moins flatteur que celui de *Bien-aimé*, que la France a décerné à son auguste Successeur.

RUE DU MAIL. Elle aboutit dans la rue des Petits-Pères & dans la rue Montmartre. C'est mal-à-propos que de Chuyes, Valleyre, &c. appellent cette rue *du Maille* : elle doit son nom à un Mail ou Pale-mail sur lequel elle est construite, & qui régnoit depuis la Porte Montmartre jusqu'à celle de S. Honoré. J'ai déja parlé du Traité fait sous Louis XIII, pour la continuation des fortifications que Charles IX avoit fait commencer. C'est en vertu de ce Traité, arrêté au Conseil le 23 Novembre 1633, enregistré au Parlement le 5 Juillet de l'année suivante, que fut ouverte & bâtie cette rue, ainsi que celles de Cléri, neuve S. Eustache, neuve S. Augustin, Notre-Dame des Victoires, neuve des Petits-Champs, de Richelieu, Sainte-Anne, neuve S. Honoré, &c. Elle portoit le nom du Mail dès 1636.

RUE S. MARC. Elle traverse de la rue de Richelieu dans la rue Montmartre; c'étoit un chemin de communication entre les Fauxbourgs Montmartre & S. Honoré : il a été couvert de maisons vers le milieu du siécle passé, lorsqu'on prolongea les rues où il aboutit. Cette rue doit vraisemblablement son nom à une enseigne. Je n'y vois de remarquable que l'Hôtel de Luxembourg, bâti en 1704 pour M. Rivié, Secrétaire du Roi.

Rue des Martyrs. On a donné ce nom à la continuation de la rue du Fauxbourg Montmartre, depuis la Barrière jusqu'à Montmartre même. Une Chapelle appelée *du S. Martyre*, & l'opinion où l'on est que S. Denys & ses Compagnons y ont été décapités, lui ont fait donner ce nom, qui ne se trouve que sur un Plan moderne de Paris : sur tous les autres, elle est indiquée sous le nom de rue *des Porcherons*, ou identifiée avec la rue du Fauxbourg Montmartre.

Rue de Menars. Elle aboutit d'un côté dans la rue de Richelieu, de l'autre dans celle de Gramont. Ce n'étoit qu'un cul-de-sac qui portoit le même nom ; il le devoit à l'Hôtel de M. le Président de Menars, qui y est situé. Cet Hôtel a succédé à celui de Grancey & au Jardin de M. Thevenin, dont Sauval nous a donné une description assez ample. Ce cul-de-sac a été ouvert en 1767, pour communiquer à la rue qu'on a percée sur le terrein de l'Hôtel de Gramont.

Rue Montmartre. La partie de cette rue qui dépend de ce Quartier, ne commence qu'à la rue neuve S. Eustache, & aboutit au Boulevard. Elle doit son nom à la montagne où elle conduit ; mais celle-ci le doit-elle à un Temple de Mars ou de Mercure, ou au martyre de S. Denys & de ses Compagnons ? Mon dessein n'est pas de renouveler les disputes qui s'élevèrent dans le siécle passé entre les Savants les plus versés dans l'antiquité, au sujet de S. Denys, du temps de sa mission, & du lieu de son martyre. Les opinions furent discutées de part & d'autre

avec autant d'ardeur que de ſagacité : les unes étoient appuyées ſur des raiſonnements qui n'avoient pour fondement que des conjectures ſpécieuſes ; les autres ſur des monuments hiſtoriques qui, malgré leur antiquité, n'étoient pas à l'abri de la critique. Il faut avouer que, ſoit le malheur des temps, ou la négligence des Auteurs contemporains, les éclairciſſements qu'on nous a donnés, n'ont point abſolument diſſipé les ténébres & l'obſcurité dont ces différents faits hiſtoriques ont été enveloppés. Ainſi, pour ne pas m'écarter de mon objet, je me vois forcé de ne propoſer que des doutes, & de laiſſer à mes Lecteurs le ſoin d'apprécier la probabilité de mes conjectures.

Au nord de Paris eſt une montagne dont le nom primitif eſt incertain. Frédégaire (*x*), un de nos plus anciens Hiſtoriens, l'appelle *mons Mercomire*, *mons Mercori*, *mons Cori* ; Abbon (*y*) dans le Poëme qu'il nous a donné ſur le Siége de Paris par les Normands, la nomme en différents endroits, *mons Martis*, *Cacumina Martis*. A l'égard du mot *Cori*, le même Auteur (*z*) l'a employé pour ſignifier le vent de Nord-oueſt : peut-être Frédégaire l'a-t-il entendu dans ce ſens ; & ſes Copiſtes, qui ne comprenoient pas ce mot, l'ont rendu par celui de *mons Mercori* ou *mons Mercurii*. C'eſt de-là qu'eſt venue l'opinion de quelques-uns de nos Hiſtoriens (&), qui l'appellent le mont de Mercure & le mont de Mars ; ils prétendent

(*x*) Chron. Fredeg. cap. 55.
(*y*) Abbo, lib. 2, verſ. 196, 326 & 334.
(*z*) Ibid. 315.
(&) Valeſ. deff. de Baſil. cap. 2, part. 2. — Sauval, t. 1, p. 350.

même qu'il y avoit sur cette montagne deux Temples consacrés à ces fausses divinités, & qui sont remplacés aujourd'hui par les deux Eglises qu'on y a bâties. Hilduin, Abbé de Saint-Denys, qui écrivoit ses *Aréopagitiques* vers l'an 834, est, à ce que je crois, le premier qui se soit servi du nom de *mont des Martyrs*, au lieu de celui de *mont de Mercure* qu'il portoit, suivant son témoignage. C'est sur la foi de cet Historien qu'une tradition, qui s'est conservée jusqu'à nous, porte que ce fut sur cette montagne que S. Denys & ses Compagnons furent martyrisés.

Je ne dissimulerai pas que cette opinion, assez communément reçue, ne me paroît fondée que sur le seul témoignage d'Hilduin; que les Actes de S. Denys ne font aucune mention du lieu où ce Saint souffrit le martyre; que dans la *Vie de Sainte Géneviève*, écrite avant le milieu du VIe siécle, il est dit que ce fut *in vico Catoliacensi*; que dans une seconde *Vie* de la même Sainte, l'Auteur indique le lieu *à six milles de Paris*; qu'enfin dans toutes les deux, il est dit qu'ils y furent martyrisés & enterrés, *in sexto à Parisius milliario vitam finierunt.* L'Auteur des Actes de S. Denys, sans spécifier le lieu de leur sépulture, l'indique à la même distance, *in sexto ab Urbe memorata lapide.* Or cette distance ne peut convenir à Montmartre, & je crois que c'est l'endroit où a été bâtie la Ville de S. Denys, qu'il faut reconnoître dans le *Catalocum* ou *vicus Catalocensis*, dont parle l'Auteur anonyme que je viens de citer: ainsi on en pourroit conclure que la montagne appelée aujourd'hui *Montmartre*, n'a point été arrosée du sang de ces saints Martyrs. Mais, s'il m'est permis de hazarder ma pensée, j'avoue que l'auto-

rité seule de cet Auteur ne me paroît pas suffisante pour me convaincre, ni pour me porter à embrasser l'opinion de ceux qui en ont fait le fondement de leur systême. L'Auteur de la *Vie* de Ste Géneviève écrivoit plus de 250 ans après le martyre de S. Denys; il voyoit une Eglise bâtie sur son Tombeau, aussi célèbre par le concours des fidèles Parisiens & Etrangers, que par le nombre des miracles qui s'y opéroient; il pouvoit croire que le lieu de sa sépulture étoit celui de son martyre, mais il n'en avoit point de preuves. Cet Auteur est-il donc infaillible? son sentiment doit-il faire loi? mérite-t-il cette confiance qui subjugue tous les esprits? On m'objectera sans doute que telle étoit la tradition de son temps; mais, si cela est, elle a dû se perpétuer dans les siécles suivants; il l'a confirmée par ses écrits, il lui a même imprimé un certain caractère d'authenticité; pourquoi l'Auteur des Actes de S. Denys, qui n'a écrit que long-temps après lui, ne l'a-t-il pas adoptée? pourquoi un fait de cette nature, qui naturellement devoit être discuté & approfondi dans une Histoire dont il faisoit une partie considérable, a-t-il été passé sous silence? ignoroit-il cette tradition, lui qui convient lui-même que ce n'est que d'après elle qu'il écrit? L'Auteur de la *Vie* de Sainte Géneviève ne parle de S. Denys qu'accidentellement; mais celui qui a écrit les Actes de ce Saint, étoit un Religieux de l'Abbaye du même nom, qui naturellement devoit être mieux instruit, & qui a recherché & publié des faits long-temps ignorés, *quæ longo temporis fuerant obumbrata silentio*: cet Auteur mérite-t-il moins de confiance que celui de la *Vie* de Sainte Géneviève? Enfin, parce que S. Denys & ses

Compagnons ont été enterrés *in vico Catolocensi*, est-il donc indubitable qu'ils y ont souffert le martyre? On sait qu'il n'étoit point d'usage chez les Romains de faire mourir personne dans les Villes, on choisissoit des lieux voisins & élevés, afin que les criminels fussent exposés à la vue du peuple; & cela convient parfaitement à Montmartre : c'est-là que l'Auteur des *Gestes* de Dagobert (*a*) fixe, sans le nommer, le lieu du martyre de S. Denys & de ses Compagnons, *in prospectu ipsius Civitatis interemptos*. Le Religieux anonyme de S. Denys, qui nous a donné ces *Gestes* de Dagobert, & qui vivoit sous son régne, n'auroit-il pas fixé cette position de lieu à l'endroit où est située la Ville de S. Denys, si ce Saint y eût été martyrisé? les mots *in prospectu ipsius Civitatis*, excluent & détruisent absolument cette idée. On objecte que le mont Martre étoit trop éloigné de Paris : cette difficulté n'est pas juste, & tombe d'elle-même, sur-tout si l'on fait réflexion que le *Catalocum* en est encore plus éloigné des deux tiers. Le savant Bénédictin qui nous a donné l'*Histoire de l'Abbaye de S. Denys*, a senti la force de cette conséquence, aussi cherche-t-il à l'éluder. « Ne peut-il pas se faire, dit-il, que le Gou-
» verneur de Paris se soit trouvé alors dans quel-
» que maison de campagne, & qu'il y ait fait
» amener les Saints de la prison de Paris pour y
» subir le dernier interrogatoire & être exécutés
» au même lieu? Une semblable occasion fit que
» S. Cyprien souffrit le martyre à six milles de
» Carthage. »

(*a*) Gest. Dagob. cap. 3. Duch. t. 1, p. 574.

Je ne sais si pour réfuter ce sentiment, il ne suffit pas de le rapporter. Quelle preuve, ou plutôt quel indice de la maison du Gouverneur à *Catalocum*? mais, en le supposant, en admettant même que ce lieu, qui ne consistoit alors qu'en quelques maisons éparses & éloignées les unes des autres, eût été plus considérable, le Gouverneur pouvoit-il y tenir son Tribunal & y assembler le Prétoire? La condamnation des Martyrs ne se faisoit point sans des formalités & sans un appareil, qui ne pouvoient guère avoir lieu dans un petit Hameau situé à deux lieues de Paris. Les Romains, qui cherchoient à effrayer les Chrétiens par la rigueur & la multiplicité des supplices, n'auroient pas été chercher, à six milles de la Ville, un lieu où ni le peuple, ni eux, ne pouvoient en être les témoins; un lieu qui, par son éloignement & sa position, n'étoit pas *in prospectu Civitatis*.

L'exemple de S. Cyprien, allégué par Dom Félibien, ne feroit pas une preuve; ses Actes portent, à la vérité, qu'il fut conduit à *Sexte*, & qu'il y fut interrogé & condamné par le Proconsul; mais il paroît qu'il fut ramené & décapité près de Carthage. On pourroit dire la même chose de S. Denys, en supposant qu'on l'ait conduit à *Catalocum*. Le même Auteur observe plus judicieusement, que par le *vicus Catolocensis* on peut entendre le chemin qui y conduisoit, comme nous disons la rue & le Fauxbourg S. Denys, parce que c'est la voie la plus droite pour aller à cette petite Ville. Or cette interprétation, qui n'est point forcée, n'excluroit point l'opinion du martyre de S. Denys à Montmartre; elle pourroit même la fortifier, car cette montagne s'étendoit alors plus à

l'eſt qu'elle ne le fait aujourd'hui : ajoutons que, ſuivant la tradition, il y avoit deux Temples conſacrés à Mercure & à Mars, ou deux Idoles de ces fauſſes Divinités. Or les anciens Actes des Martyrs nous apprennent qu'on les conduiſoit aux Temples des Dieux du Paganiſme pour y ſacrifier, ou qu'on leur préſentoit les Idoles, & de l'encens pour le brûler en leur honneur. Cette coutume, ſi fréquemment atteſtée, ne permet-elle pas de penſer qu'on ne s'en ſera pas écarté pour S. Denys & ſes Compagnons, & qu'on aura puni par le glaive leur conſtance & leur fermeté, à la vue d'un peuple Payen qu'ils ſcandaliſoient, & en préſence des vains Simulacres qu'ils refuſoient de reconnoître & d'adorer ?

Je crois trouver encore une probabilité pour fixer à Montmartre le lieu du martyre de S. Denys, dans les Actes même qui en portent le nom. L'Auteur dit que les perſécuteurs de ce Saint & de ſes Compagnons ordonnèrent que leurs Corps fuſſent jetés dans les endroits les plus profonds de la rivière ; qu'une Dame Payenne, mais qui deſiroit de ſe rendre Chrétienne, ayant fait venir chez elle ceux qui devoient exécuter cet ordre, & les ayant invités à manger, chargea quelques domeſtiques d'enlever les Corps des Martyrs, qu'ils les emportèrent, & les enterrèrent dans un champ labouré, à ſix milles de la Ville. Si cette Dame eût demeuré au lieu où eſt bâtie la Ville de Saint-Denys, ſi S. Denys y eût ſouffert le martyre, ſi enfin le Préfet Feſcenninus ou le Gouverneur de Paris y euſſent réſidé, quelle apparence que quelques domeſtiques euſſent pu tromper la vigilance des Tribuns, des Centurions, & de leurs cohortes, qu'ils euſſent eu la facilité de cacher leur

pieux larcin sous leurs yeux & dans le lieu même qu'ils habitoient, & qu'ils n'en eussent pas été détournés par la juste crainte du supplice qui les attendoit, s'ils eussent été découverts ? Transférons la scène à Montmartre & près du chemin qui conduit à S. Denys, tout devient plausible ; l'exécution finie, les Chefs & les Soldats rentrent dans la Ville, il ne reste que ceux qui sont chargés de jeter les Corps des Martyrs dans la rivière; les Chrétiens en petit nombre, trop timides ou trop foibles pour s'y opposer, se contentent de verser des larmes, & de les mêler avec le sang de leur premier Apôtre ; une femme, digne d'être Chrétienne, *facere aliqua cogitans Domino placitura*, imagine les moyens de sauver les Corps de ces Saints de la barbarie de leurs persécuteurs, elle attire chez elle ceux qui en étoient chargés, les retient, les invite à manger, & profite de cet intervalle pour faire transporter & enterrer ces Corps à six milles de la Ville & dans un champ labouré, afin qu'on ne découvre aucun indice de l'endroit où ils sont déposés, & que les recherches que l'on pourroit faire fussent inutiles. Elle pouvoit savoir que l'usage des Chrétiens étoit d'enterrer les Martyrs au lieu même, ou près du lieu de leur supplice, & d'y entasser des pierres pour le reconnoître ; elle donne le change, & fait porter ces saintes dépouilles à deux lieues de la Ville, dans une terre nouvellement remuée, où elle présume qu'on n'ira pas les chercher. Au reste, si Hilduin est le premier qui ait avancé que S. Denys fut martyrisé à Montmartre, s'il est le premier qui ait changé le nom de *mons Martis* en celui de *mons Martyrum* qu'on trouve dans tous les monuments depuis Charles

le Chauve; si enfin j'ai paru préférer son opinion en écrivant *Montmartre* au lieu de *Montmarte*, ce n'est pas que j'aie la témérité de vouloir asservir mes Lecteurs à mon opinion; je sais qu'elle a été vivement attaquée par plusieurs Savants, je connois la supériorité de leurs lumières, & les bornes de mes foibles connoissances; mais je ne croirois pas remplir mon objet, si je ne proposois mes doutes, & les motifs sur lesquels ils sont fondés, en laissant à mes Lecteurs le droit, qui leur appartient, de les apprécier.

Dans la rue Montmartre, il y a deux cul-de-sacs; le premier, appelé *de S. Pierre*, doit ce nom à la rue S. Pierre, dont il est voisin. Le plus ancien nom que je lui connoisse est celui *des Masures*, qu'il portoit encore en 1622 (*b*). Vers ce temps, on le nomma cul-de-sac *de la rue neuve Montmartre*, & ensuite *des Marmouzets*: il est ainsi indiqué dans un Censier de 1663. La Caille & Piganiol le nomment *Gourtin* & *S. Pierre Gourtin*, & Valleyre *de l'Epée Royale*, mais mal-à-propos, ce nom n'ayant été donné qu'à celui dont je vais parler.

Le second est aujourd'hui fermé; on le nommoit *des Commissaires*. Il n'y a aucun de nos Plans du siécle dernier qui lui donne un nom particulier, on s'est contenté de l'indiquer: c'étoit cependant une rue nommée *de l'Arche*, parce qu'elle étoit ouverte sur le Fief de l'Arche, *aliàs* S. Mandé. Lorsqu'on eut coupé cette rue, la partie qui subsista fut nommée *cul-de-sac de l'Epée Royale*, comme on peut le voir dans de Chuyes: c'étoit le

(*b*) Arch. de l'Arche.

nom d'une enseigne en 1647 ; il le quitta pour prendre celui d'un particulier qui y demeuroit, appelé *Ragouleau.* Ce cul-de-sac est désigné sous ce nom dans un Censier de l'Archevêché de 1663; enfin on lui avoit donné celui *des Commissaires*, j'ignore à quelle occasion.

L'EGLISE DE S. JOSEPH. De Chuyes l'appelle *le petit S. Eustache.* C'est une Chapelle que quelques-uns de nos Historiens qualifient de Succursale de S. Eustache. Cette Paroisse avoit son Cimetière dans la rue du Bouloi ; le terrein, qui contenoit 292 toises, se trouvoit à la bienséance de M. le Chancelier Séguier : il engagea les Marguilliers de S. Eustache à s'en défaire en sa faveur. On voit par des Lettres de M. de Gondi, Archevêque de Paris, du 24 Août 1625, qu'il permit cette aliénation, à la charge d'acheter préalablement un lieu convenable pour y construire un autre Cimetière & une Chapelle dans le Fauxbourg Montmartre. On avoit accordé déja une semblable permission en 1560. D'autres Lettres du même Archevêque, du 14 Juillet 1640, nous apprennent que le même jour, la première pierre d'une Chapelle qui devoit être sous le titre & invocation de S. Joseph, fut bénite par le Curé de S. Eustache, à ce commis, & posée par M. le Chancelier Séguier, qui s'étoit obligé de la faire construire à ses frais. Le Cimetière de la rue du Bouloi fut transféré à côté de cette Chapelle : c'est-là que Molière & la Fontaine ont eu leur sépulture.

RUE DU FAUXBOURG MONTMARTRE. Elle va du Rempart à l'Abbaye de Montmartre, en

comprenant sous ce nom celle des Martyrs, dont j'ai parlé ci-dessus. Comme l'Eglise & l'Abbaye de Montmartre sont situées hors des Fauxbourgs de Paris, je me crois dispensé de m'étendre sur cet article ; je me contente d'observer qu'il y avoit sur cette montagne, à la fin du VII[e] siécle, ou au commencement du suivant, une Eglise sous le nom de S. Denys; on voit aussi qu'il y avoit une Chapelle, *Ædicula*, *parva Ecclesia*, sous le titre du saint Martyre, & non pas du saint Martyr Denys, comme l'a écrit M. Piganiol. Il y a grande apparence que la dévotion qui l'avoit fait ériger, avoit moins en vue S. Denys, que plusieurs autres Martyrs, dont les noms ne sont pas venus jusqu'à nous, mais dont les Reliques ont toujours été gardées à Montmartre, & s'y conservent encore. En 1096, ces deux Eglises furent données, avec quelques Terres qui en dépendoient, au Monastère de S. Martin-des-Champs; les Religieux les cédèrent, en 1133, au Roi Louis le Gros, en échange de S. Denys-de-la-Chartre; & l'année suivante, ce Prince & Alix de Savoie sa femme y fondèrent l'Abbaye de Bénédictines qui en jouit aujourd'hui. Le Couvent que nous voyons occupe la place de la Chapelle du saint Martyre, *de sancto Martyrio*; il avoit été érigé en Prieuré dépendant de l'Abbaye située sur le sommet de la montagne, mais depuis il y a été réuni. Les Religieuses ont fait bâtir des lieux réguliers & une Eglise, & ont laissé l'ancienne pour le service de la Paroisse.

Rue des Fossés Montmartre. Elle traverse de la rue Montmartre à la Place des Victoires. Avant la construction de cette Place, elle s'éten-

doit jusqu'à la rue des Petits-Champs, en face de l'Hôtel de la Vrillière, aujourd'hui de Toulouse. On l'appela d'abord rue *du Fossé*; elle étoit ainsi indiquée en 1623 : Gomboust la nomme rue *des Fossés*; cependant, dès 1647, elle portoit le même nom qu'aujourd'hui. Elle le doit au fossé qui étoit à la Porte Montmartre, & sur lequel elle a été bâtie.

Rue des Petits Pères. Elle aboutit d'un côté aux rues de la Vrillière & de la Feuillade, de l'autre au coin de la rue Vuide-gousset : c'est une continuation de l'ancien Mail & de la rue qui en porte le nom, dont j'ai parlé plus haut. On la nomme *des Petits Pères*, à cause de l'Eglise & du Couvent des Religieux dont je vais parler, à qui le vulgaire donne encore ce nom.

Les Augustins Réformés. Il n'est point d'Ordre Monastique qui n'ait perdu quelque partie de sa première ferveur, mais il n'en est point non plus dans lequel Dieu n'ait suscité quelque sujet propre à la ranimer; on trouve dans chacun d'eux de ces hommes apostoliques, pénétrés de la sainteté de leur état, occupés à en remplir les devoirs, animés du desir de faire revivre les vertus des premiers Chrétiens, en les prêchant par leurs exemples : tel fut le Père *Thomas de Jésus*, Augustin Portugais, d'une Famille illustre par ses dignités & par ses services. Les Historiens de Paris & leurs Copistes disent qu'il fut le premier auteur de la réforme : ils en placent l'époque en 1565, & Lemaire en 1574. On voit dans un abrégé de la Vie de ce saint Religieux, qui est à la tête du Livre *des Souffrances de Jésus-Christ*, qu'il

a composé, « que son zèle pour la rigueur de » l'observance lui fit entreprendre une réforme, » mais qu'il trouva de si grands obstacles dans » l'exécution, qu'il fut *obligé d'abandonner son en-* » *treprise.* » Il ne paroît pas en effet que son zèle les ait surmontés, ni que sa captivité en Afrique lui ait permis de remplir cet objet; ce ne fut que cinq ou six ans après sa mort, arrivée en 1582, que le projet de la Réforme fut renouvelé, & accepté par le Chapitre général tenu à Tolède le 30 Novembre 1588: le Père Louis de Léon, premier Définiteur, en rédigea les Constitutions, qui n'étoient que les anciennes Observances, & elles furent approuvées par le Pape Sixte V. Cette Réforme, reçue sous le nom d'*Augustins déchaussés*, fit des progrès rapides en Espagne & en Italie. Elle étoit soumise à la jurisdiction du Provincial de Castille; mais comme les Augustins non-réformés se croyoient en droit de l'exercer, le Pape Clément VIII, par sa Bulle du 11 Février 1602, érigea les Couvents réformés en Province, avec faculté d'élire un Provincial & des Prieurs. Cette Réforme est composée de six Congrégations gouvernées chacune par un Vicaire-Général, sous la jurisdiction, visite & correction du Général de l'Ordre. Les Pères François Amet & Mathieu de Sainte-Françoise, Augustins François, se rendirent à Rome, & l'embrassèrent. En 1594, Guillaume d'Avançon, Archevêque d'Embrun, & alors Ambassadeur du Roi auprès du Souverain Pontife, proposa un semblable établissement en France, & offrit à cet effet le Prieuré de Villars-Benoît, dont il étoit Prieur Commendataire; ce qui fut agréé de Clément VIII par un Bref du 23 Novembre 1595. Toutes les formalités nécessaires

étant remplies, les Pères Amet & de Sainte-Françoise revinrent en France, & s'établirent à Villars-Benoît vers la fin de Juillet 1596. Les deux Puissances concoururent, en 1600, à étendre & à favoriser cette Réforme. Henri IV leur accorda, le 26 Juin 1607, des Lettres-Patentes par lesquelles il approuve leur établissement à Villars-Benoît, & leur permet d'en former d'autres dans son Royaume. Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, qui étoit revenue à Paris en 1605, ne contribua pas peu à ses progrès. Elle s'étoit mise sous la direction du P. Amet, son Prédicateur ordinaire; & soit de son propre mouvement, ou par les conseils de ce saint Religieux, elle jeta les yeux sur sa Communauté pour accomplir un vœu qu'elle avoit fait, dans un danger pressant, à Usson en Auvergne, à l'instar de celui que fit Jacob (*c*) en pareille occasion. Elle résolut de faire bâtir un Couvent, une Eglise sous le nom de la sainte Trinité, & une Chapelle dite *des Louanges*, où quatorze Religieux chanteroient celles de Dieu nuit & jour & sans discontinuation. Elle choisit à cet effet un terrein qu'avoient précédemment occupé les Frères de la Charité, & une partie du petit Pré aux Clercs, contenant six arpents, qu'elle avoit pris à cens & rente de l'Université, & qui formoient en partie cet espace que nous voyons environné du Quai Malaquest & des rues des Petits Augustins, Jacob & des Saints Pères, qu'elle avoit d'abord destiné pour faire les jardins de son Hôtel situé dans la rue de Seine. Elle céda cet emplacement

(*c*) Genèse, chap. 28, vers. 20 & suiv.

aux

aux Auguſtins réformés Deſchaux, avec 6 mille livres de rente, aux charges & conditions portées par le contrat de fondation, en date du 26 Septembre 1609, approuvé par le Pape *, & confirmé par les Lettres-Patentes du Roi données le 20 Mars 1610. Ces actes ne ſont que la confirmation ſolemnelle des engagements que cette Princeſſe avoit pris précédemment avec eux, car ils logeoient dans ſon Palais; & dès le 21 Mars 1608 la première pierre de la Chapelle des Louanges, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, avoit été poſée. Du Breul (*d*) & Lemaire ont rapporté l'inſcription qu'on y mit, & qui contient en abrégé l'objet de la fondation. Tant de précautions priſes pour en aſſurer la durée, sembloient devoir la rendre inébranlable; cependant, par un de ces événements que la prudence humaine ne peut prévoir, & que la juſtice ni les réclamations des Auguſtins Déchauſſés ne purent empêcher, ils furent obligés de ſe retirer le 29 Décembre 1612, & de céder leur Couvent aux Auguſtins réformés de la Province de Bourges, que cette Reine leur ſubſtitua par contrat du 12 Avril 1613, comme je le dirai à l'article des Petits Auguſtins.

Je ne trouve pas que les Auguſtins Déchauſſés ſoient alors reſtés à Paris; mais ils y revinrent quelques années après, & y formèrent un établiſſement plus ſolide. Nos Hiſtoriens varient ſur cette époque; l'Abbé Lebeuf & l'Auteur des *Tablettes Pariſiennes* la placent en 1623, Sauval en 1625, & les Hiſtoriens de Paris en 1629. Il eſt aiſé de voir que ces dates ne conviennent

* Bref du 1 Juill. 1610.

(*d*) Du Breul, pag. 764. Lemaire, t. 1, p. 341.

ni à leur premier établissement à Paris en 1608, ni à ceux qu'ils ont eus depuis, soit à Paris ou aux environs. Sauval s'est encore trompé en disant qu'ils avoient été auparavant établis au milieu de la forêt de S. Germain-en-Laie, puisque le Roi ne leur donna la Chapelle des Loges qu'en 1626, que la Reine Anne d'Autriche ne leur fit bâtir l'Eglise qu'en 1644, & qu'enfin elle ne s'en déclara la Fondatrice que par ses Lettres-Patentes du mois de Février 1648. Ainsi c'est sans fondement que l'Abbé Lebeuf (*e*) place au même endroit, des Hermites de S. Augustin dans l'avant-dernier siécle. Dans la vérité, les Augustins Déchaussés revinrent à Paris au mois de Juillet 1619 *, & obtinrent, le 19 Juin 1620, de M. de Gondi, la permission d'établir un Couvent de leur Réforme : ils se placèrent hors de la Porte Montmartre, près de l'endroit où est située aujourd'hui l'Eglise de S. Joseph. Leur Communauté s'étant augmentée, & le terrein qu'ils occupoient n'étant par conséquent ni assez vaste, ni assez sain, ils en acquirent un autre en 1628, joignant le Mail, qui contenoit près de 8 arpents. Le Roi voulut bien se déclarer Fondateur de ce Couvent, & lui donner les privilèges dont jouissent les Maisons auxquelles cet honneur a été accordé : le 9 Décembre 1629 Sa Majesté descendit dans les fondements, & posa la première pierre de l'Eglise ; elle ordonna qu'on la construisît sous le titre & invocation de Notre-Dame des Victoires, en reconnoissance de toutes celles qu'elle avoit remportées par son intercession,

(*e*) Tom. 7, p. 130.

* Ils firent enregistrer, le 17 Septembre suivant, les Lettres-Patentes que Louis XIII leur avoit accordées en 1613.

& spécialement de celle qui lui avoit soumis la Ville de la Rochelle l'année précédente. Cette Eglise, située où est aujourd'hui la Sacristie, étoit trop petite pour un Quartier qui se peuploit tous les jours; on en commença une autre en 1656: elle fut bénite le 20 Décembre de l'année suivante; mais, faute de moyens, elle ne put être entiérement achevée. On entreprit en 1737 de la continuer; M. le Blanc, Evêque de Joppé, qui avoit été Religieux Augustin, posa la première pierre de ces nouveaux ouvrages le 23 Août de la même année, & consacra cette Eglise le 13 Novembre 1740. M. Piganiol (f) s'est étendu fort au long dans la description qu'il a donnée de cette Maison; il a même fait connoître par une Notice les principaux Religieux qu'elle a produits, & qui se sont distingués; il a observé que les différentes Congrégations de cet Ordre n'étoient point uniformes dans leur habillement ni dans le chant; que Benoît XIII, par son Bref du 27 Janvier 1726, enregistré au Parlement le 27 Juillet de la même année, ordonna qu'ils se conformeroient au chant Grégorien, qu'ils porteroient un capuce rond, & se feroient raser la barbe. Son nouvel Editeur auroit dû ajouter que, par un autre Bref de Benoît XIV, du 1 Février 1746, approuvé par des Lettres-Patentes du Roi données le 7 Avril suivant, & enregistrées le 7 Mai, ils ont obtenu la permission de porter la chaussure comme les autres Religieux Augustins, & qu'ils sont soumis à un Vicaire-Général, élu par le Chapitre général de cette Congrégation.

RUE S. PIERRE. Elle aboutit d'un côté dans la rue Montmartre, de l'autre dans celle de Notre-

(f) Tom. 3, p. 75 & suiv.

Dame des Victoires. Il paroît qu'elle a été ouverte sur un terrein que les Titres du XVIe siécle appellent *le Clos Gautier*, autrement *des Masures*, & *le petit Chemin herbu*. On la nommoit en 1603, rue *Pénécher*, à cause de Pierre Pénécher, qui y demeuroit. Le même Censier de l'Archevêché qui me fournit cette note, marque qu'il y avoit alors dans cette rue une maison où pendoit pour enseigne l'image S. Pierre, qui lui en a fait depuis donner le nom. Le premier avoit été altéré, on l'appeloit rue *Péniche*, & puis, en 1666, rue *Péniche dite de S. Pierre*. Ainsi Sauval (g) & ceux qui l'ont copié se sont trompés, en l'appelant rue *Perriche*.

Rue des Postes. J'ai déja observé que l'on confondoit cette rue avec celle de Chantereine, que celle-ci régnoit depuis la Chaussée d'Antin jusqu'à la rue du Fauxbourg Montmartre ; ainsi l'on ne doit admettre sous ce nom que la partie qui va de la rue Chantereine dans celle de Saint-Lazare ou des Porcherons, vis-à-vis la rue S. Georges. Elle doit son nom à des postes de Commis établis par les Fermiers-Généraux pour empêcher qu'on ne fasse la contrebande, ou qu'on ne les frustre des droits qui leur sont attribués sur les marchandises qui entrent dans Paris. J'ai aussi observé que cette rue & celle qui est au bout, ne sont désignées sur la plupart des Plans que sous le nom de *ruellettes aux marais des Porcherons*. M. du Brillet, qui a continué le *Traité de la Police* du Commissaire Lamarre, l'appelle *ruelle des Postes* ou *de la Planchette* : je ne l'ai pas trouvé ailleurs désignée sous ce nom.

(g) Tom. 1, p. 157.

Rue de Provence. Nos Magiſtrats Municipaux, toujours également occupés de ce qui peut contribuer à l'utilité des Citoyens & à la décoration de la Ville, ont cru remplir cet objet, en décidant de faire couvrir l'égout, & de faciliter une nouvelle communication commode & agréable, entre les Fauxbourgs Montmartre & de Richelieu. La rue qui ſera formée en cet endroit portera le nom *de Provence*, & procurera une iſſue à la rue *d'Artois*. La Ville ne pouvoit leur donner des noms plus chers à la Nation, ni plus propres à perpétuer le ſouvenir de notre reſpect & de notre amour.

Rue de Richelieu. La partie de cette rue ſituée dans ce Quartier, commence à la rue neuve des Petits-Champs, & finit au Boulevard. J'ai obſervé, en parlant de l'autre partie de cette rue, qu'on l'avoit d'abord nommée rue *Royale*, qu'elle prit le nom du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait percer, & qu'elle ſe terminoit à une Porte du même nom, ſituée près la rue Feydeau, qu'on démolit en 1701. Le Roi, par Arrêt de ſon Conſeil du 18 Octobre 1704, ordonna qu'elle fût prolongée juſqu'à la Grange-Batelière. Cette rue eſt remarquable par pluſieurs Hôtels, tels que ceux de Louvois, de Menars, de Choiſeul, &c. mais principalement par celui dont je vais parler.

La Bibliothéque du Roi. Les Sciences & les Arts que l'Empereur Charlemagne avoit appelés en France, n'y firent pas des progrès auſſi rapides qu'on avoit lieu de l'eſpérer ; ils ſemblèrent renaître & s'éclipſer tour-à-tour dans les ſiécles ſuivants, avec les Savants qui les profeſſoient. Les guerres inteſtines & étrangères, le goût des Croiſades, l'avidité des Seigneurs, uni-

quement occupés du ſoin d'agrandir leurs domaines, & de conſerver ceux qu'ils avoient uſurpés; le génie même des François, vif, léger, & naturellement plus porté à la galanterie & à l'exercice des armes, qu'à l'étude & à la méditation, furent ſans doute la cauſe de la décadence des Lettres, & de la léthargie dans laquelle les Sciences parurent plongées pendant trois ſiécles. On ſe tromperoit cependant, ſi l'on s'imaginoit qu'elles fuſſent abſolument négligées. Chaque Cathédrale avoit ſes Ecoles, les Monaſtères avoient auſſi les leurs; mais à quoi ſe réduiſoient les Leçons que l'on donnoit alors aux Clercs, qui étoient les ſeuls qui s'adonnaſſent à l'étude? quelques principes de Grammaire, de Dialectique, de Théologie & de Muſique faiſoient toute la ſcience des Profeſſeurs: on ne liſoit point ſans permiſſion les Ouvrages des Grecs ni ceux des Romains, on les regardoit comme auſſi profanes que leurs Auteurs; des Copies de la Bible, quelques Traités des Pères de l'Egliſe, des Canons, des Miſſels & des Livres liturgiques & de plain-chant, formoient dans ces temps-là toutes les Bibliothéques: on peut juger qu'elles n'étoient pas conſidérables, & que les Eccléſiaſtiques n'étoient pas de *grands Clercs.* La Bibliothéque de nos Rois ne conſiſtoit alors que dans les Livres néceſſaires à leur uſage particulier; ils en diſpoſoient à leur gré. S. Louis légua la ſienne aux Jacobins & aux Cordeliers de Paris, à l'Abbaye de Royaumont, & aux Jacobins de Compiégne. Quoique Sauval (*h*) ait dit que le Roi Charles V *tira du Palais Royal tous les Livres que lui & ſes prédéceſſeurs avoient amaſſés avec non moins*

(*h*) Tom. 1, p. 15.

de dépense que de curiosité, on peut cependant avancer avec confiance que cette Collection n'étoit pas nombreuse. Le *Mémoire historique sur la Bibliothéque du Roi*, imprimé à la tête du premier Volume du Catalogue des Livres qui la composent aujourd'hui, nous apprend que le Roi Jean n'avoit que six Volumes de Sciences ou d'Histoire, & trois ou quatre de dévotion. Charles V doit être regardé comme le fondateur de la Bibliothéque Royale : ce Prince aimoit les Lettres & les Savans ; la protection qu'il leur accordoit, en augmenta le nombre, & multiplia les Ouvrages ; on s'empressoit de toutes parts à lui en offrir, & il faisoit copier tous ceux qu'il jugeoit les plus utiles. Cette Collection immense pour le temps, fut placée dans une tour du Louvre, qu'on nomma la *Tour de la Librairie* ; elle en occupoit les trois étages : l'Inventaire que Gillet Mallet en fit en 1373, nous apprend que cette Bibliothéque étoit composée de 910 Volumes.

Les malheurs du régne de Charles VI influèrent sur sa Bibliothéque. Les Anglois, appelés à Paris par Isabeau de Bavière, s'étoient rendus les maîtres de cette Capitale ; le Duc de Bethford, qui prenoit le titre de Régent du Royaume, acheta cette Bibliothéque 1200 liv. & la fit transporter en Angleterre.

Louis XI répara ce malheur en partie. Quelques Livres rapportés de Naples par Charles VIII, furent tout le fruit qu'il retira, en 1495, de la conquête qu'il avoit faite de ce Royaume. On peut voir dans le *Mémoire* que j'ai cité, les accroissements successifs de cette Bibliothéque qu'on avoit mise à Blois, & qui ne contenoit encore, en 1544, que 1890 Volumes, lorsque François I

s'incorpora à celle qu'il avoit commencé de former à Fontainebleau : son régne fut celui des Sciences, des Belles Lettres & des Arts. L'Imprimerie, comme je le dirai ailleurs, sortoit à peine de son enfance ; cependant elle avoit déja fait des progrès rapides. Il n'y avoit alors que des Manuscrits dans la Bibliothéque : en 1556, Henri II ordonna aux Libraires qui faisoient imprimer, de fournir un exemplaire, en vélin & relié, de chaque Livre dont on leur accordoit le privilége. Cette utile & sage précaution avoit été imaginée par Raoul Spifame, Avocat ; il en donna l'idée dans un Livre singulier qu'il publia en 1566, sous ce titre : *Dicæarchiæ Henrici Regis Christianissimi Progymnasmata :* Ouvrage qui prouve que les productions de l'imagination la plus déréglée ne sont pas toujours destituées de lumières & de raison *. Tous ces Livres étoient portés à Fontainebleau. Catherine de Médicis, peu scrupuleuse sur les moyens de satisfaire ses desirs, prit un prétexte plus spécieux que réel pour s'approprier la Bibliothéque que le Maréchal Strozzi avoit achetée après la mort du Cardinal Ridolfi, neveu du Pape Léon X : elle la regardoit comme un démembrement de la Bibliothéque des Médicis, sur laquelle elle croyoit avoir des prétentions fondées.

Henri IV avoit ordonné, par ses Lettres du 14 Juin 1594, que la Bibliothéque de Fontainebleau seroit transportée à Paris : cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de Mai 1599 : on y joignit celle de Catherine de Médicis, & on la plaça dans des Salles du Collége de Clermont, alors vaçant. Les Jésuites ayant été rappelés en

* Voyez l'Analyse de cet Ouvrage, par M. Secousse. *Hist. de l'Acad. Roy. des Inscript. & Belles-Lettres*, t. 23, p. 276.

1604, la Bibliothéque fut transférée dans le Couvent des Cordeliers, & quelques années après, rue de la Harpe, dans une maison dépendante de ce Couvent, près de S. Côme.

Malgré les augmentations qu'on y fit sous Louis XIII, on peut dire qu'elle n'égaloit pas celles de quelques particuliers de nos jours; on en peut juger par l'état où elle se trouvoit en 1661. Suivant le *Mémoire historique* cité ci-dessus, Louis XIV y avoit joint plus de 9000 Volumes imprimés & 200 Manuscrits, légués par MM. Dupuy, 1923 Volumes manuscrits du Comte de Béthune, &c. cependant la Bibliothéque ne contenoit pour-lors que 6088 Manuscrits & 10658 imprimés. Les différentes acquisitions faites sous son régne furent si considérables, qu'à sa mort on comptoit dans cette Bibliothéque plus de 70000 Volumes. Quel doit donc être aujourd'hui notre étonnement, & jusqu'où ne devons-nous pas porter notre amour & notre reconnoissance pour son auguste Successeur, qui l'a plus enrichie lui seul que tous ses prédécesseurs, puisque le nombre des Volumes qui la composent maintenant, monte à plus de 200000.

Les augmentations successives faites à la Bibliothéque du Roi, ne permettoient plus de la laisser rue de la Harpe; on lui destinoit une place au Louvre, que Louis XIV faisoit continuer: en attendant, on la transféra rue Vivienne, à l'Hôtel de M. Colbert, où elle est restée jusqu'en 1721. J'ai déja observé que le Palais du Cardinal Mazarin avoit été divisé en deux parties, & que celle qui régne le long de la rue de Richelieu avoit pris le nom d'Hôtel de Nevers; il fut acquis pendant la Régence, & l'on y plaça la Banque. Le succès funeste qu'elle a eu, ayant obligé

de la supprimer, on choisit cet Hôtel pour y placer la Bibliothéque du Roi. Elle est devenue si nombreuse par les soins continuels que Sa Majesté a pris pour l'augmenter, que les bâtiments suffisent à peine aujourd'hui pour la contenir.

Indépendamment des Livres & des Manuscrits, il y a encore des Cabinets où l'on conserve les Médailles, les Antiquités & les Estampes. Celui des Médailles étoit connu dès le régne de Charles IX : il fut augmenté par ses successeurs, & enrichi par le don que J. B. Gaston Duc d'Orléans, oncle du feu Roi, lui fit du sien en 1660. L'endroit où ce trésor étoit conservé au Louvre, se nommoit *le Cabinet des Médailles & Antiques*. Sa Majesté, pour en faciliter la connoissance au Public, permit en 1667 qu'il fût transféré, & uni à la Bibliothéque.

Le Cabinet des Estampes fut formé dans le même temps, par l'acquisition que le Roi fit de l'immense Collection d'Estampes que l'Abbé de Marolles avoit ramassées, & qui furent reliées en 224 grands Volumes ; on y joignit, en 1670, les Planches des différentes Estampes que Sa Majesté avoit fait graver d'après les Tableaux ou les Dessins des meilleurs Maîtres. Ce Cabinet a été successivement enrichi de ce qui a paru de meilleur en ce genre.

Je ne dois pas omettre que cette Bibliothéque est située à la même place qu'occupoit autrefois celle du Cardinal Mazarin, & qu'elle s'augmente tous les jours par la sage précaution qui s'observe depuis plus de 150 ans, d'y mettre tous les Livres qui s'impriment en France : ce fut Louis XIII qui, par ses Lettres-Patentes du mois d'Août 1617, ordonna qu'il ne seroit expédié aucun Privilége pour l'impression d'un Livre, qu'à la charge d'en mettre

trois exemplaires dans sa Bibliothéque publique. Tout le monde sait avec quelle politesse on y est reçu les Mardis & Vendredis qu'elle est ouverte au Public, & que les Savants à qui la garde en est confiée, se font, tous les jours indistinctement, un plaisir de faciliter les recherches que les Auteurs y font, & de les encourager, en les aidant de leurs conseils & de leurs lumières.

RUE S. ROCH. Elle fait la continuation de celle des Jeux-neufs, & va de la rue du Gros-Chenet à la rue Poissonnière. Cette rue est indiquée sous ce nom dans de Chuyes. Sauval a induit en erreur l'Auteur des *Tablettes Parisiennes*, en disant qu'elle s'appelle rue du Gros-Chenet : il s'est d'autant plus trompé, qu'elle n'étoit pas ouverte alors.

RUE DE ROCHECHOUART. Elle fait la continuation de la rue Cadet, & aboutit au Chemin de Clignancourt. On ne la trouve désignée sous aucun nom avant le Plan publié par l'Abbé de la Grive en 1756. Elle doit sans doute le sien à Marguerite de Rochechouart de Montpipeau, Abbesse de Montmartre, morte en 1727.

RUE ROYALE. Ce n'est qu'un chemin aux Porcherons, qui va de la rue de la Croix Blanche à Montmartre.

RUE DU SENTIER. Elle fait la continuation de celle du Gros-Chenet, & aboutit au Boulevard. De Chuyes n'en fait qu'une, de ce nom, depuis la rue de Cléri : on la trouve aussi désignée dans toute cette étendue sous le seul nom du Gros-Chenet. Je ne sais si au bout de cette rue & en retour le long du Boulevard, il y avoit un Chantier ; mais on trouve sur plusieurs Plans ce retour sous le nom de rue *du Chantier*. Comme elle n'e-

xiste plus, de même que la rue *des Remparts*, on ne devroit point les retrouver sur les Plans de M. l'Abbé de la Grive & de M. Robert : ce dernier écrit rue *Centière*, & Valleyre *Centier* ou *Chantier*; je n'ai point trouvé qu'elle ait porté ces noms. Elle doit le sien au sentier sur lequel on l'a bâtie.

RUE DES FILLES S. THOMAS. Elle commence à la rue Notre-Dame des Victoires, & finit à celle de Richelieu, vis-à-vis la rue neuve S. Augustin, dont elle fait la continuation & dont elle portoit le nom, comme je l'ai dit ci-dessus. Cette rue a été ouverte partie sur le terrein des Augustins, partie sur celui des Religieuses dont je vais parler.

LES FILLES S. THOMAS. Ce sont des Religieuses de l'Ordre de S. Dominique. Dame Anne de Caumont, épouse de François d'Orléans-Longueville, Comte de Saint-Pol & Duc de Fronsac, obtint du Cardinal Barberin, Légat d'Urbain VIII, une Bulle, en date du 5 Octobre 1625, qui lui permettoit de fonder à Paris, ou dans les Fauxbourgs, un Monastère de Religieuses de l'Ordre des Frères Prêcheurs réformés, sous l'invocation de Ste Catherine de Sienne. Elle requit en conséquence le consentement des Archevêques de Paris & de Toulouse, d'où elle fit venir la Mère Marguerite de Jésus, & six autres Religieuses du même Ordre. Sauval (*i*) a fait une infinité de fautes en traitant cet article. Elles arrivèrent le 27 Novembre 1626. On les plaça d'abord à l'Hôtel de Bonnair, rue neuve Ste Géneviève; & M. l'Archevêque ayant donné son consentement le 6 Mars 1627, elles y furent installées le même

(*i*) Tom. 1, p. 707.

jour, mais ſeulement *en attendant un autre lieu plus propre & plus convenable* (k). Elles y demeurèrent juſqu'en 1632, qu'elles s'établirent vieille rue du Temple, & non pas rue d'Orléans, ni en 1634, comme l'ont dit Sauval, M. de la Barre, &c. elles y reſtèrent juſqu'au 7 Mars 1642, qu'elles vinrent occuper le Monaſtère où elles ſont à préſent. C'eſt ſans doute à ces tranſmigrations qu'il faut attribuer la différence des époques marquées par nos Hiſtoriens. M. Robert fixe cet établiſſement en 1626, temps auquel ces Religieuſes partirent de Toulouſe, quoiqu'elles n'aient été établies que l'année ſuivante; Sauval, l'Abbé Lebeuf, la Caille, MM. la Barre & Piganiol ne les placent au bout de la rue Vivienne qu'en 1652, quoique Boiſſeau ſur ſon Plan publié en 1641, & de Chuyes dans ſa *Guide de Paris*, imprimée en 1647, les indiquent dans cette rue; D. Félibien (l), que l'Auteur du *Calendrier hiſtorique* a copié à ſon ordinaire, parle de leur établiſſement au Marais, & ajoute qu'il y a un autre Monaſtère du même Ordre & du même nom dans la rue Vivienne, ce qui en ſuppoſeroit deux; mais ce que j'ai dit ci-deſſus, prouve qu'il n'y en a qu'un, & que c'eſt le même que celui dont je parle. Ces Religieuſes ont pris le nom de S. Thomas, l'un des plus grands Théologiens, & qui a fait tant d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, parce qu'elles entrèrent dans cette Maiſon le jour que l'Egliſe célèbre la fête de ce ſaint Docteur. Si nos Indicateurs les placent rue Vivienne, c'eſt parce que cette rue ſe prolongeoit alors juſqu'aux murs de la Ville. (*Voyez* Rue Vivienne.)

(k) Sauval, t. 3, p. 171.

(l) Hiſt. de Par. t. 2, p. 1357. — Cal. hiſt. p. 286.

Rue Notre-Dame des Victoires. Elle fait la continuation de la rue des Petits Pères, & va, par un retour d'équerre, aboutir dans la rue Montmartre. Ce nom lui vient de l'Eglise des Augustins, qui, comme je l'ai dit, est sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires. Au commencement du siécle passé, cet endroit s'appeloit *le Chemin herbu*; on le trouve ensuite sous le nom de rue *des Victoires*, & en 1647 *des Pères Augustins Déchaussés*, autrement *Notre-Dame des Victoires*. Il y avoit en 1575 & 1603, suivant les Censiers de l'Evêché, une ruelle dite *de Montfort*, qui donnoit dans ce Chemin herbu; je ne la retrouve plus. Il n'en est pas de même d'une autre, nommée ruelle *Percée*, autrement dite *des Marais*, dont ces Censiers font mention en 1640 & 1644; je crois la reconnoître dans la partie de cette rue-ci, qui fait un retour dans la rue Montmartre.

Rue Vivienne. Elle traverse de la rue des Petits-Champs dans celle des Filles S. Thomas, & doit ce nom à la Famille, fort connue, de M. Vivien; aussi n'est-elle indiquée que sous le nom de *Vivien* sur les Plans de Gomboust & de Bullet. On peut voir dans Sauval (*m*), qu'au milieu du siécle dernier, elle se prolongeoit jusqu'à la rue Feydeau, & que dans cette partie & depuis la rue des Filles S. Thomas, elle s'appeloit *rue S. Jerôme*. Les Religieuses l'ont comprise dans l'enceinte de leur Monastère.

La Bourse, ou Maison dans laquelle s'assemblent les Négocians ou Agents de Change, a été établie dans cette rue & sur l'emplacement qu'occupoit le

(*m*) Tom. 1, p. 179.

Jardin de l'Hôtel de la Compagnie des Indes, par Arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724.

RUE VUIDE-GOUSSET. Elle commence au bout des rues des Petits Pères & Notre-Dame des Victoires, & se termine à la Place des Victoires. Ce nom lui vient apparemment de quelques larcins, qu'on y aura commis. Avant la construction de la Place, elle faisoit partie de la rue qui subsiste de l'autre côté & vis-à-vis de celle-ci, sous le nom de rue *du petit Reposoir.*

Fin du sixième Quartier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des objets contenus dans ce VI[e] Quartier.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé : *Recherches critiques, hiſtoriques & topographiques ſur la Ville de Paris, &c. Quartier Montmartre.* Cet Ouvrage, rempli de recherches curieuſes & intéreſſantes, accompagnées d'une critique ſage, judicieuſe & éclairée, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, le 25 Novembre 1772. *Signé*, BEJOT.

Le Privilége du Roi ſe trouve à la fin du premier Quartier.

